

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2012



SIPPEREC
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS

La force de l'action publique
en Ile-de-France

Sommaire

2 LE SIPPEREC

- 6 Le SIPPEREC, au service des collectivités
- 8 L'organisation et le fonctionnement du SIPPEREC
- 10 Une communication au service des adhérents
- 12 Le SIPPEREC en bref
- 14 Les actualités de 2012

16 ÉNERGIES

- 18 L'actualité de l'électricité
- 24 Les services publics de la distribution et de la fourniture d'électricité
- 36 Les services + proposés par le SIPPEREC
- 38 La production locale d'énergies renouvelables
- 46 Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie

48 COMMUNICATIONS

- 50 L'actualité des communications
- 52 Les réseaux de communications électroniques en concession : un patrimoine public pour aménager le territoire en Très Haut Débit
 - 54 | IRISÉ
 - 55 | SÉQUANTIC
 - 56 | OPALYS
 - 57 | EUROP'ESSONNE
 - 58 | Les réseaux câblés
- 61 Les services + proposés par le SIPPEREC
- 62 Le groupement de commandes pour les services de communications électroniques
- 64 Le groupement de commandes pour les systèmes d'information géographique (SIG)

-
- 66 Les délégués du SIPPEREC

Édito



En 2012, dans le prolongement des travaux entrepris les années précédentes, le SIPPEREC a mené à bien de nombreux projets pour conseiller, accompagner et assister les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique publique en matière d'énergies et de communications et garantir l'accès de tous au service public de l'électricité mais aussi du très haut débit.

Au service des villes et de leurs habitants, le SIPPEREC soutient l'investissement des collectivités et contribue à améliorer de manière visible le cadre de vie et la qualité de l'électricité distribuée, avec en particulier l'enfouissement des réseaux. 17 ans d'efforts intensifs du SIPPEREC et des équipes d'ERDF ont permis de faire disparaître

338 km de réseau vétuste, installé sur les toitures. Près de 90 millions d'euros ont été investis à cet effet dans l'économie locale. Il reste encore beaucoup à faire si l'on veut enfouir les 1 034 kilomètres de réseaux aériens d'ici à 2019, fin de l'actuel contrat de concession. Mais rien ne pourra être fait sans l'implication des adhérents.

Le SIPPEREC est aussi devenu un opérateur public engagé dans la production locale d'énergies renouvelables en Île-de-France. Il accompagne les collectivités dans la réalisation et le financement de leurs projets pour produire de l'électricité d'origine renouvelable ou encore produire, distribuer et fournir de la chaleur. 42 centrales solaires construites en quatre ans contribuent ainsi à valoriser le patrimoine public des villes. En attribuant la première délégation de service public depuis 30 ans pour créer un réseau de chaleur issu de la géothermie profonde sur les villes d'Arcueil et Gentilly, et avec 3 autres projets en cours, le SIPPEREC participe à la relance de la géothermie suivant ainsi le schéma régional climat air énergie.

Pour accompagner les évolutions technologiques et les bouleversements des modes de communications, depuis

15 ans, le syndicat a conçu et développé, au bénéfice des entreprises et de la population, des réseaux publics de communications électroniques, à l'image du dernier réseau en cours de construction pour la communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE. Le SIPPEREC accompagne ainsi les collectivités dans leurs projets numériques.

La mutualisation des ressources a permis également la conception et le développement de services complémentaires aux métiers du syndicat, à forte valeur ajoutée pour les collectivités locales, en particulier au moment où leurs

marges de manœuvre financières se réduisent.

Je pense en particulier aux trois groupements de commandes qui

permettent aux collectivités de maîtriser leurs budgets et de satisfaire leurs besoins propres.

Ces réalisations, depuis le lancement des projets jusqu'à leur traduction concrète, ont toujours été conclues en concertation étroite avec les villes concernées.

Au moment où est discuté le projet de loi sur la métropole du Grand Paris, gardons à l'esprit qu'énergies et communications sont des services publics essentiels pour la vie quotidienne des habitants et des entreprises. Dans ces secteurs ouverts à la concurrence, les collectivités locales montrent qu'elles peuvent travailler ensemble pour garantir un service public local de qualité ouvert à tous, en soutenant les publics les plus fragiles, dans un souci de développement durable, d'amélioration de la qualité de vie et de développement économique.

Catherine Peyge

Présidente du SIPPEREC

Maire de Bobigny

**« La force de l'action publique locale,
plus légitime que jamais »**

LE SIPPEREC

Partenaire public des collectivités territoriales pour les énergies et les communications

4 - Le SIPPEREC

6 - Le SIPPEREC, au service des collectivités

8 - L'organisation et le fonctionnement du SIPPEREC

10 - Une communication au service des adhérents

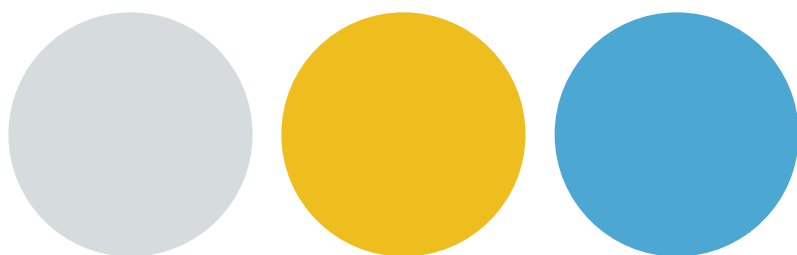
12 - Le SIPPEREC en bref

14 - Les actualités de 2012

Énergies et Communications sont des services publics essentiels pour la vie quotidienne des habitants et des entreprises. Dans ces secteurs ouverts à la concurrence, les collectivités locales ont un rôle important à jouer pour garantir un service public local de qualité, ouvert à tous, dans un souci d'aménagement du territoire et de développement durable.

Créé en 1924 pour assurer la distribution d'électricité, le SIPPEREC a élargi progressivement son champ d'action aux énergies renouvelables et aux communications électroniques, pour aider les collectivités à relever les défis de la transition énergétique et du numérique. Son territoire est en mouvement : il accueille chaque année de nouveaux adhérents et fédère toujours plus d'habitants en Île-de-France.

Avec l'adhésion des départements, le SIPPEREC est devenu syndicat mixte ouvert en mars 2012.





Le SIPPEREC, au service des collectivités

Une expertise et un accompagnement dédiés aux adhérents

Le SIPPEREC met son expertise au service de ses adhérents. Il accompagne, conseille et assiste les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques en matière d'énergies et de communications.

Grâce au cadre intercommunal, il les représente et agit en leur nom, ce qui permet une plus grande efficacité de son action et un développement solidaire du territoire.

Le syndicat gère 19 contrats de concession pour assurer les services publics de la distribution et de la fourniture d'électricité mais aussi pour le développement du Très Haut Débit et de la géothermie. Il contrôle l'activité des entreprises concessionnaires, pour garantir le bon exercice de ces services publics locaux, leur développement et leur modernisation.

Le syndicat dispose d'un patrimoine complet et diversifié pour répondre aux besoins de tous.

Des services et une mutualisation des ressources, pour maîtriser les budgets

En complément de ses missions de contrôle de l'activité des concessionnaires, le SIPPEREC propose différents services qui permettent aux collectivités :

- **d'aménager leur territoire**, avec la maîtrise d'ouvrage d'enfouissement des réseaux, d'installation de panneaux solaires photovoltaïques et de réseaux de géothermie, mais aussi la gestion des fourreaux de télécommunications ;
- **de maîtriser leurs budgets et satisfaire leurs besoins propres** en électricité, maîtrise de l'énergie, services de communications électroniques, systèmes d'information géographique, avec 3 groupements de commandes mais aussi avec le contrôle des propositions techniques et financières émises par ERDF lors du raccordement de tout nouveau bâtiment ;
- **d'assurer leurs recettes avec le contrôle et la perception de différentes taxes** : les redevances d'occupation du domaine public, dues par les opérateurs de télécommunications et ERDF, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, due par tous les fournisseurs d'électricité, mais également la collecte et la vente des certificats d'économie d'énergie (CEE) ;
- **de soutenir l'investissement**, grâce aux subventions du fonds de partenariat lié au contrat de concession d'électricité qui permettent de financer les travaux d'enfouissement et de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments ou l'éclairage public.

Une action pour améliorer les droits des usagers

À travers son action et ses services aux collectivités, le SIPPEREC vise à garantir aux habitants-usagers un service public local de qualité. Objectifs :

- **garantir l'accès de tous au service public** de la distribution et de la fourniture d'électricité, protéger les consommateurs, et en particulier les plus vulnérables ;
- **permettre l'accès au Très Haut Débit pour tous** ;
- **garantir une maîtrise des coûts et des factures** de chauffage en logement collectif, sur le moyen et le long terme, grâce aux réseaux de chaleur utilisant les énergies renouvelables, dans un contexte de raréfaction et d'envolée des prix des énergies fossiles.

104

adhérents
au 30/06/2013

- **81 adhérents** à la compétence électricité
- **54 adhérents** à la compétence développement des énergies renouvelables
- **85 adhérents** à la compétence réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle

5

nouvelles adhésions
en 2012/2013

- Argenteuil
- Communauté d'agglomération du Val d'Orge
- Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne (2013)
- Département de l'Essonne
- Département du Val-de-Marne (2013)



L'organisation et le fonctionnement du SIPPEREC



Présidente,
CATHERINE PEYGE
Maire de Bobigny,
Vice-présidente
de la FNCCR

Le Bureau du syndicat

- En 2012 le Bureau s'est réuni **9 fois**
- Le Comité syndical s'est réuni **4 fois**
et a adopté **101 délibérations**
- La Présidente a pris **268 décisions** et **94 arrêtés**
- **156 marchés** et **6 accords-cadres** ont été attribués



1^{er} Vice-président,
JOSÉ GUNTZBURGER
Conseiller municipal
de Fontenay-aux-Roses,
Vice-président de l'AVICCA



2^e Vice-président,
CHRISTIAN FAUTRE
Premier Maire-adjoint
de Champigny-sur-Marne



3^e Vice-président,
JACQUES KOSSOWSKI
Député-Maire
de Courbevoie



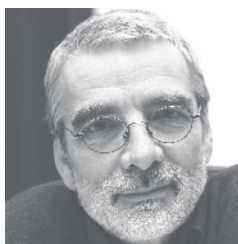
4^e Vice-président,
HERVÉ CHEVREAU
Maire d'Épinay-sur-Seine,
Conseiller général



5^e Vice-président,
VARRAVADDHA ONG
Conseiller municipal
de Bondy



6^e Vice-président,
JACQUES DELOBELLE
Conseiller municipal
de Villemomble



7^e Vice-président,
HERVÉ BOURDIN
Adjoint au Maire
de Fresnes



8^e Vice-président,
**GÉRARD PERREAU-
BEZOUILLE**
Premier Maire-adjoint
de Nanterre



9^e Vice-président,
MICHEL HERBILLON
Député-Maire
de Maisons-Alfort



10^e Vice-président,
JACQUES BOUVARD
Conseiller municipal
de Rosny-sous-Bois

Toute l'année, des délégués désignés parmi les élus du Comité se réunissent également en commissions thématiques. Véritables lieux d'expertise et outils d'aide à la décision, ces commissions sont chargées d'étudier et de rendre un avis sur les questions soumises au Bureau et au Comité syndical du SIPPEREC.



Directeur général
ÉTIENNE ANDREUX

Ressources financières

Le SIPPEREC ne perçoit pas de recettes fiscales, et les villes adhérentes n'apportent pas de cotisation. Les prestations spécifiques (groupements de commandes, conventions...) sont rémunérées par les bénéficiaires. La plus grande partie des ressources du syndicat provient des contrats de concessions.

En ce qui concerne EDF-ERDF, il s'agit du versement de redevances (dénommées R1 et R2*) et du financement du « fonds de partenariat ». Quant aux entreprises concessionnaires des délégations de service public (DSP) de communications électroniques ou de géothermie, elles acquittent des redevances pour frais de contrôle. L'ensemble de ces redevances est prévu par les contrats de concession. En 2012, les recettes du SIPPEREC se sont élevées à 190,5 millions d'euros, dont 69,2 millions de recettes d'investissement. Quant aux dépenses du syndicat, elles s'élèvent à 188,1 millions d'euros, dont 82,7 millions pour les dépenses d'investissement.

La progression globale des réalisations, qui est de l'ordre de 9 %, s'explique principalement par l'augmentation des recettes (+ 22,7 %) et dépenses d'investissement (+ 10,2 %). Ceci s'explique principalement par les programmes réalisés pour l'enfouissement des réseaux et pour la réalisation de production d'électricité d'origine photovoltaïque. Au titre de l'année 2012, la taxe sur la consommation finale d'électricité a représenté un montant de 50,9 millions d'euros versés aux collectivités après collecte par le syndicat.

L'enfouissement des réseaux constitue le second poste de dépenses par ordre d'importance, suivi par les subventions apportées aux villes. Celles-ci permettent de financer des travaux liés à l'électricité, notamment à l'enfouissement des réseaux électriques basse tension, activité qui poursuit sa progression. L'activité de production d'électricité d'origine photovoltaïque prend désormais une importance significative puisque 42 centrales photovoltaïques seront achevées fin 2013. S'y ajoutent également la perception et le reversement de redevances d'occupation du domaine public (RODP) et la réalisation de prestations d'intérêt général (gestion de trois groupements de commandes, gestion des fourreaux de télécommunications...). Enfin, la réalisation des contrôles techniques et financiers des concessions, pour s'assurer du respect des cahiers des charges de concession et de l'exactitude des informations communiquées par les concessionnaires, représente un autre poste de dépenses important pour le SIPPEREC.

GLOSSAIRE :

R1 : redevance dite de fonctionnement

R2 : redevance dite d'investissement

Développement durable : au cœur du fonctionnement du syndicat

Le SIPPEREC intègre le développement durable dans ses processus et l'accomplissement de ses missions. Il recourt à la dématérialisation des marchés grâce à son site Internet. Les entreprises peuvent ainsi consulter en ligne les procédures d'achats publics et remettre leurs offres par voie électronique.

Après des élus, le SIPPEREC a également entamé une **démarche de dématérialisation** des dossiers du Bureau, du Comité et des commissions. L'ensemble des informations pour les communes adhérentes est disponible sur le site extranet du syndicat pour réduire les envois papier.

Une démarche interne au SIPPEREC a été initiée pour inciter le personnel du syndicat à développer une **politique d'achat écoresponsable** : papier recyclé, choix d'un imprimeur labellisé, modes d'exécution des travaux. La valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques, et l'utilisation de matériel économe en énergie ont été intégrées dans le cadre du groupement de commandes pour les services de communications électroniques.

Pour sa gestion propre, le syndicat a défini **des indicateurs environnementaux** relatifs à la consommation de papier, au coût de l'énergie utilisée par les locaux ou lors des déplacements dans les villes adhérentes.



SIG : un outil essentiel au quotidien

Le SIPPEREC a mis en place en 2006 un **système d'information géographique pour ses besoins propres**. Il est utilisé en interne pour des besoins métiers et de communication et contient principalement les données relatives à son patrimoine (réseaux électriques et de communications électroniques). **Ouvert aux adhérents du SIPPEREC et accessible depuis son site Internet**, le SIG est aussi devenu un outil essentiel pour la communication avec les villes et les concessionnaires.



Une communication au service des adhérents

Le SIPPEREC s'attache à mettre en œuvre une véritable « communication de service public ».

Objectifs :

- permettre aux adhérents de mieux appréhender des informations techniques telles que l'ouverture des marchés de l'électricité ou les évolutions technologiques ;
- accompagner les collectivités territoriales dans leurs actions de sensibilisation des populations à la maîtrise des dépenses énergétiques ;
- rendre compte de ses missions d'autorité concédante ;
- défendre l'intérêt des collectivités locales auprès des pouvoirs publics et des autorités de régulation.

UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS (CCSPL) LOCAUX QUI ASSOCIE LES REPRÉSENTANTS D'USAGERS

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est une instance obligatoire pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Le SIPPEREC organise annuellement cette commission, qui regroupe des représentants des associations UFC-Que Choisir Île-de-France, Familles de France, Confédération Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) Île-de-France, Confédération nationale du logement et Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés Hauts-de-Seine (INDECOSA 92).

La CCSPL examine chaque année le rapport de chacun des délégataires et est consultée pour avis avant tout projet de délégation de service public. Elle est aussi régulièrement informée des actualités et des rapports d'experts dans les domaines la concernant et ses représentants participent aux différents colloques organisés par le SIPPEREC.



▲ Plus de 150 personnes ont assisté au colloque du SIPPEREC "Agir contre la précarité énergétique dans un marché de l'électricité en pleine évolution", le 2 octobre 2012.

Des outils et des actions pour accompagner les collectivités et les usagers

Le SIPPEREC met à disposition des collectivités un ensemble d'outils et leur propose régulièrement des initiatives, pour mieux les informer et les accompagner au quotidien.

L'ESSENTIEL

Destiné aux Maires, délégués, directeurs des services, ce bulletin d'information trimestriel analyse l'actualité du syndicat et celle de ses secteurs d'activité.

LES PETITS-DÉJEUNERS D'INFORMATION

En 2012, le SIPPEREC a organisé 9 petits-déjeuners et un colloque à l'attention des adhérents et partenaires. Les comptes-rendus sont ensuite diffusés aux adhérents et aux participants.

LES SITES INTERNET ET EXTRANET

Ils facilitent et modernisent l'échange d'informations avec les adhérents. Ces outils permettent de réduire les envois papier et délivrent une information rapide et fiable.

LE GUIDE ET L'EXPOSITION ÉLEC'ONOMY

Ces outils de communication sont mis gracieusement à la disposition des adhérents, pour sensibiliser les familles à la maîtrise de leurs consommations d'électricité.

LES INAUGURATIONS ET LES VISITES DE TERRAIN

Inauguration d'installations photovoltaïques, visites de chantiers d'enfouissement... ces initiatives sont des moments de valorisation et d'aide à la décision pour les élus désireux de s'engager dans ces réalisations.

Des prises de parole et de position pour défendre les intérêts des collectivités adhérentes

En 2012, le SIPPEREC a réagi par voie de communiqué de presse sur les sujets d'actualité touchant aux intérêts de ses adhérents, avec d'importantes retombées médiatiques dans la presse nationale, radio et télévision.

15 COMMUNIQUÉS DE PRESSE ONT ÉTÉ PUBLIÉS, SUR LES SUJETS SUIVANTS :

- Augmentations des tarifs de l'électricité
- Tarif de première nécessité (TPN)
- Décisions du Conseil d'État sur l'annulation des tarifs réglementés de vente de l'électricité et le TURPE 3
- Tarification progressive (loi Brottes)
- Résultats de l'appel d'offres du groupement de commandes de services de communications électroniques
- Accord avec le Conseil général du Val-de-Marne et Numericable pour le déploiement du Très Haut Débit
- Attribution de la DSP d'EUROP'ESSONNE pour déployer le Très Haut Débit...



L'INTÉGRALITÉ DES SUPPORTS DE COMMUNICATION EST TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE INTERNET : www.sipperec.fr



FOCUS

LA NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE DU SIPPEREC

C'est à l'occasion de l'envoi de sa carte de vœux que le SIPPEREC a dévoilé sa toute nouvelle identité visuelle : un logo repensé et modernisé, associé à une nouvelle signature, « La force de l'action publique en Île-de-France ». Objectifs : affirmer plus fortement son identité et son positionnement, tout en clarifiant ses missions.

L'ancien logo, créé en 1997 en même temps que le nom et l'acronyme SIPPEREC, n'était plus en phase avec les nombreuses évolutions (nouvelles compétences, nouveaux services, nouveaux adhérents...) qu'a connues le syndicat ces dernières années. Il ne reflétait plus ni l'image, ni le rôle du SIPPEREC.

Afin de redonner du sens au logo du syndicat sans lui faire perdre son essence, la nouvelle identité a été pensée comme une évolution dans la continuité : les couleurs jaune et bleu, bien identifiées par les adhérents et porteuses de sens, ont été conservées mais modernisées ; la forme du logo a été repensée afin de laisser entrevoir le S de SIPPEREC ; les compétences, Énergies et Communications, ont été requalifiées et intégrées comme élément à part entière du logo ; enfin, une signature traduisant les valeurs et l'engagement du syndicat, est venue compléter le logo pour lui donner plus de force.



SIPPEREC
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS
La force de l'action publique
en Île-de-France



LE SIPPEREC en bref

Chiffres au 31 août 2013

ÉNERGIES

LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION ET DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

2 concessionnaires : | ERDF pour la distribution
EDF pour la fourniture d'électricité

80 communes et Paris
(bois de Boulogne et Vincennes) | **3,44** millions
d'habitants

15 518 km de lignes moyenne
et basse tension dont | **1 034** km de réseau aérien soit
12 % du réseau basse tension

9 154 postes de distribution
publique

1,7 million de clients
sur le réseau dont | **1,6** million aux tarifs
réglementés de vente

17 356 GWh
acheminés

LE CONTRÔLE DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

80 communes bénéficient
de ce service

50,9 millions d'euros reversés aux collectivités après
collecte par le syndicat au titre de l'année 2012.

LE CONTRÔLE ET L'ANALYSE DES RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES

43 villes bénéficient
de ce service | **220** dossiers analysés
en 2012

COLLECTE ET VENTE DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

48 collectivités et offices publics
d'habitat bénéficient de ce service

6 dossiers déposés
atteignant au total | **135** GWh
cumac

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

54 adhérents dont les départements
de l'Essonne et du Val-de-Marne

37 centrales solaires photovoltaïques en fonctionnement
dans 20 communes pour une puissance de **1,48 MWc** et une capacité
annuelle de production de **1,25 GWh**, soit **105 tonnes de CO₂** évitées
chaque année.

5 centrales solaires photovoltaïques
en construction à l'été 2013 sur 4 villes

1 délégation de service public attribuée
à Cofely Réseaux pour l'exploitation d'un réseau
de chaleur sur les villes d'Arcueil/Gentilly

2 délégations de service public lancées pour les projets
de Rosny-sous-Bois/Noisy-Le-Sec et Bagneux

1 étude de géothermie
en cours sur Grigny/Viry-Châtillon

COMMUNICATIONS

LES RÉSEAUX CÂBLÉS

Concessionnaire : **NUMERICABLE**

15 contrats de concessions **42** communes concernées

526 000 prises construites

LE RÉSEAU IRISÉ

Concessionnaire : **IRISÉ**

Infrastructure de fibre optique de **576** km

LE RÉSEAU SÉQUANTIC

Concessionnaire : **SÉQUANTIC TÉLÉCOMS**

Réseau actif en fibre optique principalement pour les entreprises de **400** km

41 opérateurs clients **32 000** entreprises éligibles

LE RÉSEAU OPALYS

Concessionnaire : **OPALYS**

Réseau actif de fibre optique pour les particuliers dans **13** communes

36 324 prises raccordables **7 000** abonnés déjà raccordés

EUROP'ESSONNE

Concessionnaire : **TUTOR EUROP'ESSONNE**

Réseau en cours de déploiement sur le territoire des communes de la communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE

28 zones d'activité **8 100** entreprises éligibles

11 000 prises résidentielles **30** opérateurs déjà présents

LE CONTRÔLE ET LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPÉRATEURS TÉLÉCOMS

90 collectivités bénéficient de ce service

LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'INFRASTRUCTURES TÉLÉCOMS

35 collectivités bénéficient de ce service

LA CONVENTION SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

58 collectivités bénéficient de ce service pour accéder au SIG du syndicat

LES GROUPEMENTS DE COMMANDES

LE GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

créé en 2004

151 adhérents

LE GROUPEMENT DE COMMANDES DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

créé en 1999

185 adhérents

LE GROUPEMENT DE COMMANDES SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

créé en 2011

25 adhérents

Le nombre d'adhérents est fonction en particulier de l'ancienneté des groupements. Les groupements sont ouverts à toutes les collectivités et établissements publics d'Île-de-France.

Les actualités de 2012



Les principaux événements nationaux

HAUSSE DES TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ

Le 1^{er} juillet, la contribution aux charges de service public (CSPE) est passée de 9 euros/MWh à 10,5 euros/MWh, un impact de 9 euros TTC/an pour les particuliers. Le 23 juillet, les tarifs réglementés de vente augmentent de 2 % HT.

AUTOMATISATION DES TARIFS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

L'automatisation du TPN est mise en place le 8 mars. Le 27 décembre un arrêté étend le bénéfice du TPN aux bénéficiaires de l'assurance complémentaire santé (ACS).

OBLIGATION POUR ERDF DE PRODUIRE UN INVENTAIRE DES BIENS DE RETOUR AUX AUTORITÉS CONCÉDANTES

En décembre 2012, le Conseil d'État donne raison à la ville de Douai : le concessionnaire ERDF doit tenir un inventaire à la disposition de l'autorité concédante, pour que celle-ci puisse contrôler l'existence et l'état des ouvrages concédés.

DÉBAT SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Lancé à l'automne 2012, le débat national sur la transition énergétique doit conduire à un projet de loi qui sera débattu début 2014.

CONTRÔLES DE LA COUR DES COMPTES

Pour la première fois, la Cour des comptes s'est penchée sur l'organisation du service public de distribution d'électricité. Plusieurs autorités concédantes, dont le SIPPEREC, ont été contrôlées en 2012 par les chambres régionales des comptes, une synthèse nationale a été publiée début 2013.



Les temps forts du syndicat



LE SIPPEREC REPRÉSENTE AUJOURD'HUI 7 MILLIONS D'HABITANTS

Avec 104 collectivités adhérentes, dont le département de l'Essonne et du Val-de-Marne, le territoire du SIPPEREC représente désormais 7 millions d'habitants. Argenteuil, la communauté d'agglomération du Val d'Orge et celle des Lacs de l'Essonne sont venues rejoindre le syndicat, en adhérant aux compétences énergies renouvelables ou télécommunications en 2012.

LE SIPPEREC CHANGE DE LOGO ET SE DOTE D'UNE SIGNATURE

C'est en adressant ses vœux que le SIPPEREC a dévoilé son nouveau logo et son identité graphique. Un changement pour le syndicat qui n'avait jamais fait évoluer son identité depuis son changement de nom en 1997.

CONTRÔLE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

La chambre régionale des comptes donne acte au SIPPEREC de sa gestion budgétaire et entérine son analyse d'une dégradation de la qualité de l'électricité distribuée, soulignant le manque d'informations apportées par le concessionnaire (absence d'inventaire...), en dépit d'un « contrôle actif » de l'autorité concédante.



L'ENFOUISSEMENT PROGRESSE, PRIORITÉ AU FIL NU

Le protocole d'accord avec ERDF sur l'enfouissement des réseaux a commencé à être mis en œuvre en 2012. 23 km de réseaux en fil nu ont été effacés. 13 communes se sont engagées dans un plan pluriannuel d'enfouissement. L'objectif est d'enfouir tous les réseaux (nus et torsadés) d'ici 2019, soit 1 034 km, grâce au financement mis en place pour les villes par le SIPPEREC.

LE RÉSEAU TOITURE, C'EST FINI !

En 2012, les 2 derniers kilomètres de réseau toiture ont été déposés, à la suite de 17 ans d'efforts intensifs du SIPPEREC et des équipes d'ERDF.

TARIF DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ : HAUSSE DES BÉNÉFICIAIRES

Désormais automatique, l'attribution du Tarif de Première Nécessité a progressé, avec 68 460 bénéficiaires fin 2012 contre 31 769 fin 2011, mais il reste encore des milliers d'ayants droits qui n'en bénéficient toujours pas.

COLLOQUE SUR LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Plus de 150 personnes ont participé au colloque organisé par le SIPPEREC le 2 octobre, au cours duquel le syndicat a rendu publiques trois propositions pour agir contre la précarité énergétique.

LE RÉSEAU DE GÉOTHERMIE À ARCUEIL ET GENTILLY, C'EST PARTI !

Si la procédure de délégation de service public a été lancée fin 2012, c'est en mars 2013 que le SIPPEREC a retenu Cofely Réseaux comme délégataire du futur réseau de géothermie dans les communes d'Arcueil et Gentilly. Le chantier a démarré en octobre 2013 pour une mise en service au printemps 2015.

16 NOUVELLES CENTRALES SOLAIRES

En 2012, 16 nouvelles centrales photovoltaïques ont été installées et raccordées au réseau, portant le parc construit et géré par le SIPPEREC à fin 2012 pour le compte des villes à 37 centrales, pour une production annuelle de l'ordre de 1,25 GWh, soit 105 tonnes de CO₂ évitées chaque année.

PREMIER DOSSIER DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE VENDU

Le SIPPEREC a vendu un premier dossier de certificats d'économie d'énergie. Les villes concernées ont pu percevoir les bénéfices de la mutualisation des dossiers, soit 71 175 euros HT. Début 2013, le SIPPEREC a déposé son sixième dossier, atteignant les 135 GWh cumac.

DIRECT ÉNERGIE LIVRE L'ÉLECTRICITÉ POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le groupement de commandes électricité compte 151 adhérents. Un marché pour l'achat d'électricité « éclairage public » a été attribué à Direct Énergie. 5 200 points de livraison ont basculé sans difficulté en février 2013.

LA COUR D'APPEL RECONNAÎT LES DROITS DU SIPPEREC

La cour administrative d'appel a reconnu au syndicat le droit de solliciter d'ERDF la communication de comptes de résultats à la maille de la concession.

ANNULATION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS 2009 ET DU TARIF D'UTILISATION DES RÉSEAUX (TURPE 3)

Le 22 octobre, le Conseil d'État a annulé les tarifs bleus, jaunes et verts d'EDF de l'année 2009, suite à un recours du SIPPEREC. Puis, à la suite d'un autre recours formé par le SIPPEREC, le 28 novembre, le Conseil d'État a annulé le tarif d'utilisation des réseaux d'électricité (TURPE 3) de 2009 à 2013.



SÉQUANTIC : UN DÉPLOIEMENT EN ACCÉLÉRÉ

Le réseau SÉQUANTIC a accéléré son déploiement, avec un point de présence dans 79 communes. Toutes les entreprises qui en font la demande, via leur opérateur de services, peuvent être raccordées en moins de 3 mois.

EUROP'ESSONNE : RÉSEAU EN CONSTRUCTION

Desservant les communes d'EUROP'ESSONNE, le réseau de fibre optique jusqu'à l'utilisateur final, attribué à TUTOR, a commencé à être déployé et dessert les premiers utilisateurs.

CÂBLE : 100 MB/S DANS LE VAL-DE-MARNE

L'accord signé avec le Conseil général du Val-de-Marne et avec Numericable porte ses fruits, avec une modernisation du réseau câblé (passage à 100 mégabits) qui concerne près de 300 000 foyers.

DE NOUVEAUX GAINS POTENTIELS POUR LES ADHÉRENTS DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

La sixième consultation du groupement de commandes pour les services de communications électroniques a permis à ses 161 adhérents (dont 46 nouveaux) d'obtenir d'importantes réductions sur la facture : -65 % en moyenne pour les nouveaux adhérents et -30 % pour les anciens.

LE COMITÉ SYNDICAL ADOPTE UNE MOTION DEMANDANT QUE LES COMMUNES DU SIPPEREC PUISSENT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME NATIONAL TRÈS HAUT DÉBIT

Les différences de densité d'habitat au sein d'une même commune peuvent être très importantes. Le Comité, lors de sa séance du 22 mars, a notamment attiré l'attention de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) sur les quartiers souvent pavillonnaires et composés de petits collectifs qui ne bénéficient toujours pas de connexion à Très Haut Débit.



FOCUS

LE SIPPEREC S'ASSOCIE AUX GRANDS SYNDICATS GESTIONNAIRES DE SERVICES PUBLICS URBAINS DE LA MÉTROPOLIS PARISIENNE POUR FAIRE DES PROPOSITIONS À PARIS MÉTROPOLIS

Une réunion des grands syndicats urbains d'Île-de-France s'est tenue en octobre 2012. Dans le cadre des réflexions en cours, notamment au sein de Paris Métropole, et dans la perspective des travaux préparatoires au projet de loi sur l'acte 3 de la décentralisation, les grands syndicats de services urbains ont jugé utile de participer aux débats et ont proposé au président de Paris Métropole :

- d'être représentés dans un collège *ad hoc*, au sein du Comité de Paris Métropole, qui les associerait aux communes, communautés d'agglomération, départements et région ;
- d'être pleinement partie prenante dans la contribution et l'élaboration de propositions relatives au projet de loi sur l'acte 3 de la décentralisation.

Afin que l'expérience originale et unique dont ils sont les porteurs puisse être exprimée et partagée, ces syndicats et Paris Métropole ont poursuivi le dialogue sur le débat de la construction métropolitaine. Le 23 mai 2013, une réunion a permis aux présidents de ces syndicats d'échanger avec le président de Paris Métropole, Philippe Laurent et Jacques JP Martin, vice-président. Ensemble, ils ont convenu de la création d'une conférence intersyndicale. Par ailleurs, ils proposent la tenue d'une **rencontre métropolitaine, ouverte à tous les acteurs**, et consacrée à l'organisation et à la gestion des grands services publics collectifs urbains.

ÉNERGIES

Garantir un service public local de qualité
et faire des collectivités locales des acteurs
à part entière de la transition énergétique

18 - L'actualité de l'électricité

24 - Les services publics de la
distribution et de la fourniture
d'électricité

36 - Les services  proposés
par le SIPPEREC

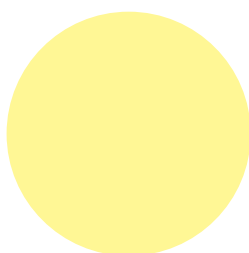
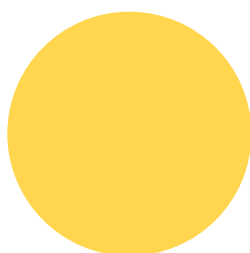
38 - La production locale
d'énergies renouvelables

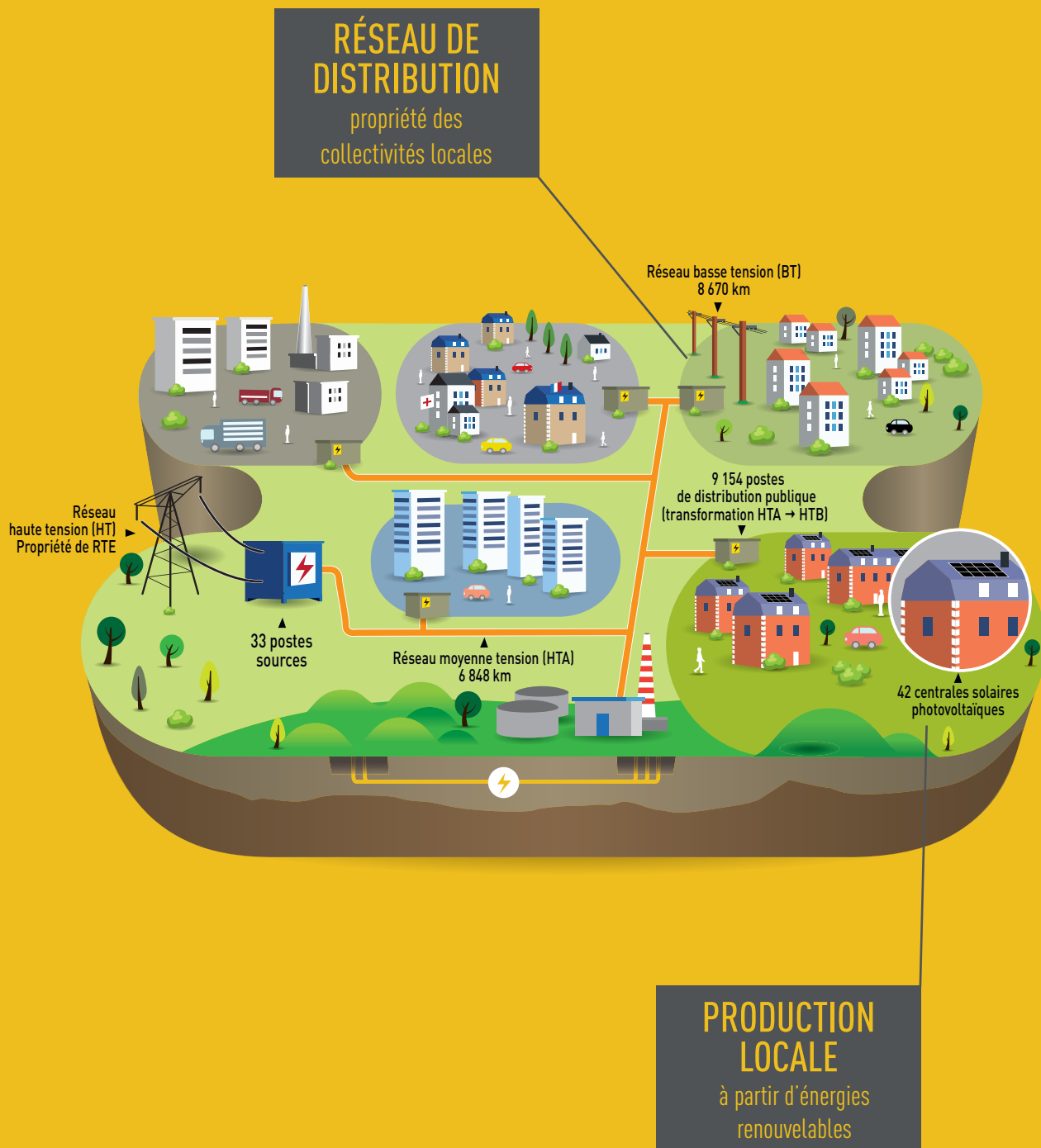
46 - Le groupement de commandes
électricité et maîtrise de l'énergie

La loi de 1906 a créé le régime des concessions et placé la distribution publique d'électricité sous la responsabilité des collectivités locales.

Les communes se sont souvent regroupées en syndicats intercommunaux, départementaux, ou supradépartementaux, comme le SIPPEREC, pour gérer cette compétence. Depuis fin 2006, la distribution et la fourniture d'électricité pour les clients au tarif réglementé sont deux services publics distincts.

Le SIPPEREC dispose également de la compétence optionnelle « développement des énergies renouvelables » pour permettre à ses collectivités adhérentes de produire de l'électricité d'origine renouvelable mais également pour produire, distribuer et fournir de la chaleur renouvelable via des réseaux de chaleur.





L'actualité de l'électricité

L'année 2012 a été marquée par d'importantes décisions du Conseil d'État sur les tarifs de l'électricité, l'inventaire des ouvrages, ainsi qu'un rapport de la Cour des comptes concernant le service public local de la distribution d'électricité. Autre fait marquant de l'année : le SIPPEREC a été conforté dans son pouvoir de contrôle, la cour administrative d'appel ayant sanctionné ERDF pour le manque de transparence financière de ses comptes-rendus annuels d'activité.

LES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ÉTAT

Par deux fois, le Conseil d'État a donné raison au SIPPEREC concernant les tarifs de l'électricité.

L'annulation des tarifs réglementés de vente

Le 22 octobre, le Conseil d'État a annulé les tarifs bleus, jaunes et verts d'EDF qui ont permis d'établir les factures des usagers entre le 15 août 2009 et le 13 août 2010 ; une décision avec effet rétroactif, obligeant les pouvoirs publics à prendre un nouvel arrêté tarifaire. Plusieurs éléments ont été jugés illégaux :

- pour les tarifs bleus, ce sont « les distinctions opérées par type de client » qui ont été sanctionnées car elles ne reposaient pas sur des « caractéristiques de consommation de l'électricité différentes, susceptibles de justifier des options et des versions tarifaires différentes ».
- pour les tarifs jaunes et verts, c'est le manque de transparence qui a été pointé. Décision abondamment relayée par la presse, pour le SIPPEREC c'est une « première étape pour une réelle transparence des tarifs de l'électricité ».

LES SUITES DE CETTE DÉCISION

- Un arrêté tarifaire rétroactif a été publié en mars 2013.
- Sans incidence pour les ménages, le nouveau tarif se traduit pour certaines entreprises par le remboursement de 7 millions d'euros en leur faveur.



LA POSITION DU SIPPEREC

Le syndicat a demandé aux pouvoirs publics d'abroger les tarifs des années 2010, 2011 et 2012, pour tenir compte de la décision du Conseil d'État ; les irrégularités constatées étant identiques sur les tarifs des années suivantes.

TARIFS DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ : COMMENT ÇA MARCHE ?

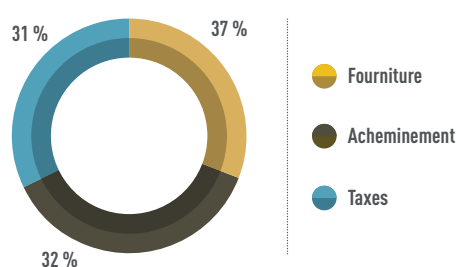
Il existe 2 grandes catégories de tarifs : les tarifs réglementés et les offres de marché.

Les tarifs réglementés sont fixés par décret, et proposés par EDF et les fournisseurs historiques locaux :

- **Tarifs bleus** : pour les sites raccordés en Basse Tension ayant une puissance inférieure ou égale à 36 kVa (pour les particuliers).
- **Tarifs jaunes** : pour les sites raccordés en Basse Tension ayant une puissance souscrite variant de 42 kVa à 240 kVa inclus.
- **Tarifs verts** : pour les sites raccordés en Haute Tension. Les tarifs réglementés jaunes et verts sont réservés aux professionnels et aux collectivités, et disparaîtront au 31 décembre 2015.

Les offres de marché sont les offres proposées par EDF, les fournisseurs historiques et alternatifs, depuis l'ouverture du marché à la concurrence.

COMPOSITION DE LA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ



L'annulation du TURPE 3 pour manque de transparence

Le 28 novembre, le Conseil d'État a annulé le tarif d'utilisation des réseaux d'électricité (TURPE 3) appliqué depuis le 1^{er} août 2009.

Suite à l'adoption du TURPE 3 en 2009, le SIPPEREC avait saisi le Conseil d'État pour défaut de transparence dans les modes de calcul. Ses arguments ont été entendus par le Conseil d'État. En rappelant que le calcul du TURPE* devait refléter la réalité des contrats de concession de service public et assurer une rémunération raisonnable du concessionnaire, cette décision a plus largement mis en évidence la méconnaissance des principes de transparence et d'équilibre tarifaire qui doivent guider le calcul du TURPE. Le TURPE 3 avait prévu 2,2 milliards d'euros de rémunération des ressources mobilisées par ERDF pour investir, qu'il s'agisse du paiement des dividendes à EDF, en cas de fonds propres investis, ou des intérêts de la dette en cas d'emprunt. Le Conseil d'État a observé que l'essentiel des ressources mobilisées par ERDF pour mener à bien ses investissements provenait des « droits des concédants » (les investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage des concédants et mis à la disposition du concessionnaire) et des « provisions pour renouvellement », c'est-à-dire de sommes respectivement apportées par les collectivités locales et par les usagers. Il s'agit donc d'une ressource « gratuite » pour ERDF qui n'avait pas à être rémunérée. Par ailleurs, le TURPE 3 avait intégré un taux de rémunération des capitaux comme si ERDF finançait ses investissements par l'emprunt. Or, ERDF ne présentant pas de dette, cette rémunération était excessive, en intégrant le remboursement de frais financiers qui n'existaient pas.

LES SUITES DE CETTE DÉCISION

- Un nouvel arrêté tarifaire a été publié en mai 2013.
- 40 millions d'euros de trop-perçu seront rétrocédés aux consommateurs.
- Déjà payés par anticipation, 10,6 milliards d'euros de provisions ne seront pas à payer une seconde fois par les usagers, lors des renouvellements de réseaux.



LA POSITION DU SIPPEREC SUR LE NOUVEAU TURPE 3

Pour élaborer un nouveau tarif tenant compte de l'avis du Conseil d'État, la CRE* a lancé le 5 février 2013 une consultation publique à laquelle le SIPPEREC a contribué.

La seconde version du TURPE 3, révisé en mai 2013 permet de revenir à une démarche comptable de construction du TURPE 3 :

- Désormais, le coût des capitaux investis se limite à la rémunération des fonds propres effectifs d'ERDF, soit 0,3 à 0,4 milliard d'euros annuels avant impôt, en lieu et place des 2,2 milliards d'euros moyens annuels prévus initialement par le TURPE 3 ;
- Les spécificités du modèle concessif français sont intégrées. Le TURPE est reconnu comme ayant couvert les provisions pour renouvellement des réseaux. Autrement dit, ce sont 10,6 milliards d'euros de provisions que les usagers ont déjà payés par anticipation et qu'ils n'auront pas à repayer une seconde fois quand les renouvellements interviendront effectivement.

La CRE a par ailleurs « profité » de cette révision tarifaire pour restituer à ERDF des dettes anciennement contractées par les usagers et qui n'avaient pas été retenues dans le TURPE 3 établi en 2009.

QU'EST-CE QUE LE TURPE ?

Destiné à couvrir les coûts d'acheminement de l'électricité, le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) fournit à RTE* et aux distributeurs d'électricité (ERDF*, principalement, mais aussi les ELD*) les moyens d'exploiter, d'entretenir et de développer le réseau de transport de l'électricité, pour le premier, le réseau de distribution, pour les seconds. Le TURPE est calculé pour compenser les charges que supportent RTE et ERDF pour assurer la gestion du réseau électrique.

Le TURPE a donc vocation à financer les investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité du réseau, à sa modernisation et sa sécurisation, ainsi que les charges d'exploitation.

Fixé par décision de la Commission de régulation de l'énergie, pour une durée de quatre ans, **le TURPE – qui représente 33 % de la facture d'électricité TTC – s'applique à tous les consommateurs**, quel que soit leur lieu d'habitation, qu'ils soient clients d'EDF ou de quelque autre fournisseur alternatif.

**Les autorités concédantes
vont enfin pouvoir disposer
d'un inventaire des biens
de la concession**

Confrontées à l'opacité des informations transmises par leurs concessionnaires, plusieurs autorités concédantes ont engagé avec eux des contentieux, et obtenu des résultats importants.

Suite au recours de la commune de Douai, le Conseil d'État a ainsi consacré, par une décision du 21 décembre 2012, non seulement l'existence d'un droit pour toute autorité concédante de disposer d'un inventaire précis des ouvrages de la concession, mais aussi le devoir pour tout concessionnaire de fournir cet inventaire.

Conséquence : ERDF devra fournir un « inventaire précis des ouvrages de la concession, avec détermination de leur valeur brute, de leur valeur nette comptable et de leur valeur de remplacement » à la commune de Douai.

GLOSSAIRE :

TURPE : Tarif d'Utilisation
des Réseaux Publics
Électricité
ERDF : Électricité Réseau
Distribution France
RTE : Réseau de Transport
Électrique

ELD : Entreprise Locale
de Distribution
CRE : Commission
de Régulation de l'Énergie

LE RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES SUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Pour la première fois, la Cour des comptes s'est penchée sur l'organisation du service public de distribution d'électricité. Plusieurs autorités concédantes ont été contrôlées par les chambres régionales des comptes, une synthèse nationale a été publiée début 2013.

Le SIPPEREC contrôlé par la chambre régionale des comptes d'Île-de-France

Concernant l'activité du concessionnaire ERDF, le rapport fait mention d'une qualité de service « légèrement dégradée », mais la juridiction financière estime que la reprise des investissements « devrait empêcher » une nouvelle dégradation.

La chambre régionale des comptes considère que le SIPPEREC devrait « obtenir de son concessionnaire des engagements, suffisamment précis pour être contrôlables, sur un programme pluriannuel d'investissement ». Elle déplore « de fréquents changements de méthodes comptables » et appelle à une meilleure qualité de l'information financière et comptable fournie par ERDF. Et observe enfin que « l'absence d'inventaire de la concession faisant apparaître les biens propres, les biens de retour par origine de financement (concedant, concessionnaire, provisions pour renouvellement) rend impossible le contrôle de la dotation aux provisions de renouvellement et le calcul d'un éventuel "ticket de sortie" de la concession ».

LES CONCLUSIONS DU CONTRÔLE

La chambre donne acte au SIPPEREC de sa gestion budgétaire et entérine son analyse d'une dégradation de la qualité de l'électricité distribuée, soulignant le manque d'informations apportées par le concessionnaire (absence d'inventaire...), en dépit d'un « contrôle actif » de l'autorité concédante.



LA POSITION DU SIPPEREC

- Ce rapport constitue un progrès car il prend en considération les problématiques spécifiques des contrats de concession d'électricité. En ce sens, il conforte le SIPPEREC dans sa volonté de rééquilibrer les rapports entre autorités concédantes et EDF/ERDF.
- Toutefois, la chambre régionale des comptes n'a pas pris en considération le fait que le contrat de concession concerne à la fois EDF et ERDF. De fait, une partie importante de la concession (la fourniture) se trouve ainsi soustraite du contrôle.
- Certains éléments méritent d'être approfondis, comme les reprises de provisions massives et répétées effectuées depuis plusieurs années (441 millions d'euros en 2007, 414 millions d'euros en 2011...), sujet examiné de près par les juridictions financières.



La distribution d'électricité analysée par la Cour des comptes

Publié en février 2013, le rapport annuel de la Cour des comptes comprend un important chapitre sur les concessions de distribution d'électricité. Elle y évoque la multiplication de « sujets de contentieux » et « une dégradation relative de la qualité de l'électricité hors événements climatiques exceptionnels ». Elle plaide pour une meilleure coordination des travaux entre ERDF et les autorités concédantes, une clarification des relations financières entre les parties, la rationalisation de nombreuses dépenses, appelle à une consolidation « au niveau national de la programmation locale des investissements » et la définition « d'une trajectoire tarifaire associée ». Elle s'interroge aussi sur « la politique de reversement de dividendes d'ERDF à EDF ».

AUDITION DE LA PRÉSIDENTE DU SIPPEREC PAR LA COUR DES COMPTES

Dans le cadre du contrôle exercé par la chambre régionale des comptes sur le SIPPEREC, le syndicat a fait parvenir à la Cour des comptes un dossier complet sur ses positions et arguments. La Cour des comptes a demandé à auditionner la Présidente le 10 janvier.

Les échanges avec la cour ont été l'occasion de préciser les positions et analyses du SIPPEREC sur un certain nombre de points, notamment l'intérêt de mettre en place des schémas d'investissement véritablement chiffrés et contraignants au niveau des concessions et de préciser l'analyse du syndicat sur le niveau excessif de rémunération d'ERDF par le TURPE 3.



RÉFLEXIONS DU SIPPEREC SUR L'ENQUÊTE NATIONALE DE LA COUR DES COMPTES

Vieillessement du réseau et dégradation de la qualité

- La dégradation de la qualité survenue en France ces deux dernières décennies doit s'apprécier au regard des performances d'autres pays européens : la France est désormais devancée par l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et l'Italie (données 2010 issues du rapport du Conseil européen des régulateurs d'énergies).
- Cette dégradation de la qualité de desserte est constatée depuis le début des années 2000, y compris sur le réseau du SIPPEREC, en dépit du redressement observé en 2011 et du poids désormais très significatif des coupures pour travaux en basse tension (BT).
- La reprise observée des investissements d'ERDF sur les derniers exercices doit être relativisée car elle touche essentiellement les raccordements des usagers et producteurs qui participent à ces investissements ainsi que les collectivités en charge de l'urbanisme, la part dévolue à la qualité demeurant insuffisante.

Des travaux à conduire ensemble

- Le SIPPEREC plaide pour un partage de la maîtrise d'ouvrage, à l'image des travaux à conduire par le syndicat et ERDF pour l'enfouissement du réseau en fil nu ;
- Le syndicat note l'impact significatif des travaux d'enfouissement dits « d'esthétique » menés sous la maîtrise d'ouvrage des autorités concédantes. Le renouvellement d'un réseau basse tension vieillissant contribue également fortement à la réduction des coupures et interruptions de fourniture, notamment en zone urbaine.

Plus de transparence

- L'opacité de certains investissements prévus notamment pour le compteur Linky et les « réseaux intelligents », doit être levée.
- Le SIPPEREC souligne que transparence financière et péréquation sont parfaitement compatibles, la solidarité interconcessions se traduisant par des flux financiers qui devraient apparaître de manière réaliste, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans les rapports d'activité présentés par ERDF aux diverses autorités concédantes.
- Il est nécessaire d'assurer l'amélioration de l'information du concédant sur son patrimoine et les éléments financiers de l'exploitation pour lui permettre de suivre correctement l'exécution du contrat.
- La relation concessionnaire/concédant doit être rééquilibrée, dans le cadre du monopole légal.

Plus d'investissements sur les réseaux

- Un pilotage national des investissements méconnaîtrait la spécificité des réseaux de distribution, conçus pour répondre à une demande locale.
- Le SIPPEREC rappelle l'absence de dette d'ERDF et l'importance des dividendes reversées à la maison mère EDF (75 % du résultat courant), qui subordonnent la filiale à la politique de désendettement d'EDF, aux dépens des investissements qu'elle devrait conduire pour entretenir et améliorer le réseau.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le SIPPEREC a rendu publiques ses réflexions sur l'enquête nationale de la Cour des comptes. Elles sont consultables sur le site Internet du syndicat : www.sipperec.fr (rubrique presse).



LES AUTRES ACTUALITÉS DE L'ÉLECTRICITÉ

La loi Brottes pour une extension des tarifs sociaux

Visant à instaurer des tarifs progressifs de l'électricité et du gaz, une proposition de loi déposée par le député François Brottes a été débattue au Parlement à l'automne 2012.

Ce texte a été adopté début 2013. Enrichi de nouvelles dispositions, il étend le bénéfice des tarifs sociaux à 8 millions de foyers. Les prérogatives du médiateur national de l'énergie sont renforcées avec une extension de son champ de compétences. Outre les particuliers, les artisans, commerçants et professions libérales, certaines PME (moins de 10 salariés et 2 millions d'euros de CA), les associations à but non lucratif, tous les syndicats de copropriétaires mais également toutes les collectivités locales peuvent faire appel au médiateur pour tous les contrats conclus avec un fournisseur ou un distributeur de gaz naturel ou d'électricité. En partie censurée par le Conseil constitutionnel, la loi du 15 avril 2013 ne comprend plus les articles relatifs aux tarifs progressifs. Les « sages » y ont vu une rupture d'égalité.

L'automatisation et l'extension du tarif de première nécessité

Comme le réclamait le SIPPEREC, l'attribution automatique des tarifs sociaux de l'énergie a été mise en place en mars 2012, faisant passer le nombre des bénéficiaires du Tarif de première nécessité (TPN) de 650 000 à 1 million.

Un arrêté de décembre 2012 a ensuite permis leur extension à quelque 830 000 personnes supplémentaires, grâce à une modification des plafonds de ressources (bénéficiaires de l'assurance complémentaire santé – ACS). Enfin, la loi Brottes d'avril 2013 a permis d'élargir encore l'éventail des bénéficiaires. 4 millions de ménages sont désormais éligibles aux tarifs sociaux de l'énergie, avec l'ajout du critère du revenu fiscal de référence par part.

La loi a aussi ouvert à tous les fournisseurs la possibilité de proposer ces tarifs ; les autorités concédantes conservant le contrôle de ces dispositifs de lutte contre la précarité, qui relèvent par nature de l'action publique locale. La trêve hivernale, qui concerne l'électricité, le gaz et la chaleur, a été étendue à l'ensemble des consommateurs. La possibilité sera néanmoins offerte aux fournisseurs d'électricité, sauf pour les ménages en situation de précarité énergétique, de réduire la puissance fournie. Les pouvoirs publics devraient publier un décret d'application sous peu pour appliquer les nouvelles dispositions du TPN.

Vers une loi sur la transition énergétique

En septembre 2012, le gouvernement a lancé un débat national sur la « transition énergétique », préalable à un projet de loi prévu en 2014. Un Conseil national du débat a été instauré en novembre, composé de personnalités d'expression diverse, et le cadre de ce débat a été établi : information, débats décentralisés et participation du grand public, synthèse et élaboration de recommandations.

Quatre thèmes principaux encadrent les discussions :

- sobriété et efficacité énergétiques,
- évolution du mix énergétique avec diminution de la part du nucléaire,
- développement des énergies renouvelables,
- financement de la transition.

Le SIPPEREC a participé à plusieurs conférences et débats organisés par le Conseil régional d'Île-de-France et l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (ARENE) dont l'objectif est d'alimenter le débat national.

Le déploiement du compteur Linky annoncé

Le déploiement du compteur évolué Linky a été acté avec la publication d'un arrêté, daté du 4 janvier 2012, définissant ses fonctionnalités.

LES SUITES DE CETTE DÉCISION

Le 9 juillet 2013, le gouvernement a annoncé le lancement en deux temps de Linky. Une première phase vise le déploiement de 3 millions de compteurs, pour un coût estimé à 500 millions d'euros d'ici 2016. La généralisation est attendue pour 2020. Le coût total annoncé est de 5 milliards d'euros, alors qu'Henri Proglio s'exprimant le 24 avril 2013 devant le Conseil national du débat sur la transition énergétique annonçait un coût entre 5 et 7 milliards d'euros.



LA POSITION DU SIPPEREC

De nombreuses interrogations demeurent : avant tout déploiement, le SIPPEREC demande la transparence sur les modes de financement, la propriété des compteurs, les services apportés aux usagers et leur impact sur la facture.

Le SIPPEREC considère, tout comme la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), que s'il y a une hausse des investissements liée au déploiement de Linky, celle-ci doit être neutre financièrement pour les usagers.

Le financement du déploiement du compteur doit se faire en toute transparence. Pour le SIPPEREC, l'accès en temps réel aux données de consommation constitue un impératif incontournable pour mettre en œuvre le pilotage des usages. Face aux augmentations des prix de l'électricité, les usagers doivent pouvoir connaître sans surcoût leurs données de consommation en temps réel pour pouvoir maîtriser leur facture. Il s'agit là d'un service public de l'électricité et, à ce titre, inclus dans les tarifs réglementés de vente.

De plus, une bonne partie des services potentiellement attractifs pour les consommateurs (afficheur déporté...) ne fait pas partie des options retenues, ceux-ci devant faire l'objet d'options vraisemblablement payantes, à proposer ultérieurement par les fournisseurs.



À SAVOIR

Le médiateur de l'énergie, dans son rapport annuel 2012, a alerté les pouvoirs publics sur l'insuffisante efficacité des dispositions actuelles pour aider les usagers les plus démunis. Lors de l'extension du tarif de première nécessité aux bénéficiaires de l'assurance complémentaire santé, les fournisseurs d'énergie ont mis 6 mois à recevoir les fichiers des ayants droit !



Les services publics de la distribution et de la fourniture d'électricité

Autorité concédante, le SIPPEREC contrôle le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité géré par ERDF/EDF, et garantit un service public de qualité. Le syndicat assure également le financement des travaux d'enfouissement des réseaux pour raisons esthétiques et de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments et l'éclairage public. Il aide les collectivités en charge de l'urbanisme à maîtriser les coûts de raccordement au réseau électrique des nouveaux bâtiments. Enfin, il gère, contrôle et perçoit pour le compte des communes la taxe communale sur la consommation finale d'électricité et la redevance d'occupation du domaine public.



La commission concession de la distribution et de la fourniture d'électricité

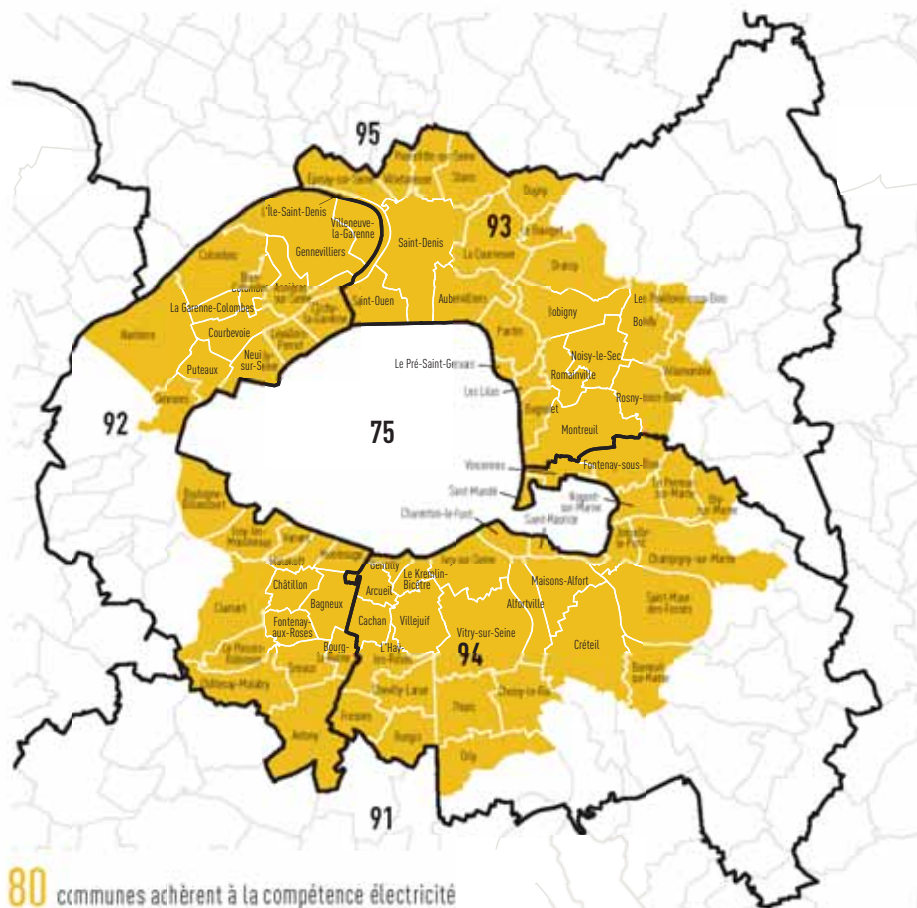
ELLE S'EST RÉUNIE 2 FOIS EN 2012.

ELLE EST COPRÉSIDIÉE PAR :

Jacques DELOBELLE, Vice-président, délégué de Villemomble
Varravaddah ONG, Vice-président, délégué de Bondy

ELLE EST COMPOSÉE DE :

Michel ADAM, délégué de Dugny
Hervé AUDIC, délégué de Sceaux
Jean-Luc BOUAZIZ, délégué de la Courneuve
Alain BOURDENET, délégué de Châtillon
Claude CHAVROT, délégué de Gennevilliers
Serge DELRIEU, délégué des Pavillons-sous-Bois
Josiane FISCHER, déléguée d'Asnières-sur-Seine
Geneviève GAILLABAUD, déléguée de La Garenne-Colombes
Jean-Jacques GARRON, délégué du Perreux-sur-Marne
Emmanuel GILLES DE LA LONDE, délégué de Bry-sur-Marne
Jean-Jacques GRESSIER, délégué de Joinville-le-Pont
Maryse LEMMET, déléguée d'Antony
Patrick LEROY, délégué de Rungis
Robert MACCOU, délégué de Vincennes



80 communes adhèrent à la compétence électricité
ainsi que Paris pour les bois de Boulogne et Vincennes,
représentant les intérêts de **1 749 315** usagers.

LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Le réseau de distribution électrique est la partie du réseau électrique qui dessert les consommateurs. Il s'agit des lignes à basse et moyenne tension, propriété du SIPPEREC pour le compte des collectivités adhérentes. L'exploitation est concédée au gestionnaire du réseau de distribution ERDF à travers un contrat de concession entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995 pour 25 ans. Ce contrat prend fin en 2019.

Qu'est-ce que le service public de la distribution d'électricité ?

LE RÔLE DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

Le SIPPEREC a en charge le contrôle de l'activité d'ERDF : développement et maintien du patrimoine, qualité de l'électricité distribuée, économie de la concession. L'électricité est un bien essentiel pour les particuliers et les entreprises, dont l'accès, la qualité et le prix jouent un rôle primordial dans le développement du territoire. Une bonne connaissance des éléments financiers des concessions est indispensable pour le bon fonctionnement du service public local de distribution. Le SIPPEREC assure également la maîtrise d'ouvrage de travaux d'enfouissement pour raisons esthétiques, financés notamment par une convention de partenariat, partie intégrante du contrat de concession. Il finance également des travaux de maîtrise de l'énergie réalisés par les communes sur leurs bâtiments et l'éclairage public.

LE RÔLE DU CONCESSIONNAIRE

ERDF gère le réseau d'électricité, il en assure l'extension, le renouvellement et l'entretien. Le concessionnaire dessert tous les usagers, particuliers, entreprises, administrations. Il doit assurer la continuité du service public. Il rend compte de son activité au SIPPEREC au cours de réunions mensuelles et dans le compte-rendu annuel d'activité.

15 518 km de réseau dont 6 848 km de réseau moyenne tension (HTA) et 8 670 km de réseau basse tension (BT)

1 749 315 usagers

9 154 postes de distribution publique



L'activité du concessionnaire ERDF

UN RÉSEAU QUI CONTINUE À S'ÉTENDRE

Le réseau de distribution publique s'est étendu de **126 km en 2012**, atteignant 15 518 km de linéaire. Le taux d'enfouissement progresse également. Le réseau aérien se concentre entièrement en basse tension, avec encore 1 034 km non enfouis (12 % du linéaire). Le réseau intègre 9 154 postes de distribution - postes HTA/BT - (81 en plus), et est relié à 1 091 installations de production.

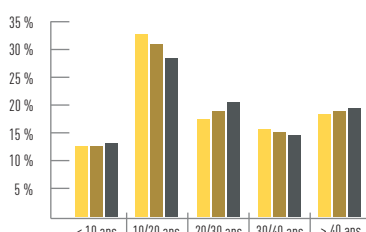


À SAVOIR

Le réseau de distribution électrique (basse et moyenne tension), compteurs compris, est propriété des collectivités locales.

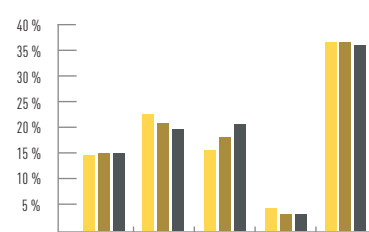
UN VIEILLISSEMENT DU RÉSEAU QUI SE POURSUIT

UN TIERS DU RÉSEAU HTA A PLUS DE 30 ANS ET PRÈS DE 2/3 PLUS DE 20 ANS.



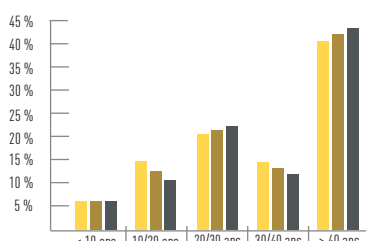
HTA en 2010 HTA en 2011 HTA en 2012

40 % DU RÉSEAU BT A PLUS DE 40 ANS.



BT en 2010 BT en 2011 BT en 2012

L'ÂGE DES POSTES DE DISTRIBUTION



Postes DP en 2010 Postes DP en 2011 Postes DP en 2012

< Plus de 40 % des postes de distribution ont plus de 40 ans et près de 2/3 plus de 30 ans. Il faut rappeler qu'ERDF a modifié la durée de vie d'amortissement de ces postes en 2007, la passant de 30 à 45 ans. Le contrôle technique initié par le SIPPEREC (2012/2013) n'a pu se dérouler, le concessionnaire refusant de donner accès aux ouvrages.

< Travaux de modernisation de l'éclairage public.

UN TEMPS DE COUPURE MOYEN EN NETTE AUGMENTATION

Le temps de coupure s'est encore dégradé en 2012 (33,6 minutes contre 28 minutes en 2011) comme au niveau national 78 minutes contre 75 minutes. Cette dégradation concerne d'abord le réseau moyenne tension. Elle est largement liée à des défaillances de boîtes de jonction. La qualité chute dans deux départements, touchant particulièrement les Hauts-de-Seine (40,2 minutes) et la Seine-Saint-Denis (31 minutes), seul le Val-de-Marne affiche une amélioration (26,9 minutes contre 30,7 en 2011). En parallèle, on observe **que les coupures pour travaux restent très importantes.**



L'ANALYSE DU SIPPEREC

Indicateur clé de la qualité du réseau de distribution, le temps moyen de coupure électrique par usager (appelé critère B) a été multiplié par 1,5 sur le territoire du SIPPEREC, entre 2001 et 2012, passant de 19 à 33,6 minutes. Il se dégrade d'une ou deux minutes en moyenne tous les ans. Cette tendance à la hausse pourrait encore s'accroître en 2013, compte tenu des seuls incidents qui ont eu lieu sur le réseau dans le courant du premier semestre 2013 (Levallois-Neuilly, Vitry-sur-Seine, Créteil...). À noter que ces incidents sont souvent liés à des défaillances d'ouvrages de réseau non renouvelés. L'augmentation du temps de coupure est aussi due à une augmentation importante des coupures sur incidents HTA. Les coupures BT pour travaux restent importantes même si leur part dans le critère B a baissé. Ces coupures pour travaux sont liées au fait qu'ERDF ne réalise plus les travaux sous tension et ne procède plus à la mise en place de groupe électrogène.

PLUSIEURS COUPURES SIGNIFICATIVES

33 321 usagers ont subi une coupure de plus de 6 heures, et 88 238 d'entre eux cumulent plus de 3 heures de coupure durant l'année.

Parmi les incidents les plus significatifs, figurent :

- 17 433 usagers d'Arcueil et Montrouge affectés par une coupure de 204 minutes (incident dans un poste source) ;
- 14 882 usagers (Arcueil, Gentilly, Montrouge) coupés 96 minutes (incident dans un poste source) ;
- 5 154 usagers de Choisy-le-Roi, Thiais et Vitry-sur-Seine coupés plus de 8 heures en raison d'une défaillance de transformateur ;
- 8 024 usagers d'Ivry-sur-Seine, du Kremlin-Bicêtre, de Villejuif, et Vitry-sur-Seine ont été coupés pendant 3 heures.

DURÉE MOYENNE DE COUPURE DES CLIENTS BT SUR LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION (EN MINUTES)



À SAVOIR

En 1995, au moment où le contrat de concession a été renégocié, le temps de coupure était de 36 minutes et 84 minutes au niveau national.



FOCUS

ERDF CONDAMNÉE EN APPEL POUR MANQUE DE TRANSPARENCE FINANCIÈRE

La cour administrative d'appel a condamné ERDF à payer au SIPPEREC des pénalités pour manque de transparence financière dans ses comptes-rendus d'activité. Depuis 2005, le Comité refusait ces rapports considérant que les informations transmises au niveau financier étaient insuffisantes pour contrôler la qualité du service public de distribution et de fourniture d'électricité et connaître la situation économique réelle de la concession. La cour a condamné la transmission de nombreux éléments calculés par ERDF à partir de données comptables nationales et/ou régionales, ensuite calculées par clés de répartition, qui évoluaient d'un exercice à l'autre, rendant les comparaisons entre les exercices extrêmement difficiles... De tels éléments entravaient le rôle de l'autorité concédante.

LES SUITES DE CETTE DÉCISION

ERDF a décidé de se pourvoir en cassation.



L'ANALYSE DU SIPPEREC

- **Les données comptables et financières ne sont pas transmises à l'échelle de la concession** mais issues de données régionales ou nationales, soumises à des clés de répartition, susceptibles de changements d'un exercice à l'autre, rendant impossible toute comparaison.
- **Une dégradation de la qualité est observée depuis plusieurs années** : une meilleure information financière sur l'état du patrimoine permettrait l'établissement de diagnostics partagés et la mise en œuvre de travaux correctifs.

92 MILLIONS D'EUROS INVESTIS EN 2012

ERDF a augmenté ses investissements de 3 % en 2012 (92,757 millions d'euros), après une augmentation de 12 % en 2010 et 17 % en 2011.

La hausse globale de 2,8 millions d'euros en 2012 se répartit comme suit :

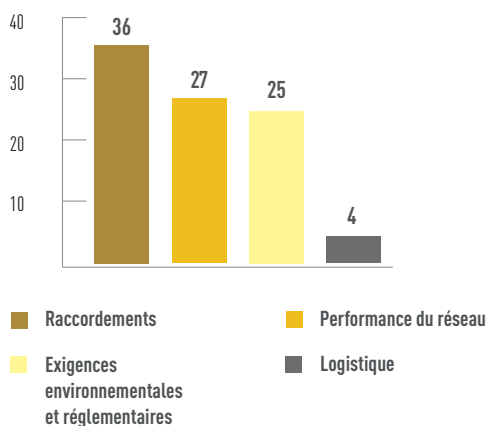
- + 1 million d'euros sur le réseau HTA (essentiellement sur le renouvellement de réseau) ;
- + 9 millions d'euros sur le réseau BT (essentiellement sur les raccordements) ;
- - 8 millions d'euros sur les postes sources.



L'ANALYSE DU SIPPEREC

La hausse des investissements se ralentit au rythme de 3 % par an, ce rythme est confirmé par ERDF pour le programme 2013 et les perspectives 2014 et 2015. Les investissements se réorientent vers le renouvellement du réseau HTA et BT, investissements imposés du fait des raccordements. La présentation en brut des investissements a pour conséquence d'empêcher la mesure de l'effort mené par le concessionnaire, les recettes perçues par celui-ci (60 % de l'investissement lors de raccordements) ne sont toujours pas précisées.

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR ERDF
SUR LA CONCESSION (EN MILLIONS D'EUROS)



FOCUS

LE SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Fin 2011, ERDF a présenté au SIPPEREC un schéma directeur de développement du réseau, document soumis à l'avis des élus en mars 2012.

Selon le SIPPEREC, le document mérite d'être complété sur plusieurs points : indicateurs de suivi non pertinents, absence de prise en compte de l'impact d'Autolib' sur les besoins en bornes de recharge des véhicules électriques, pas d'état des lieux des compteurs, colonnes montantes et équipements intérieurs des postes sources...

CONFÉRENCE INTERDÉPARTEMENTALE SUR LES INVESTISSEMENTS

La conférence départementale sur la programmation des investissements, prévue par l'article 21 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite loi « NOME », s'est réunie le 21 décembre 2012.

À la demande du SIPPEREC et du SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France), celle-ci s'est tenue à une échelle interdépartementale, regroupant les départements 92, 93 et 94, sous l'égide du préfet de Seine-Saint-Denis. Chaque syndicat a présenté en détail sa concession et ses préoccupations en matière d'investissements sur ses réseaux : l'âge indéterminé du réseau basse tension, l'augmentation de l'âge moyen du réseau HTA (Haute Tension de niveau A – 20 kV), l'incertitude des informations pour les extrémités de réseau (branchements de type colonne montante, et postes sources).

Le SIGEIF et le SIPPEREC ont demandé que la tenue annuelle de cette conférence soit l'occasion d'approfondir le dialogue entre autorités concédantes et concessionnaires et notamment d'apporter aux autorités concédantes une vision à la fois plus précise et plus complète des perspectives d'investissement au travers d'un tableau de bord dynamique et partagé de l'impact des investissements sur le réseau. Tableau de bord qui nécessite un diagnostic partagé comme point de départ.

AUGMENTATION DU NOMBRE DE CLIENTS ET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

ERDF a acheminé 17 356 GWh d'électricité, un chiffre stable.

La concession compte 1 749 315 points de livraison (+0,97 %) ainsi répartis :

- tarifs bleus : 1 722 633 clients (+0,96 %)
- tarifs jaunes : 23 279 clients (+1,46 %)
- tarifs verts : 3 403 clients (+0,41 %)

Les recettes d'acheminement ont progressé de 3,76 %, soit 604 millions d'euros en 2012, en raison d'une hausse du TURPE et du coût des prestations. Il y a un « effet raccordement » sur le chiffre d'affaires d'ERDF, la hausse s'expliquant par la fin de la réfaction appliquée auparavant aux producteurs et l'impact du nouveau barème.

Quelque 3 000 raccordements de consommateurs ont été réalisés, ainsi que 186 raccordements d'installations de production, pour l'essentiel des centrales photovoltaïques. Pour les producteurs, le délai moyen d'envoi d'un devis par ERDF est de 31 jours, 79 % des devis étant envoyés dans les délais.

Les charges s'élèvent à 531,5 millions d'euros (516,9 en 2011), avec des dépenses de personnel progressant de près de 9 % et un achat de pertes qui se situe à un niveau encore très élevé (52,2 millions d'euros).



L'ANALYSE DU SIPPEREC

D'une façon générale, pour tous les segments d'usagers (professionnels, entreprises, ...), la satisfaction s'améliore pour la région Île-de-France tout en restant en deçà de la moyenne nationale.

Comme en 2011, les réclamations ont principalement comme objet la relève et facturation (50 %) et les interventions techniques (25 %).

DES RACCORDEMENTS EN PROGRESSION

1 244 raccordements individuels et 940 raccordements collectifs ont été réalisés.

Le raccordement des producteurs montre une forte diminution (-50 %) du nombre d'opérations. En puissance raccordée, la tendance est à la hausse : 94 % de la puissance injectée sont issus de la cogénération.

L'action du SIPPEREC, autorité concédante

Le SIPPEREC, en tant qu'autorité concédante du service public de la distribution d'électricité, contrôle l'activité d'ERDF et assure également la maîtrise d'ouvrage de travaux d'enfouissement pour raisons esthétiques.

LES RÉSULTATS DU CONTRÔLE SUITE À LA PANNE ÉLECTRIQUE DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Le 12 janvier 2013, 70 000 foyers des villes de Courbevoie, Levallois et Neuilly-sur-Seine ont subi une coupure d'électricité majeure, due à l'incendie d'un poste source. Pour certains, la panne s'est répétée plusieurs jours. Le SIPPEREC a diligenté une mission de contrôle pour établir les causes et responsabilités de cet incident majeur, d'une ampleur inégalée depuis la tempête de 1999.

Un incident de grande ampleur

L'ampleur de l'incident, qu'il s'agisse du nombre d'usagers coupés ou de la durée de l'interruption, appelait un contrôle spécifique de la part de l'autorité concédante. Il a été mené *in situ*, au poste source de Levallois, ainsi qu'à l'agence de conduite régionale de Guyancourt, puis complété par l'analyse de divers documents.

Un matériel vétuste

Il en ressort que l'incident a pour origine le non-renouvellement d'ouvrages totalement amortis, en l'occurrence le défaut électrique ayant eu lieu dans un transformateur de courant d'injection de plus de 40 ans. En outre, l'absence de compartimentage étanche dans le poste, l'obsolescence et la vétusté des dispositifs de protection, de contrôle-commande et de téléconduite du poste source, ont eu pour effet d'amplifier un incident qui aurait pu être mineur. D'autres difficultés ont été relevées : faible interconnexion avec les postes sources voisins, coexistence de niveaux de tension divers (10 kV et 20 kV) et déficit d'organes télécommandés.

Le SIPPEREC préconise une analyse complète des risques

ERDF a présenté des travaux correctifs, pour un montant prévisionnel de 15 millions d'euros. Le SIPPEREC considère qu'ils doivent être complétés pour garantir la sécurisation du poste source et de la zone qu'il dessert. Les travaux de sécurisation devront faire l'objet d'un programme pluriannuel localisé et détaillé.

Le syndicat préconise également le repérage des zones de fragilité du réseau HTA et une analyse de risque pour tous les postes sources de même nature que celui de Levallois alimentant la concession.

Le SIPPEREC observe qu'ERDF a manqué à ses obligations contractuelles en ne lui transmettant pas divers documents, notamment le journal de bord des événements avec l'ensemble des manœuvres au centième de seconde, indispensable pour comprendre l'enchaînement et l'ampleur de l'incident et contrôler le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.

L'entretien des colonnes montantes

Les colonnes montantes*, comme l'ensemble des ouvrages de branchement électrique, sont exploitées par ERDF. La colonne électrique étant considérée comme un ouvrage en concession, ERDF se doit d'en réaliser l'entretien et l'éventuelle rénovation, sauf si l'ouvrage concerné appartient au bailleur ou au syndicat de copropriétaires. Le SIPPEREC a mis ERDF en demeure pour réaliser la rénovation de certaines colonnes montantes.

QUALITÉ DES RÉSEAUX : UN CONTRÔLE POUR DÉTERMINER LA QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE

Le vieillissement du réseau, source d'incidents

Un contrôle mené par le cabinet AEC en 2012 a montré que l'âge du réseau BT reste indéterminé du fait d'une qualification non fiable dans les bases de données tenues par ERDF. En outre, le renouvellement du réseau HTA est insuffisant pour enrayer son vieillissement régulier et constant. La fiabilité des données pose question : lorsque l'année de pose des ouvrages est inconnue, elle est imposée à 1946 (nationalisation d'EDF) et, avant la mise en place de la gestion décentralisée des ouvrages (GDO) dans les années 1980, le suivi d'inventaire n'était pas systématique.

Le SIPPEREC a demandé à ERDF des mesures correctives, à la fois pour fiabiliser les données et inverser la courbe de vieillissement des ouvrages.

Le syndicat a rencontré des difficultés pour réaliser ce contrôle, ERDF refusant de fournir des informations et de donner accès aux ouvrages. En outre, au cours de l'exercice 2011, la durée de vie comptable des réseaux basse tension aériens torsadés a été allongée de 40 à 50 ans de manière unilatérale par le concessionnaire et sans justification. Le Comité syndical a demandé à ERDF de présenter au SIPPEREC l'ensemble des études techniques détaillées ayant justifié cette reprise.

Le SIPPEREC a demandé à ERDF de préciser ses actions pour mettre fin au vieillissement régulier constaté du réseau HTA.

En effet, le linéaire de réseaux renouvelés (ajouté à celui des extensions) ne suffit pas à compenser la croissance d'âge des réseaux en exploitation.

En outre, les réseaux HTA âgés de plus de 40 ans sont en augmentation de 5,9 % par rapport à l'exercice 2010. Cette catégorie représente 18,7 % du total et se situe au-dessus de la moyenne des valeurs constatées sur les concessions auditées par AEC (moyenne de 14,7 % selon les statistiques AEC 2010).

Enfin, les réseaux HTA souterrains à isolation par papier imprégné sont très présents sur le territoire de la concession (34,1 %), mais leur proportion diminue trop faiblement (2 % par an).

GLOSSAIRE :

Colonne montante :

elle permet d'alimenter les abonnés en énergie dans les immeubles collectifs.

PREMIÈRE ANALYSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012 D'ERDF

Le rapport d'activité d'EDF/ERDF étant parvenu au syndicat le 30 juin 2013, le Comité n'a pas pu l'examiner au jour où ce document est rédigé.

Éléments financiers

ERDF affiche 598,4 millions d'euros de recettes d'acheminement et 24,3 millions d'euros en recettes de raccordements et autres prestations. Le chiffre d'affaires net s'établit à 640,5 millions d'euros, auxquels il convient de rajouter d'autres produits (immobilisations, reprises sur amortissements et provisions...) à hauteur de 61 millions d'euros. Les charges ressortent à 531,5 millions d'euros, auxquelles s'ajoute une contribution à l'équilibre de plus de 104,6 millions d'euros.

La concession, cette année encore, est excédentaire : le résultat net de 65,2 millions d'euros a été multiplié par près de 6 en deux exercices. La dotation à la provision pour renouvellement diminue une nouvelle fois, le concessionnaire ayant décidé de prolonger à partir de 2012 la durée de vie des postes de transformation.

Comme les années précédentes, le compte-rendu financier est principalement élaboré par le concessionnaire à partir d'éléments reconstitués issus de « clés » de répartition appliquées à des données nationales et qui ne sont pas communiquées. Ainsi, pour deux tiers des postes, le compte-rendu financier ne reflète pas nécessairement les spécificités de la concession du SIPPEREC.

Éléments patrimoniaux

ERDF délivre un état de la valeur des ouvrages concédés, assortissant les données globales d'un détail par type d'ouvrage. Les actifs concédés en 2012 représentent 1,8 milliard d'euros, dont 80,2 millions d'euros liés à des mises en service dans l'année (financées pour un quart par le SIPPEREC). La provision pour renouvellement, en baisse, s'établit à 424,3 millions d'euros à la fin de l'exercice. En 2012, ERDF a versé 28,6 millions d'euros au titre des redevances, dont près de 8,8 millions d'euros pour l'occupation du domaine public.



ZOOM SUR...

L'aide à l'investissement des villes

LA CONVENTION DE PARTENARIAT : UN OUTIL POUR FINANCER LES TRAVAUX DES COMMUNES

La convention de partenariat a été signée avec le contrat de concession et s'applique depuis 1995. Elle permet d'alimenter un fonds au bénéfice du syndicat à partir duquel sont financés les travaux éligibles des communes.

16,1 millions d'euros ont été votés au cours de l'exercice 2012 pour financer 217 dossiers concernant à 90 % l'enfouissement des réseaux et des travaux de maîtrise de l'énergie sur l'éclairage public et les bâtiments communaux.

5,7 millions d'euros ont été versés sur les dossiers votés par les Comités des années précédentes et ont notamment permis de financer :

- la fin de la résorption du réseau toiture (270 000 euros) ;
- le démarrage de la résorption du réseau fil nu (1,5 million d'euros) ;
- la résorption du réseau torsadé sous maîtrise d'ouvrage du syndicat (2,1 millions d'euros) ;
- des travaux consacrés à améliorer l'éclairage public (1,7 million d'euros).

5 dossiers d'isolation de bâtiments communaux ont été financés :

Il s'agit des combles dans les écoles ou gymnases à :

- Asnières-sur-Seine,
- Issy-les-Moulineaux,
- Nanterre,
- Suresnes.

ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU AÉRIEN FIL NU : LE PROGRAMME A DÉMARRÉ

Le réseau aérien sur toiture a entièrement disparu. Le SIPPEREC et ERDF se concentrent à présent sur la résorption des réseaux en fil nu et torsadé.

Signé en avril 2011, le protocole d'accord avec ERDF a commencé à être mis en œuvre en 2012. L'enjeu est de résorber l'ensemble des réseaux aériens en fil nu qui sont vétustes et posent des problèmes de sécurité avant la fin du contrat de concession en 2019. Le financement de ce projet de renouvellement des réseaux est assuré à 60 % sur le fonds de partenariat SIPPEREC et à 40 % sur les fonds propres d'ERDF. Il est à noter que d'autres réseaux aériens coexistent souvent sur les supports des réseaux aériens en fil nu à enfouir.

• Enfouissement des réseaux en fil nu

Traduisant une montée en puissance significative, un premier programme triennal d'enfouissement a mener grâce au fonds de partenariat a été voté : 30 km en 2012, 37 km en 2013,

43 km en 2014, soit 110 km au total (66 financés via le fonds de partenariat et 44 sur fonds propres d'ERDF).

En 2012, le concessionnaire a résorbé 23 km de réseau, soit 7 de moins que prévu. L'écart s'accroît en 2013, l'engagement contractuel étant plus significatif. Ces écarts sont notamment liés à des retards dans la prise de décision des villes concernant l'enfouissement coordonné avec d'autres réseaux (éclairage public, télécoms).

• Enfouissement des réseaux en fil torsadé

En 2012, 27 opérations sous maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC ont démarré sur le territoire de 20 communes pour enfouir 26,6 km de réseaux en fil torsadé, la plupart du temps associés à d'autres réseaux (éclairage public, télécoms) : elles concernent les villes d'Antony, Bondy, Bourg-la-Reine, Châtillon, Choisy-le-Roi, Fontenay-aux-Roses, Issy-les-Moulineaux, Joinville-le-Pont, Le Perreux-sur-Marne, Les Pavillons-sous-Bois, Noisy-le-Sec, Orly, Pierrefitte-sur-Seine, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Sceaux, Villejuif, Villemomble et Vitry-sur-Seine.

**LE RÉSEAU TOITURE, C'EST FINI !**

En 2012, 2,39 km de réseau toiture ont été déposés, mettant fin à 17 ans d'efforts intensifs du SIPPEREC et des équipes d'ERDF. 89,2 millions d'euros ont été consentis à la résorption de ce réseau, pour un linéaire qui était en 1995 de 338 km. Les travaux menés par le concessionnaire se sont traduits par l'effacement de 346 km de réseau. La disparition du réseau sur toiture est étroitement liée au volontarisme du SIPPEREC et des villes. ERDF s'est engagé à financer sur fonds propres les éventuels résidus.

Cette année, **53 km** de réseaux BT ont été enfouis, dont :

- **23 km** sous maîtrise d'ouvrage ERDF (40 % financés par le SIPPEREC, 60 % financés par ERDF) ;
- **30 km** sous maîtrise d'ouvrage du syndicat (financés par le SIPPEREC et les collectivités).

A fin 2012, il reste encore **1 034 km** de réseaux aériens à enfouir d'ici à 2019.

POUR LES COLLECTIVITÉS QUI SOUHAITENT FAIRE DISPARAÎTRE LEURS RÉSEAUX AÉRIENS, LE SIPPEREC PROPOSE UN PRÊT-À-PORTER TECHNIQUE ET FINANCIER

Les communes dans lesquelles il reste encore des réseaux électriques aériens ont tout intérêt à profiter des financements du SIPPEREC avant 2019, date de fin du contrat de concession.

De nombreux avantages pour les collectivités

- l'enfouissement des réseaux électriques réalisé sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF ou du SIPPEREC est pris en charge financièrement ;
- la collectivité et les opérateurs télécoms (à hauteur de 8 %) assument l'enfouissement des autres réseaux ;
- en cas d'enfouissement coordonné, la ville peut bénéficier d'un préfinancement par le SIPPEREC, une fois prise en compte la participation des opérateurs.

Un outil d'aide à la décision

Le SIPPEREC, en partenariat avec ERDF, a fait réaliser une étude ville par ville pour leur permettre d'établir un programme pluriannuel d'enfouissement en maîtrisant leur budget. Cette étude a pour objectif d'estimer les coûts afférents à l'enfouissement des autres réseaux résidant sur les supports communs avec le réseau de distribution publique d'électricité.

3 options pour les communes

- soit la ville décide d'enfouir les réseaux télécoms et d'éclairage public sur ses fonds propres ;
- soit la ville décide d'utiliser la solution de portage financier proposée par le SIPPEREC pour enfouir de façon coordonnée ces autres réseaux. Ce portage est adossé aux recettes de taxes et redevances reversées à la commune au titre de la concession électrique par le syndicat ;
- soit la ville décide de laisser tout ou partie des autres réseaux en aérien, le SIPPEREC et ERDF engageant les travaux d'enfouissement des seuls réseaux électriques.

14 villes ont engagé un programme pluriannuel

(Antony, Arcueil, Bondy, Cachan, Drancy, Fresnes, Gennevilliers, Ivry-sur-Seine, Les Lilas, Malakoff, Nanterre, Orly, Saint-Maurice, Vitry-sur-Seine), dont 5 couvrent la totalité du reste à enfouir (Antony, Fresnes, Malakoff, Orly et Saint-Maurice),

10 villes sont en cours de décision.

Les collectivités disposent de **5 ans** pour enfouir 1 034 km de réseaux électriques et profiter de financements prévus par le contrat de concession et la convention de partenariat. Ces conditions financières sont limitées dans le temps (2019). Les travaux doivent être engagés dès maintenant.

UN PARTENARIAT EFFICACE SIPPEREC/ERDF

Maîtrise d'œuvre, coordonnateur sécurité protection de la santé (SPS), travaux : le SIPPEREC et ERDF ont mis en place un groupement de commandes axé sur la coordination de travaux. Objectif : une coordination renforcée pour les travaux, un gain de temps et une maîtrise des budgets.

LE LANCEMENT DE L'OPÉRATION D'ENFOUISSEMENT DANS LE QUARTIER CITÉ JARDINS À ORLY

Le premier poteau qui soutient le réseau électrique aérien dans le quartier Cité Jardins à Orly a été démonté le 21 mai 2013, en présence de Christine Janodet, Maire d'Orly et Conseillère générale du Val-de-Marne, Stéphan Pagès, Directeur ERDF en Île-de-France Est et de Catherine Peyge, Présidente du SIPPEREC. Cet événement a marqué le lancement du programme pluriannuel d'enfouissement de la totalité des réseaux aériens de la ville d'ici à 2018, grâce au soutien technique et financier du SIPPEREC et d'ERDF.



LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

L'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence aux particuliers est effective depuis le 1^{er} juillet 2007. Tous les consommateurs ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de choisir leur fournisseur d'électricité. Ils peuvent soit garder l'offre au tarif réglementé de vente (tarifs fixés par l'État et que seule EDF peut proposer), soit choisir une offre de marché dont le prix est fixé par le fournisseur (EDF ou opérateur alternatif) dans le contrat.

Qu'est-ce que le service public de la fourniture d'électricité ?

LE RÔLE DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

La fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente est un service public placé sous la responsabilité des collectivités locales, et donc du SIPPEREC sur son territoire. Le SIPPEREC est autorité concédante, pour le compte de 1 604 398 usagers. Le concessionnaire est EDF branche commerce, jusqu'au 31 décembre 2019.

Le SIPPEREC contrôle l'activité d'EDF, fournisseur de service public aux tarifs réglementés de vente. Le SIPPEREC a mis en place avec EDF dans le cadre de la convention de partenariat un Fonds social précarité et efficacité énergétique (FSPEE*, cf. p. 34), qui aide les communes à mener des actions préventives et curatives auprès de publics en précarité énergétique.

LE RÔLE DU CONCESSIONNAIRE

Concessionnaire du service public de fourniture, EDF livre de l'électricité aux tarifs réglementés de vente (bleu, jaune et vert). Il délivre également le tarif social dit « tarif de première nécessité ». Depuis le vote de la loi Brottes en avril 2013, tous les fournisseurs d'énergie peuvent délivrer le TPN.

L'activité du concessionnaire EDF

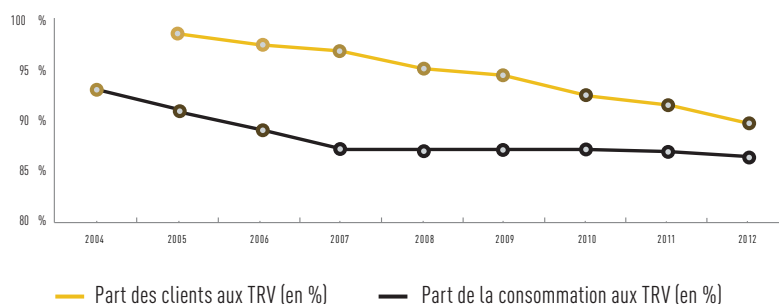
BAISSE DU NOMBRE D'USAGERS, DE LA CONSOMMATION ET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

- La concession compte 1,6 million d'usagers aux tarifs réglementés, soit 0,35 % de moins qu'en 2011.
- À 15 056 GWh, l'énergie vendue diminue très légèrement de 0,63 %.
- Les recettes baissent de 2,9 % à 1,3 million d'euros, en particulier les recettes des tarifs bleus (-4,11 %) tout comme, dans une moindre mesure, celles des tarifs verts et jaunes.

UN NOMBRE DE RÉCLAMATIONS EN FORTE HAUSSE

- 32 158 réclamations ont été comptabilisées en 2012, contre 25 421 réclamations en 2011, soit une hausse de 26,5 %.
 - 75,2 % des réclamations ont été traitées dans un délai de 30 jours contre 78 % en 2011.
- À noter : aucune information (ventilation des réclamations par exemple) n'est fournie, empêchant d'analyser davantage cette information.

PART DE LA CONSOMMATION AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (EN %)



GLOSSAIRE :

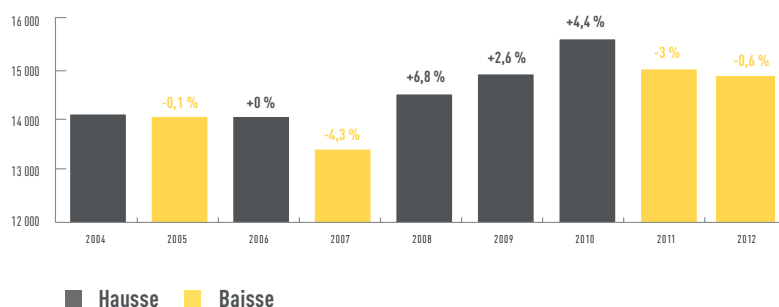
FSL : Fonds de solidarité logement
TPN : tarif de première nécessité
TRV : tarif réglementé de vente
CSPE : contribution au service public électricité
FSPEE : Fonds social précarité et efficacité énergétique
ANAH : Agence nationale de l'habitat



À SAVOIR

Les tarifs de vente de l'électricité ont augmenté de 2 % en moyenne le 1^{er} août 2012, la facture s'étant également accrue de 1,3 % en raison d'une hausse de la contribution au service public de l'électricité.

CONSOMMATION DES CLIENTS RESTÉS AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE (EN GWH) ET ÉVOLUTION ANNUELLE (EN %)



FORTE HAUSSE DE LA PRÉCARITÉ

La précarité énergétique est une réalité croissante, qui se traduit par des services spécifiques à destination des personnes démunies.

- La contribution d'EDF au Fonds de solidarité logement (FSL) progresse légèrement (2,2 millions d'euros au total dans les trois départements de la petite couronne). On observe une chute de 19 % du nombre de dossiers aidés par ce biais avec 22 055 dossiers contre plus de 27 000 en 2011 et les années précédentes.
- Les aides versées sont en baisse de 7 % à hauteur de 2,7 millions d'euros (-13 % dans les Hauts-de-Seine, -6 % dans le Val-de-Marne et -4 % en Seine-Saint-Denis) et le montant attribué par dossier est en hausse de 15 % (+ 24 % dans le Val-de-Marne).
- Inversement, du fait de l'automatisation de la procédure, le nombre de bénéficiaires du TPN fait plus que doubler avec 68 460 bénéficiaires fin 2012 contre 31 769 fin 2011, année où EDF avait procédé à un « écrémage » de ses fichiers. Cette progression soutenue (+ 115 %) est appelée à se poursuivre en 2013, du fait d'un assouplissement des conditions d'attribution de ce tarif social.

UN NOMBRE DE COUPURES TOUJOURS PRÉOCCUPANT

Le nombre de coupures pour impayés poursuit une progression entamée depuis 2008, avec 8 486 interruptions de services (7 286 en 2011) : ce chiffre a plus que doublé en 5 ans.

EDF comptait 14 587 usagers au « service minimum » (SMI) en 2012, soit 16,8 % de moins qu'en 2011. Destiné à éviter une coupure, le SMI permet de maintenir la fourniture mais en limitant la puissance à 1 000 watts, lorsque le fournisseur ne parvient pas à entrer en contact direct avec l'utilisateur au moment de la coupure.



L'ANALYSE DU SIPPAREC

Prévue par la loi de février 2000, l'automatisation du tarif social de l'électricité a commencé à porter ses fruits en 2012. Après que le SIPPAREC eut alerté les pouvoirs publics sur la forte chute du nombre de bénéficiaires, un décret visant à automatiser la procédure a été publié en mars. Un texte tardif mais nécessaire au regard des enjeux : sur le territoire du syndicat, seulement 32 000 abonnés disposaient alors du TPN contre 55 000 début 2010, dans un contexte de précarité croissante.

Le SIPPAREC a salué cette publication tout en restant vigilant sur son application. Quelques mois après, l'automatisation progresse mais nombre d'ayants droit restent privés du TPN, les formalités administratives restant trop complexes.

L'action du SIPPAREC, autorité concédante du service public de la fourniture d'électricité

UN CONTRÔLE TECHNIQUE RELATIF À LA MISSION DE SERVICE PUBLIC DE VENTE AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS POUR LES USAGERS RÉSIDENTIELS

Ce contrôle a porté sur la gestion par le fournisseur EDF du service concédé pour les usagers résidentiels, bénéficiant de tarifs réglementés de vente au tarif bleu et au TPN.

Il a pour objectif de contrôler :

- l'état du portefeuille des usagers au tarif bleu ;
 - les processus de gestion de la clientèle ;
 - les résultats obtenus pour les exercices 2010 et 2011 tels que reportés dans les comptes-rendus annuels d'activité : conseils tarifaires, recouvrement des factures et en particulier l'impact des services proposés par EDF.
- EDF n'a pas fourni, notamment au motif que certaines données sont « disponibles dans les outils » informatiques du concessionnaire mais « non extractibles », les informations suivantes :
- la nature du branchement (monophasé/triphasé) ;
 - l'impact du conseil tarifaire sur les modifications de contrat ;
 - la qualité de la facturation (taux d'erreurs d'index et taux de factures estimées) ;
 - le solde annuel des clients mensualisés ;
 - le montant des impayés ;
 - l'impact des aides FSL attribuées sur le montant de la dette, la facturation de frais.

Pour mener la mission de contrôle, EDF a alors proposé au SIPPAREC des alternatives qui consistent à procéder à un contrôle sur site.

Le principal enseignement issu de la mission de contrôle est que le conseil tarifaire n'est réalisé par EDF que sur appel de l'utilisateur.

EDF ne détecte pas les usagers potentiellement mal tarifés pour leur proposer une optimisation de leur contrat. Ce point est d'autant plus dommageable pour les usagers au TPN.

De plus, le coût de la prestation d'ERDF éventuellement nécessaire lors de l'optimisation du contrat (recalibrage du disjoncteur par exemple) est trop élevé au regard du gain ultérieur pour l'utilisateur.



L'ANALYSE DU SIPPAREC

Le syndicat considère qu'EDF doit engager une démarche à l'égard des usagers présentant des indices d'une éventuelle tarification inadaptée (puissance souscrite supérieure ou égale à 18 kVa par exemple). Le SIPPAREC rappelle que l'optimisation tarifaire est une des activités concédées à EDF dans le cadre de la mission de service public de vente aux tarifs réglementés. La mission de contrôle a montré que les frais engendrés par une modification de contrat nécessitant une intervention d'ERDF constituent pour l'utilisateur un frein important à la réalisation effective de cette optimisation tarifaire. C'est pourquoi le SIPPAREC propose à EDF d'engager une démarche auprès de la CRE visant à une évolution du catalogue des prestations d'ERDF pour faciliter la mise en œuvre des optimisations tarifaires. Cette proposition vaut particulièrement pour les usagers au TPN.

En l'absence de communication par EDF des pièces demandées, les thématiques suivantes (la nature du branchement monophasé/triphasé, la qualité de la facturation, le montant des impayés) n'ont pas pu faire l'objet d'un contrôle.



ZOOM SUR...

La lutte contre la précarité énergétique

En tant que garant du service public de la fourniture d'électricité, le SIPPEREC veille à l'application du droit d'accès à l'électricité et des différentes dispositions d'aide aux familles en difficulté. Cette vigilance est rendue encore plus nécessaire dans un contexte d'évolution réglementaire, d'augmentation des prix et d'ouverture du marché de l'électricité aux particuliers.

La précarité énergétique touche plus de 4 millions de foyers. Selon l'étude de l'Union nationale des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (UNCCAS), ce chiffre devrait encore s'alourdir car 73 % des centres communaux d'action sociale (CCAS) constatent une hausse des sollicitations relatives à l'énergie depuis 3 ans (hors eau et carburant). Dans ce contexte de crise économique et de hausse des prix, le SIPPEREC a mis en place, en partenariat avec EDF dans le cadre de l'actuel contrat de concession, un Fonds social précarité et efficacité énergétique (FSPEE), pour aider les CCAS à intervenir auprès des populations les plus fragilisées. Ce nouveau dispositif vise trois objectifs : agir à la source de la précarité énergétique, mener des actions nouvelles de prévention et accompagner les familles dans la rénovation de leur logement.

60 collectivités ont fait appel au Fonds social précarité et efficacité énergétique du SIPPEREC pour l'aide au paiement des factures d'électricité EDF des usagers démunis.

LE FONDS SOCIAL PRÉCARITÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (FSPEE)

Le SIPPEREC dispose d'un fonds social pour aider les CCAS à intervenir auprès des populations les plus fragilisées.

Il propose :

- une aide au paiement de factures d'électricité pour les foyers en difficulté. 146 540 euros ont été mobilisés à cet effet en 2012 ;
- un financement de l'acquisition de lampes basse consommation et LED ;
- une prise en charge de diagnostics thermiques de logements ;
- une aide à la réalisation de travaux de rénovation thermique.

Ce dispositif permet par exemple d'accompagner des familles dans la rénovation de leur logement, en mobilisant les aides disponibles et en les complétant par celles du fonds social.

LES PROPOSITIONS DU SIPPEREC POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La précarité énergétique était au cœur des débats du colloque organisé par le SIPPEREC le 2 octobre 2012 et réunissant 150 personnes. Cet événement a permis de confronter les expériences de nombreux acteurs du secteur social et de l'énergie (Fondation Abbé Pierre, ANAH, médiateur de l'énergie...).

Le syndicat a rendu publiques quatre propositions pour agir contre la précarité énergétique :

- **traiter la précarité localement et de manière coordonnée ;**
- **simplifier l'obtention du tarif de première nécessité ;**
- **rendre transparents les coûts de l'électricité ;**
- **rénover en profondeur la structure tarifaire de l'électricité, afin notamment d'inciter aux comportements vertueux.**



Le financement de diagnostics thermiques des logements

Ce service s'adresse aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique. Un conseiller EDF se rend à domicile afin de réaliser un bilan thermique au niveau de l'isolation, du système de chauffage, de la production d'eau chaude sanitaire et de la ventilation. Dans le cadre du Fonds social précarité et efficacité énergétique du SIPPEREC, ce service est pris en charge à 100 %. **5 dossiers ont été déposés et 4 diagnostics réalisés à fin 2012.**

La réhabilitation énergétique des logements

Ce nouveau dispositif permet de conduire des réhabilitations thermiques de logements habités par des familles en situation de précarité énergétique, quelle que soit l'énergie de chauffage. Sont concernés les propriétaires occupants ou les locataires dont le propriétaire est bailleur social associatif ou bailleur privé conventionné pour limiter le loyer pendant une période d'au moins 9 ans.

Le SIPPEREC prend en charge 100 % de la part des travaux (TTC) au-delà des subventions publiques.

Un plafond est fixé par logement à :

- 8 000 euros pour les bailleurs sociaux associatifs ;
- 2 000 euros pour les autres cas, notamment dans le cadre d'une convention conclue avec l'ANAH*.

^ Le colloque du SIPPEREC, organisé le 2 octobre dernier, a réuni plus de 150 personnes.

LE FINANCEMENT D'ACTIONS DE PRÉVENTION/COMMUNICATION

En 2012, Arcueil, Choisy-le-Roi, Courbevoie, Drancy, Dugny et Romainville ont mené des actions d'animation sur le thème de la maîtrise de la demande d'énergie et aux écogestes, en s'appuyant sur le guide et l'exposition « Élec'Onomy ».



À SAVOIR

Afin de prendre en considération les nouvelles dispositions relatives au tarif de première nécessité, le guide sur les droits des familles en matière d'électricité est en cours de mise à jour. Les commandes s'effectuent auprès du service communication : communication@sipperec.fr

UN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ NOUVELLE POUR LE LOGEMENT

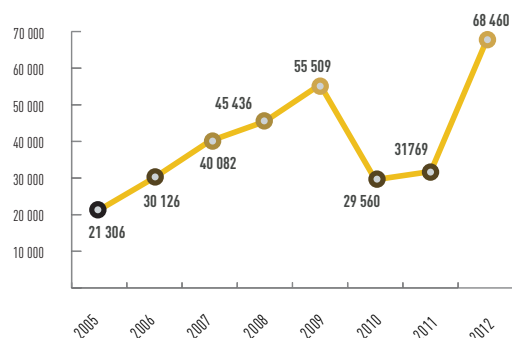
11 dossiers de travaux de rénovation thermique ont été déposés en 2012 par l'association Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL), laquelle crée et loue des logements temporaires accessibles aux personnes en difficulté. Les subventions s'élèvent à 191 700 euros pour des opérations sur les villes de Boulogne-Billancourt, Colombes, Courbevoie, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Vincennes et Vitry-sur-Seine.

L'association en quelques chiffres :

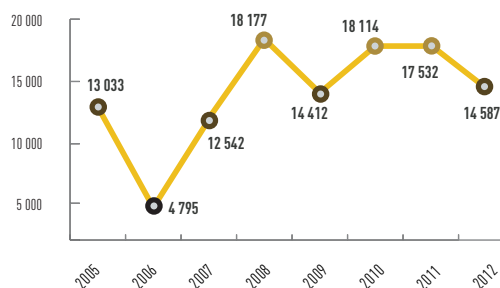
- 900 logements sociaux,
- 40 nouveaux logements par an,
- 1 100 bénévoles actifs,
- 60 salariés,
- 7 000 personnes accueillies puis relogées depuis la création de SNL.

L'association a reçu le Grand Prix de la finance solidaire en novembre 2012 et son fondateur Étienne Primard est le lauréat du Prix de l'entrepreneur social de l'année 2012.

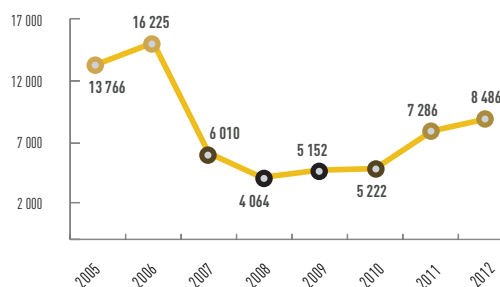
NOMBRE DE CLIENTS BÉNÉFICIAIRES DU TPN



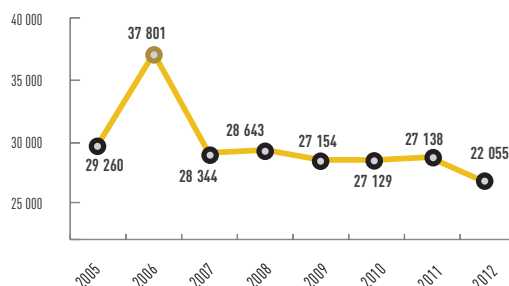
NOMBRE DE CLIENTS AU SMI (LIMITATION DE PUISSANCE À 1 KVA)



NOMBRE DE FOYERS COUPÉS D'ÉLECTRICITÉ



NOMBRE DE FAMILLES AIDÉES DANS LE CADRE DU FSL



LES SERVICES + PROPOSÉS PAR LE SIPPEREC

En plus de son rôle d'autorité concédante, le SIPPEREC propose des prestations de services pour aider les collectivités à maîtriser leurs budgets et assurer leurs recettes.

Conseil et accompagnement des collectivités et aménageurs pour maîtriser les coûts de raccordement au réseau électrique de nouveaux bâtiments

Le SIPPEREC propose aux communes compétentes en matière d'urbanisme une assistance pour examiner les propositions techniques et financières (PTF) et les devis adressés par ERDF pour le raccordement de bâtiments au réseau public de distribution électrique.

L'ASSISTANCE DU SIPPEREC

Le SIPPEREC vérifie ainsi 4 critères : la qualité du tiers payeur, la puissance de référence à prendre pour le projet, la conformité de la proposition d'ERDF à l'opération de référence et le respect du barème... Des missions complémentaires ont été instituées à la demande des villes (gestion des relations avec ERDF pour l'instruction du volet « électricité » des autorisations d'urbanisme, analyse des capacités du réseau électrique au regard des projets d'aménagement).

UN BILAN POSITIF DES CONTRÔLES RÉALISÉS ET DES ÉCONOMIES À LA CLÉ POUR LES COLLECTIVITÉS

Le SIPPEREC analyse chaque proposition et adresse aux collectivités un avis motivé, issu de contrôles types (puissance de raccordement prise en compte par ERDF, opération de référence, application du barème).

Une expertise d'autant plus importante qu'un nouveau barème de raccordement a été validé par la Commission de Régulation de l'Énergie et s'avère en hausse substantielle (+ 11 % pour les raccordements basse puissance jusqu'à 36 kVa, un forfait s'appliquant au-delà).

En 2012, de considérables écarts ont été observés.

Des négociations ont été menées entre les villes et ERDF, se traduisant par d'importants gains financiers. Ainsi, à Pantin, le concessionnaire a revu à la baisse sept propositions, générant une économie de 48 310 euros pour la ville. Le contrôle *a posteriori* des raccordements réalisé par le SIPPEREC est actuellement en cours.

43 collectivités ont signé une convention avec le SIPPEREC dont la ville de Paris.

220 dossiers analysés, dont :

- 168 propositions techniques et financières (94 % non conformes)
- 52 devis (47 % non conformes)

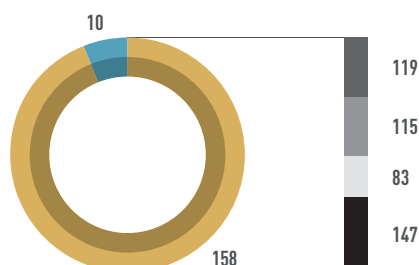


À SAVOIR

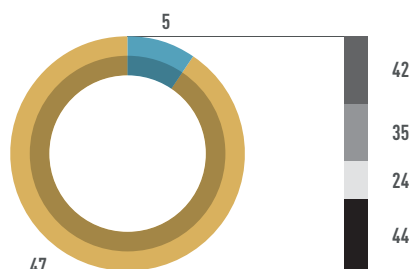
- La ville de Sceaux a demandé un accompagnement spécifique dans le cadre d'une négociation avec ERDF pour l'alimentation en électricité d'un quartier en cours de réaménagement urbain.
- Dans le cadre d'un recours déposé avec la ville de Châtillon, le Conseil d'État s'est prononcé sur la possibilité offerte aux collectivités en charge de l'urbanisme de contester le devis adressé par ERDF lors de raccordement.

RÉPARTITION DES AVIS CONFORMES ET NON CONFORMES

168 propositions analysées



52 devis analysés



● Conformes

● Non conformes

NON-CONFORMITÉ POUR :

■ Respect du barème

■ Opération de référence

■ Puissance de référence

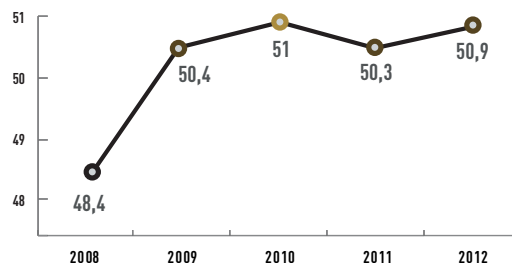
■ Qualité du tiers payeur

Le contrôle et la collecte de la taxe communale d'électricité

Afin de préserver les finances communales, le SIPPEREC collecte, contrôle et reverse aux communes la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE). Calculée sur les quantités d'électricité consommées, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est une recette importante pour les communes. Le coefficient multiplicateur de la taxe a été actualisé (8,12 contre 8 précédemment) et est entré en vigueur en janvier 2012, se traduisant par une augmentation des recettes de l'ordre de 2,5 %. Au titre de l'année 2012, 50,9 millions d'euros ont été reversés aux communes.



DES RECETTES IMPORTANTES POUR LES COMMUNES
(EN MILLIONS D'EUROS)



La valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)

Le SIPPEREC propose aux collectivités de se regrouper pour fédérer leurs travaux de maîtrise d'énergie et atteindre ensemble le seuil d'éligibilité qui permet de vendre les certificats d'économie d'énergie au meilleur prix sur le marché.

UNE AIDE FINANCIÈRE AUX TRAVAUX DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie permet de valoriser financièrement des travaux dont l'objectif est de réduire durablement les consommations d'énergie des collectivités locales (ex. : travaux d'isolation et de rénovation dans les bâtiments publics, opérations de modernisation de l'éclairage public, etc.). **La réalisation de ces travaux ouvre droit à une valorisation financière, en atteignant un seuil de 20 GWh cumac.**

LE GROUPEMENT FAIT LA FORCE

La constitution d'un dossier CEE est un processus particulier qui nécessite des ressources et une expertise dont une collectivité seule peut être dépourvue. C'est pourquoi le SIPPEREC propose aux collectivités et bailleurs sociaux de les accompagner et de se regrouper pour fédérer leurs travaux, afin d'atteindre plus facilement le seuil d'éligibilité. Le syndicat collecte les informations pour déposer les dossiers et reverse ensuite le produit de la vente des CEE aux communes. **Plus les communes seront nombreuses à souscrire à ce service, plus elles pèseront sur le marché des certificats.**

UN SERVICE QUI RENCONTRE UN SUCCÈS CROISSANT

Le SIPPEREC avait déposé deux dossiers en 2011, représentant 43 GWh cumac. Un afflux de dossiers ayant retardé l'instruction des CEE au niveau national par les services compétents de l'État, c'est en 2012 que le premier dossier a pu être vendu. **Début 2013, le SIPPEREC a déposé son sixième dossier, atteignant au total les 135 GWh cumac.**

L'ACCOMPAGNEMENT DU SIPPEREC

Ce service est réalisé dans le cadre d'une convention habilitant le SIPPEREC à assister la collectivité et les bailleurs sociaux dans la valorisation des actions de maîtrise de la demande d'énergie. Le dossier est totalement porté par le SIPPEREC : inventaire des actions éligibles au dispositif des CEE, collecte des documents, contrôle des justificatifs, respect de la réglementation, préparation, dépôt et suivi des dossiers, relation avec la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France (DRIEE), et vente aux meilleures conditions sur le marché.

LES AVANTAGES POUR LES COLLECTIVITÉS ET BAILLEURS SOCIAUX

- S'appuyer sur la possibilité de regroupement des collectivités publiques.
- Bénéficier d'un service complet et pérenne en réponse à la complexité du dispositif.

50 communes et offices publics d'habitat ont retenu la convention avec le SIPPEREC.

6 dossiers ont été déposés par le SIPPEREC, atteignant au total les **135 GWh cumac**.

71 175 euros HT ont déjà été reversés aux collectivités en 2012 grâce à la vente du premier dossier CEE.

La production locale d'énergies renouvelables

Les collectivités sont au cœur du débat sur la transition énergétique. Les hausses régulières des prix de l'électricité et du gaz incitent les collectivités à rechercher d'autres formes d'énergie pour leurs besoins propres et pour aider leurs concitoyens à maîtriser leurs factures. Le SIPPEREC met à disposition des collectivités son expertise et son savoir-faire, en liaison avec des partenaires institutionnels comme la Région Île-de-France, l'ADEME* et l'AGEMO*, pour développer la production locale d'énergies renouvelables (centrales photovoltaïques, réseaux de chaleur, géothermie et autres énergies renouvelables) et réduire les consommations d'énergie.

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN ÎLE-DE-FRANCE

La compétence optionnelle « développement des énergies renouvelables » du SIPPEREC vise toutes les énergies renouvelables avec une priorité sur deux types : le solaire photovoltaïque et la géothermie profonde. De l'étude d'opportunité à la production, en passant par les financements, le SIPPEREC donne aux collectivités les outils pour décider et mettre en œuvre les solutions qui leur conviennent.

En Île-de-France, les énergies renouvelables restent insuffisamment développées : la production locale à partir d'énergies renouvelables et de récupération ne couvre que **5 % de la consommation énergétique des Franciliens**. Dans son Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), la Région Île-de-France se fixe pour objectif de couvrir **11 % des consommations d'énergies grâce au développement des énergies renouvelables d'ici 2020, et 45 % en 2050**.

Dans ce contexte, les collectivités ont un rôle central à jouer pour favoriser la production locale d'énergies renouvelables. L'objectif : **réduire la dépendance énergétique de l'Île-de-France, qui importe 90 % de son électricité**.

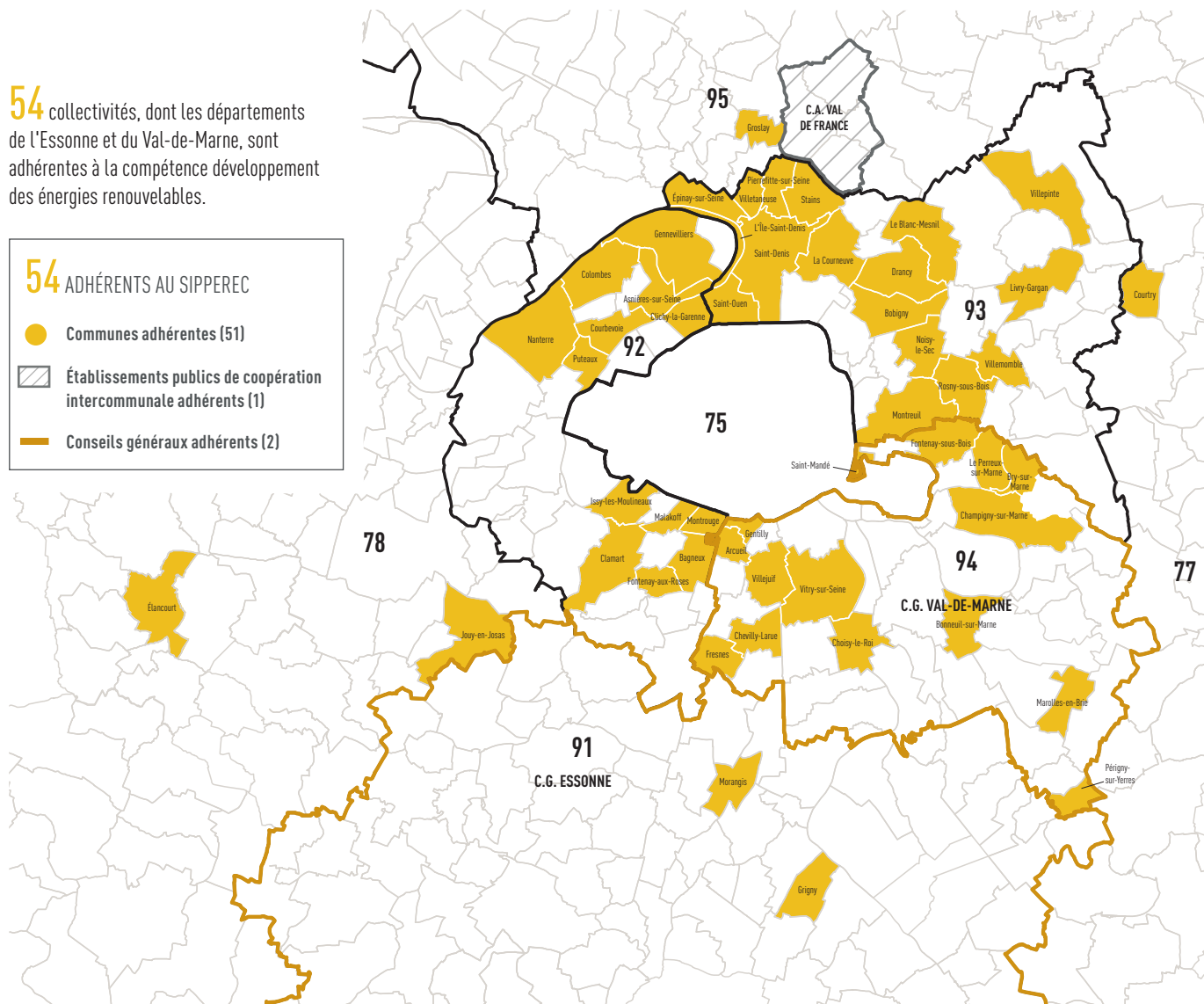
LE SIPPEREC, ACTIONNAIRE DE LA SEM Énergies Posit'IF

Le SIPPEREC est actionnaire à hauteur de 100 000 euros de la société d'économie mixte (SEM) Énergies Posit'IF créée par la Région Île-de-France. Le capital **social de la SEM s'élève à 5,3 millions d'euros**. Le syndicat représente en particulier les « petits actionnaires » au conseil de surveillance de la SEM. Énergies Posit'IF permettra en particulier aux copropriétés de financer et réaliser des rénovations énergétiques performantes puis de rembourser ces travaux de manière lissée dans le temps grâce aux économies d'énergie engendrées par les travaux. Elle pourra également participer au capital de sociétés dédiées à la production à partir d'énergies renouvelables afin de coupler la maîtrise de l'énergie, objet essentiel de la SEM, aux énergies renouvelables.

54 collectivités, dont les départements de l'Essonne et du Val-de-Marne, sont adhérentes à la compétence développement des énergies renouvelables.

54 ADHÉRENTS AU SIPPAREC

- Communes adhérentes (51)
- Établissements publics de coopération intercommunale adhérents (1)
- Conseils généraux adhérents (2)



LA COMMISSION MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

ELLE S'EST RÉUNIE 2 FOIS EN 2012.

ELLE EST CO-PRÉSIDIÉE PAR :

Hervé BOURDIN, Vice-président, délégué de Fresnes
Jacques KOSSOWSKI, Vice-président, délégué de Courbevoie

ELLE EST COMPOSÉE DE :

Hervé AUDIC, délégué de Sceaux
Samuel BESNARD, délégué de Cachan
Jean-Luc BOUAZIZ, délégué de La Courneuve
Alain BOURDENET, délégué de Châtillon
Claude CHAVROT, délégué de Gennevilliers
Sophie DESCHIENS, déléguée de Levallois-Perret
Alain DUKAN, délégué de Créteil

Emmanuel GILLES DE LA LONDE, délégué de Bry-sur-Marne
Jean-Jacques GRESSIER, délégué de Joinville-le-Pont
Christophe IPPOLITO, délégué de Nogent-sur-Marne
Maryse LEMMET, déléguée d'Antony
Patrick LEROY, délégué de Rungis
Tedjini-Michel MAIZA, délégué d'Aubervilliers
Jean-Michel MARCHIONI, délégué de Puteaux
Alain MILLOTTE, délégué de Montrouge
Yannick PIAU, déléguée de L'Haj-les-Roses
Didier SEGAL-SAUREL, délégué de Pantin
Ansoumany SYLLA, délégué de Clichy-la-Garenne

GLOSSAIRE :

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie
AGEMO : Association des maîtres d'ouvrage en géothermie

PRODUIRE LOCALEMENT DE L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE D'ORIGINE PHOTOVOLTAÏQUE

La rénovation de toitures et l'isolation de bâtiments publics sont l'occasion de réaliser des installations photovoltaïques à moindre coût et de favoriser ainsi le développement de cette énergie renouvelable. Le SIPPEREC conduit des opérations clés en main pour les collectivités d'Île-de-France, de l'étude des opérations à la réalisation et à l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques. Fin 2012, le nombre de centrales installées s'élève à 37, ce qui fait du SIPPEREC le premier opérateur public pour la production d'énergie solaire en Île-de-France.

ACCOMPAGNER LES VILLES

En dépit de la baisse des tarifs d'achat de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques, le SIPPEREC a maintenu une activité soutenue notamment en anticipant les démarches nécessaires à la bonne conduite des projets portés par les villes adhérentes. En 2012, **16 centrales** ont été construites, dans **10 communes**. Fin 2012, le SIPPEREC a permis au total la mise en œuvre de **37 centrales**, pour une puissance cumulée de **1,48 MWc** et une production annuelle de l'ordre de **1,25 GWh**, soit **105 tonnes de CO₂** évitées chaque année.

VALORISER LE PATRIMOINE PUBLIC

La rénovation de toitures et l'isolation des bâtiments publics sont l'occasion de réaliser des installations photovoltaïques à moindre coût. Certaines communes ont ainsi opté pour des travaux coordonnés, la pose de panneaux solaires se combinant avec des travaux d'isolation ou de rénovation de toiture.

Il existe également d'autres possibilités pour étudier la création de nouvelles installations photovoltaïques, comme un projet de bâtiment neuf ou un terrain non utilisé.

LES AVANTAGES POUR LA COLLECTIVITÉ

Les progrès technologiques et la mutualisation opérée par le SIPPEREC ont permis de réaliser de nombreux projets en garantissant aux collectivités :

- **des installations de qualité**, parfaitement intégrées au milieu urbain ;
- **un investissement sécurisé**, avec la certitude de vendre l'électricité photovoltaïque à un tarif défini par les pouvoirs publics ;
- **des coûts maîtrisés**, grâce à la mutualisation des opérations et aux subventions obtenues par le SIPPEREC ;
- **une gestion simplifiée**, la vente de l'électricité et l'exploitation de la centrale étant gérées par le syndicat.



< Inauguration de la centrale solaire du groupe scolaire Anatole France à Pierrefitte-sur-Seine en présence de Michel Fourcade, Maire, de Corinne Rufet, Vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France et de José Guntzburger, 1^{er} Vice-président du SIPPEREC.



< Inauguration de la centrale solaire de L'Île-Saint-Denis installée sur le gymnase Arnold Géaux en présence de Michel Bourgain, Maire, et de José Guntzburger, 1^{er} Vice-président du SIPPEREC.

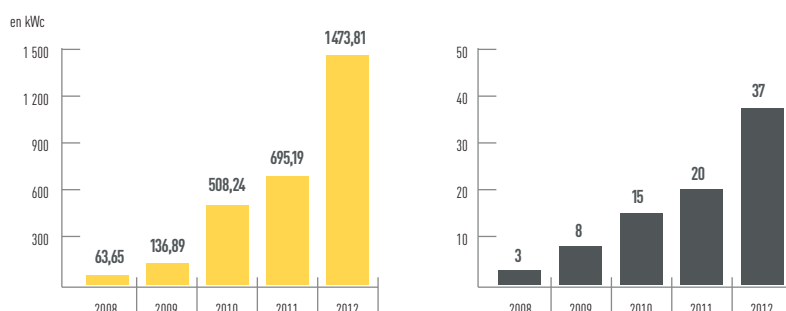


< Inauguration de la centrale solaire installée sur le gymnase Pascal Tabanelli à Champigny-sur-Marne, en présence de Dominique Adenot, Maire, de Maurice Ouzoulis, Conseiller général du Val-de-Marne et de José Guntzburger, 1^{er} Vice-président du SIPPEREC.

37 CENTRALES EN 2012

Fin 2012, 37 centrales solaires ont été installées par le SIPPEREC pour une puissance cumulée de 1,48 MWc et une production annuelle de l'ordre de 1,25 GWh, soit 105 tonnes de CO₂ évitées chaque année.

Puissance installée cumulée (kWc) ■
Nombre total de sites ■



Les nouvelles réalisations



ÉCOLE JULES-FERRY À ASNIÈRES

Production d'électricité : **34 474 kWh/an**

Quantité de CO₂ évitée : **2,9 tonnes/an**



GRUPE SCOLAIRE

LES GLAISIERES À GROSLAY

Production d'électricité : **36 000 kWh/an**

Quantité de CO₂ évitée : **3,2 tonnes/an**



GYMNASE ARNOLD GÉRAUX

À L'ÎLE-SAINT-DENIS

Production d'électricité : **89 000 kWh/an**

Quantité de CO₂ évitée : **8 tonnes/an**



ÉCOLE PRIMAIRE PAUL DOUMER À LA COURNEUVE

Production d'électricité : **127 800 kWh/an**

Quantité de CO₂ évitée : **11,4 tonnes/an**



GRUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE À PIERREFITTE

Production d'électricité : **32 400 kWh/an**

Quantité de CO₂ évitée : **2,9 tonnes/an**



GYMNASE PASCAL TABANELLI À CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Production d'électricité : **79 284 kWh/an**

Quantité de CO₂ évitée : **7 tonnes/an**

37 centrales solaires photovoltaïques installées par le SIPPEREC dans **20** communes pour une puissance cumulée de **1,48 Mwc** et une capacité annuelle de production de **1,25 GWh**, soit **105 tonnes de CO₂** évitées chaque année.

5 centrales supplémentaires ont été construites à l'été 2013, soit en tout **42** centrales à fin **2013**, sur **24** villes et **5** départements.



À SAVOIR

L'option proposée par le SIPPEREC d'un financement direct rencontre un succès croissant : 20 centrales ont été financées par ce biais.



DÉCOUVREZ LE FILM RÉALISÉ PAR LE SIPPEREC : « LE PHOTOVOLTAÏQUE, QUELLE ÉNERGIE POUR DEMAIN ? » SUR WWW.SIPPEREC.FR

RELANCER LES PROJETS DE GÉOTHERMIE

Pour aider les communes à alimenter en eau chaude sanitaire et chauffage les logements collectifs, les entreprises et les établissements publics, le SIPPEREC mène des études pour identifier le potentiel géothermique de leur sous-sol et conduit les procédures permettant de construire et exploiter des réseaux de chaleur.

En 2015, un réseau de chaleur à Arcueil et Gentilly

LE CHOIX DU DÉLÉGATAIRE

Après l'obtention des permis de recherche miniers et à l'issue d'une procédure de délégation de service public lancée en mars 2012, le SIPPEREC et les communes d'Arcueil et de Gentilly ont choisi Cofely Réseaux comme délégataire d'un premier réseau de géothermie. La procédure et le choix de l'opérateur se sont faits en étroite coordination avec les villes concernées. Cofely Réseaux a répondu aux exigences du cahier des charges, produisant l'offre la plus pertinente dans sa globalité. La part d'énergies renouvelables dans le réseau de chaleur étant de **61 %**, un taux réduit de TVA à **5,5 %** sera affecté aux usagers.

LE FINANCEMENT

Le concessionnaire investira **32,2 millions d'euros** en premier établissement puis, dans la durée du contrat, **8,5 millions d'euros** au titre du gros entretien et du renouvellement des installations. Une subvention de **7,3 millions d'euros** a été attribuée pour ce projet, avec **3,3 millions d'euros** apportés par la Région Île-de-France et **4 millions d'euros** par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

LE DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux de forage - à **1 600 mètres** de profondeur - débuteront en octobre 2013, Cofely Réseaux construira deux puits, un échangeur de chaleur et un réseau de distribution. La puissance totale sera de **48 MW** pour une production annuelle de **100 GWh**. Le déploiement du réseau est prévu à partir de mai 2014, pour une mise en service en juin 2015. Le concessionnaire en assurera la maintenance et livrera chauffage et eau chaude sanitaire à l'équivalent de **10 000 logements**. Ce réseau évitera le rejet de **14 600 tonnes** de CO₂ par an dans l'atmosphère.

Le futur bâtiment de la centrale de géothermie à Arcueil-Gentilly >



LA GÉOTHERMIE, UNE ÉNERGIE DURABLE ET LOCALE

La géothermie au Dogger consiste à exploiter la chaleur stockée dans la couche souterraine profonde du même nom où se trouve une nappe d'eau de 55 à 85 °C. Après plusieurs années de ralentissement, la géothermie bénéficie d'un contexte plus favorable. Le Conseil régional d'Île-de-France et l'ADEME ont initié un plan de relance de la géothermie en Île-de-France, auquel le SIPPEREC participe activement en explorant les potentialités de cette source d'énergie renouvelable, particulièrement importantes en région francilienne où déjà **140 000 équivalents logements** sont alimentés en énergie par géothermie. À cette fin, en 2009, un partenariat a été conclu entre le SIPPEREC et l'Association des maîtres d'ouvrage en géothermie (AGÉMO), présidée par Jean-Jacques Bridey, Député-Maire de Fresnes.



LA COMMISSION GÉOTHERMIE

ELLE EST COPRÉSIDIÉE PAR :

Catherine PEYGE, présidente du SIPPEREC,
Maire de Bobigny

Jean-Jacques BRIDEY, président de l'AGÉMO,
Député-Maire de Fresnes

ELLE EST COMPOSÉE DE :

Farid AMARI, délégué de Drancy
Samuel BESNARD, délégué de Cachan
Jean-Luc BOUAZIZ, délégué de La Courneuve
Patrick DOUET, délégué de Bonneuil-sur-Marne
Didier DUBARLE, délégué de Chevilly-Larue
Christophe IPPOLITO, délégué de Nogent-sur-Marne
Nicolas LAIDET, délégué des Lilas
Patrick LEROY, délégué de Rungis
Robert MACCOU, délégué de Vincennes
Tedjini-Michel MAIZA, délégué d'Aubervilliers
Yannick PIAU, déléguée de l'Haj-les-Roses
Christiane RANSAY, déléguée d'Arcueil



ZOOM SUR...

Coup d'envoi de la géothermie à Arcueil et Gentilly

Une conférence de presse était organisée le 23 avril 2013, marquant ainsi le lancement des travaux de la future centrale géothermique d'Arcueil-Gentilly. Le nom du délégataire Cofely Réseaux a été dévoilé à cette occasion en présence de Ivan BOUCHIER, Sous-préfet de L'Haÿ-les-Roses ; Denis WEISSER, Conseiller régional d'Île-de-France et adjoint au Maire d'Arcueil ; Patricia TORDJMAN, Maire de Gentilly ; Daniel BREUILLER, Maire d'Arcueil ; Jérôme TOLOT, Directeur général adjoint de GDF Suez et Catherine PEYGE, Présidente du SIPPEREC. De nombreuses retombées presse ont été enregistrées.



« Il y a eu un effet déclencheur à partir d'une grande opération ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) dans un quartier, créé il y a 50 ans, qui avait été déjà à l'origine de la création de l'office intercommunal. On mesure l'apport de l'intercommunalité pour ce type de projet. »

Patricia TORDJMAN, Maire de Gentilly



« C'est un projet très important pour les deux villes, qui comptent beaucoup de logements sociaux et entendent lutter contre la précarité énergétique. Ces logements en seront les premiers bénéficiaires. »

Daniel BREUILLER, Maire d'Arcueil



3 projets de géothermie à Bagneux, Grigny et Rosny-sous-Bois

Après des études menées tout au long de l'année 2012, le SIPPEREC a lancé en mars 2013 des procédures de délégation de service public pour la création de deux autres réseaux de géothermie.

DEUX FORAGES POUR ALIMENTER LES COMMUNES DE ROSNY-SOUS-BOIS/NOISY-LE-SEC D'UNE PART ET DE BAGNEUX D'AUTRE PART

- À Rosny-sous-Bois et Noisy-le-Sec, le forage devra être conduit à près de **1 600 mètres** de profondeur, pour puiser de l'eau à **62 °C** dans l'aquifère du Dogger. À terme, **80 000 habitants** et **33 000 équivalents logements** seront alimentés par ce réseau.
- À Bagneux, le délégataire devra réaliser des forages à près de **1 700 mètres** de profondeur, puisant une eau d'une température estimée à **64 °C**.

Les délégations de service public sont prévues pour **25 ou 30 ans**, le calendrier visant un démarrage des travaux en 2014-2015.

UN PROJET DE RÉSEAU À GRIGNY/VIRY-CHÂTILLON

À Grigny, les études ont montré l'intérêt de rénover les **7 km** du réseau de chaleur déjà existant et de l'étendre vers Viry-Châtillon (avec **10 km** supplémentaires). Deux forages au Dogger seront nécessaires, à environ **1 600 mètres** de profondeur. Avec une eau à **71 °C**, la quantité de chaleur livrée serait substantielle (environ **124 GWh** par an). Des études sur le mode de gestion sont en cours.



L'INTÉRÊT DE MUTUALISER POUR DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PROJETS DE GÉOTHERMIE

- mettre en commun des moyens qu'une ville seule ne peut pas mettre en œuvre ;
- rechercher des économies d'échelle sur le plan études et travaux ;
- bénéficier de l'expertise mutualisée de l'AGEMO et du SIPPEREC dans les domaines technique, juridique, financier et de la communication ;
- avoir un pôle identifié par l'ADEME, la Région Île-de-France et la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie.



À SAVOIR

La collectivité reste maîtresse de ses choix stratégiques : chaque opération de géothermie bénéficie d'un Comité de pilotage dédié avec les représentants de la ou des collectivités concernées.

Un important potentiel en Val-de-Marne

Le SIPPEREC et le Conseil général du Val-de-Marne ont présenté en juin 2013 les premiers résultats de l'étude de potentiel sur les réseaux de chaleur et la géothermie dans ce département, qui dispose de **16 doublets** en exploitation - sur **33** en Île-de-France. Les premiers résultats font état d'un potentiel significatif avec sept villes où une opération de géothermie se présente très favorablement, quatorze autres nécessitant une étude approfondie. Par ailleurs, dans **18 villes** une opération de géothermie ou un projet est déjà en cours. L'étude se poursuit afin de proposer, sur la base des analyses réalisées, un schéma directeur du développement de la géothermie et des réseaux de chaleur dans le département. Une étude du même type a déjà été menée par le syndicat pour le département de la Seine-Saint-Denis en 2011.

L'adhésion du Conseil général du Val-de-Marne à la compétence « développement des énergies renouvelables » a été approuvée par le comité du 27 juin 2013.

▲ Visite de la centrale de géothermie à Champigny-sur-Marne le 24 août 2012, avec Philippe Rio, Maire de Grigny.

Les objectifs de la Région Île-de-France, d'ici 2020 :

multiplier par 2 la production géothermique.

Passer de 15 à 520 MWe la production solaire photovoltaïque.



Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie

Créé en 2004, le groupement compte aujourd'hui 151 communes et établissements publics. Objectif : aider les communes à connaître leurs consommations, maîtriser leurs coûts, et mettre en place des actions de maîtrise de l'énergie et de développement durable. Le SIPPEREC propose ainsi plusieurs outils aux adhérents.

Fourniture pour l'éclairage public : changement de fournisseur

En juillet 2012, le SIPPEREC lançait un appel d'offres pour la fourniture d'électricité aux tarifs bleus avec un lot éclairage public et un autre consacré aux consommations des bâtiments.

LES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES :

- **Le lot consacré aux bâtiments s'est avéré infructueux.**
Les offres reçues ne répondaient pas de manière adaptée aux besoins des adhérents ou ne respectaient pas les exigences formulées dans les documents de consultation. L'appel d'offres a été relancé en juillet 2013.
- **Le lot éclairage public a été attribué à Direct Énergie.**
Il concerne 92 collectivités, soit 5 200 points de livraison. Le basculement vers le nouveau fournisseur a eu lieu le 1^{er} février 2013. Largement préparée en amont, cette opération s'est parfaitement déroulée, sans aucune incidence sur le service. Le gain moyen constaté est de 10,1 % TTC par rapport aux tarifs réglementés de vente depuis leur augmentation au 1^{er} août 2013.

Audit énergétique des bâtiments

Attribué en 2010 à Altéréal et Équateur, ce marché a rencontré un vif succès : à mi-2012, 187 audits et 886 diagnostics de performance énergétique avaient été commandés. S'y ajoutent plus de 80 missions d'accompagnement. Un nouveau marché a été attribué en juillet 2013 pour répondre aux besoins des adhérents et leur permettre de bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour des stratégies énergie patrimoine, des contrats de performance énergétique, des tests de performance, des stratégies énergie climat...

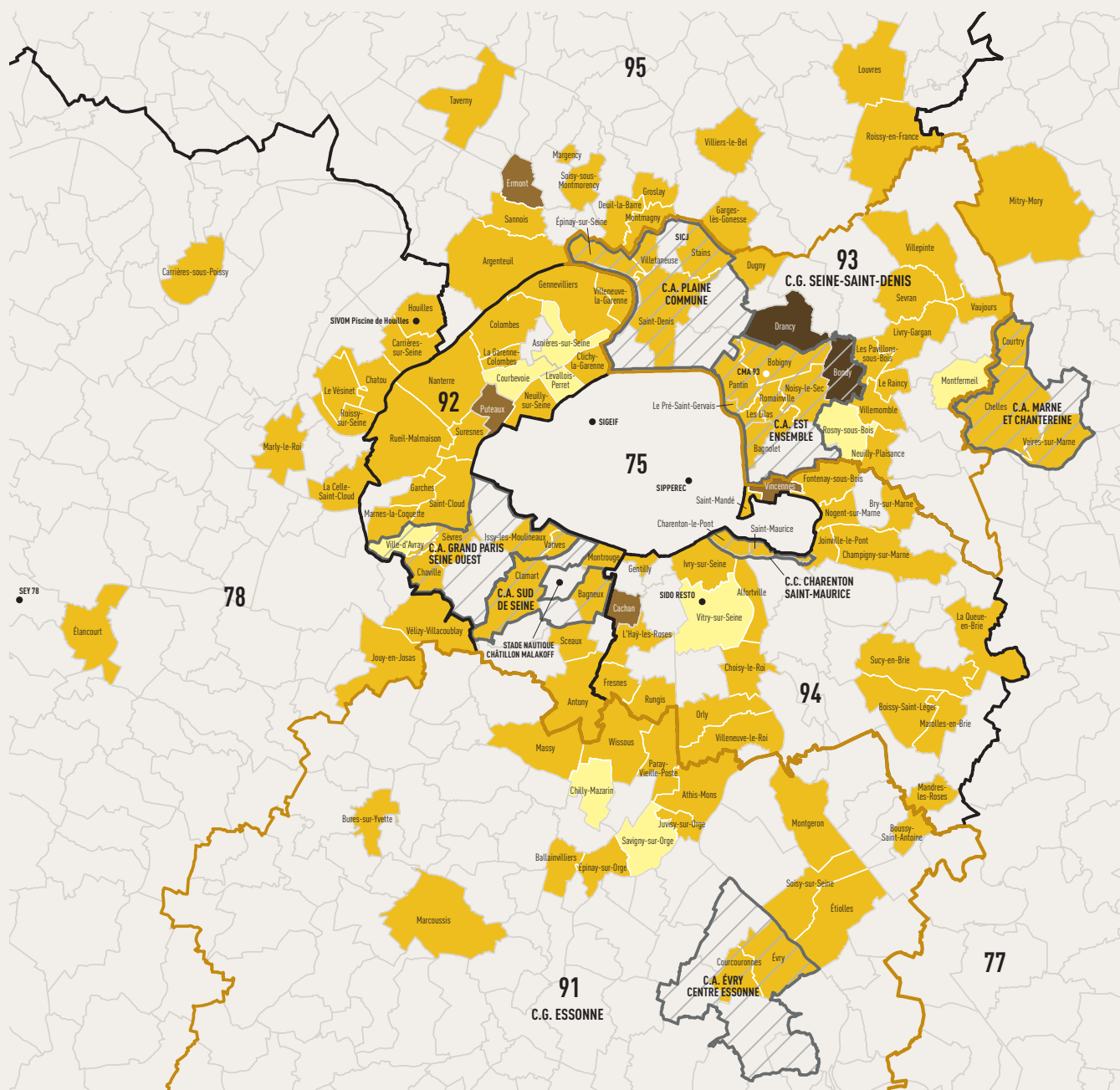
CALYPTEO, nouvel outil de gestion des consommations d'énergie

Les adhérents bénéficient d'un accès gratuit à CALYPTEO. Accessible sur Internet, cet outil permet de disposer d'une vision globale de sa situation énergétique pour optimiser les consommations et les coûts. Des ateliers ont été mis en place afin de familiariser les adhérents avec l'outil. 13 se sont tenus entre janvier et mars 2013 réunissant 128 personnes issues de 84 collectivités. En agrégeant les données des adhérents au groupement, CALYPTEO permettra également de disposer des informations nécessaires à l'obtention des meilleures offres pour l'achat d'électricité.

Vers la fin des tarifs réglementés de vente jaunes et verts de l'électricité

La loi NOME du 7 décembre 2010 a programmé la fin des tarifs réglementés jaunes et verts au 31 décembre 2015. À l'échelle du marché français, plus de 300 000 contrats devront être renégociés dans un contexte de hausse des prix. Au regard du coût élevé de l'énergie, le groupement de commandes sera l'outil idéal pour maîtriser les coûts de l'électricité dans les communes et les établissements publics. La complexité de tels marchés impose de les préparer au plus tôt, afin de pouvoir recenser méthodiquement les besoins et définir les outils les plus adaptés à la maîtrise de la demande. La fin des tarifs réglementés est un changement de système important de l'électricité auquel peu de collectivités sont préparées. Les adhérents seront étroitement associés aux réflexions et procédures du groupement afin que celui-ci réponde parfaitement à leurs attentes. Par l'effet de masse, les collectivités adhérentes devraient bénéficier de conditions plus avantageuses qu'en concluant les marchés elles-mêmes.

ADHÉRER AU GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (GCE-MDE) POUR MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET LES COÛTS, OPTIMISER LES ACHATS ET AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE.



151 ADHÉRENTS AU GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

- Communes adhérentes
- Commune + OPH
- Commune + CCAS
- Offices publics de l'habitat (OPH)
- EPCI
- Conseils généraux adhérents
- Chambre consulaire
- Syndicats

4 NOUVELLES ADHÉSIONS :

- Argenteuil
- Courcouronnes
- Syndicat des énergies des Yvelines (SEY)
- Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles (SICJ)

COMMUNICATIONS



Accompagner les collectivités pour anticiper les évolutions technologiques et les bouleversements des modes de communication

50 - L'actualité des communications

52 - Les réseaux de communications électroniques en concession : un patrimoine public pour aménager le territoire en Très Haut Débit

54 - IRISÉ

55 - SÉQUANTIC

56 - OPALYS

57 - EUROP'ESSONNE

58 - Les réseaux câblés

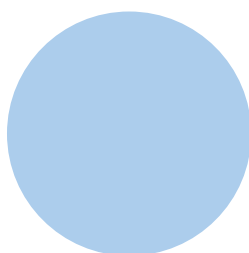
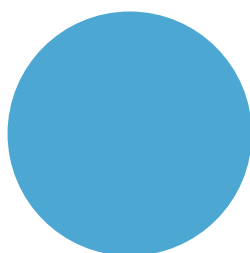
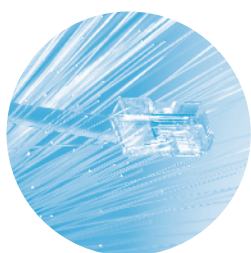
61 - Les services +
proposés par le SIPPEREC

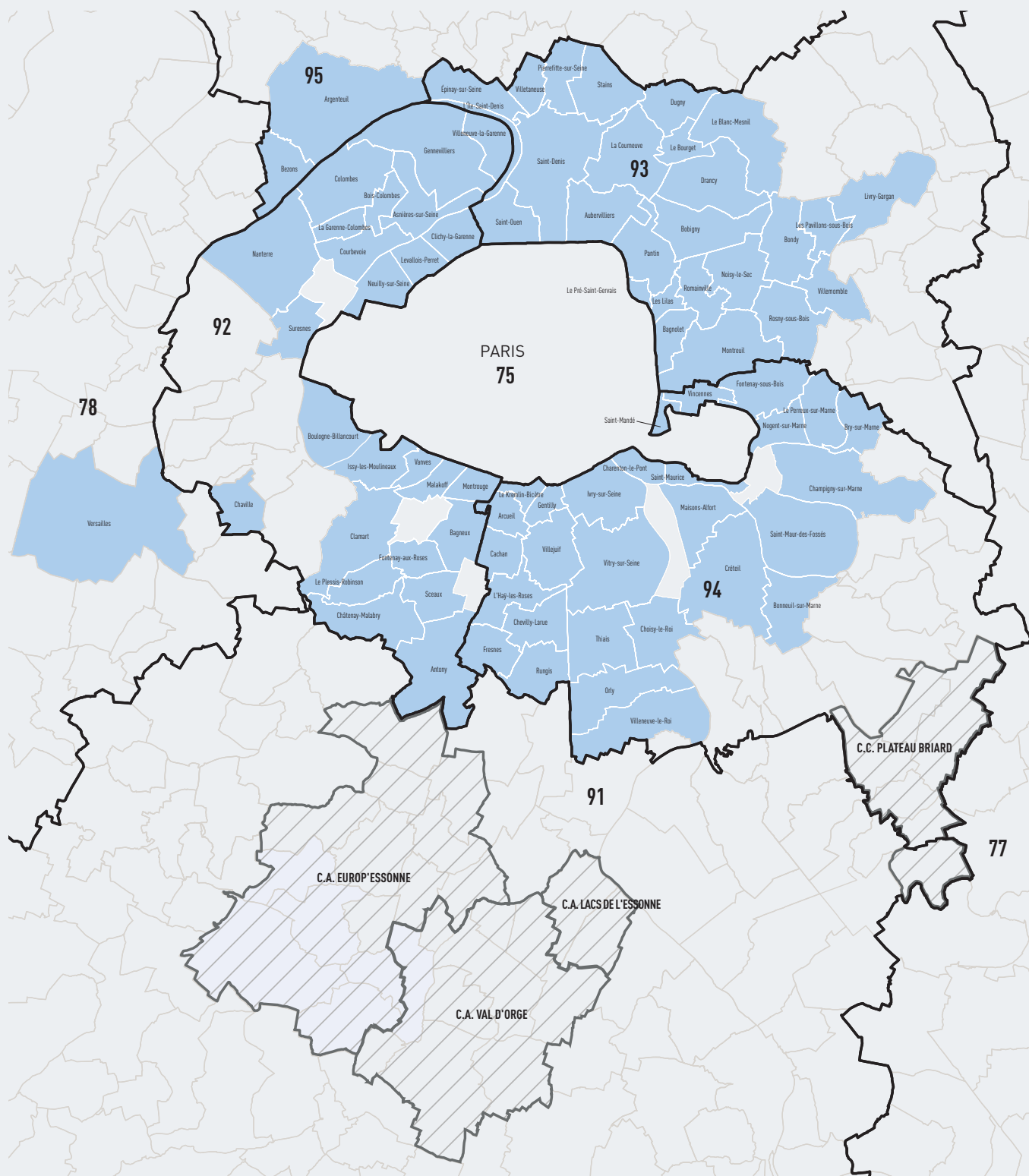
62 - Le groupement de commandes pour les services de communications électroniques

64 - Le groupement de commandes pour les systèmes d'information géographique (SIG)

Pour aider les collectivités territoriales à mener une politique d'aménagement numérique et répondre aux besoins de tous, le SIPPEREC exerce une compétence optionnelle « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle ». À ce titre, il est autorité concédante de 19 réseaux (fibre optique, câble).

Le SIPPEREC agit en faveur d'un égal accès des territoires au Très Haut Débit, basé sur une péréquation entre quartiers très rentables et moins rentables. Le syndicat défend la mise en place d'un cadre réglementaire prenant en compte les disparités des territoires pour concourir à un véritable service public du Très Haut Débit.





85 ADHÉRENTS À LA COMPÉTENCE
RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES ET SERVICES
DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

● Communes adhérentes (81)

▨ EPCI (4)

De nouvelles collectivités ont adhéré à la compétence : Argenteuil, Saint-Maur-des-Fossés, la communauté d'agglomération du Val d'Orge et la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne (communes de Grigny et Viry-Châtillon). Enfin, la ville du Perreux-sur-Marne a transféré son réseau câblé au SIPPAREC.

L'actualité des communications

L'année 2012 a notamment été marquée par le lancement de la feuille de route gouvernementale pour une stratégie nationale de déploiement du Très Haut Débit, à propos de laquelle le SIPPEREC a formulé ses propositions. Autre fait marquant : la participation du syndicat à une consultation européenne sur la révision des lignes directrices en matière d'aides pour le Très Haut Débit.

Une feuille de route gouvernementale du Très Haut Débit

Le gouvernement a lancé une mission Très Haut Débit (THD) et une feuille de route pour une stratégie nationale de déploiement du Très Haut Débit a été publiée en janvier 2013.

Ce texte entend rééquilibrer les rapports entre collectivités locales et opérateurs privés, pour un meilleur aménagement numérique du territoire. La fibre optique reste l'outil de référence, mais mention est faite d'autres technologies, comme le câble, ce qui valide la double stratégie du SIPPEREC, via les réseaux en fibre IRISÉ, SÉQUANTIC, OPALYS, EUROP'ESSONNE, et les réseaux câblés en cours de modernisation. Les projets des opérateurs sont à envisager en termes de « crédibilité » dans un but de « couverture intégrale du territoire », sans exclure aucune zone. Enfin, les réseaux de collecte sont éligibles au programme national THD* « pour raccorder les nœuds de réseaux ».



LA POSITION DU SIPPEREC

Pour le SIPPEREC, cette feuille de route constitue une avancée notable pour les collectivités locales. Le syndicat a émis plusieurs propositions complémentaires.

- La transparence des déploiements FTTH* des opérateurs s'impose, notamment vis-à-vis des collectivités, pour permettre un véritable aménagement numérique.
- La reconnaissance des réseaux câblés comme vecteurs à part entière du Très Haut Débit est nécessaire, du fait de leur importance. À ce titre, ils doivent être éligibles aux programmes de soutien et avoir accès aux fourreaux de France Télécom sur le réseau.
- Il convient aussi de rendre éligibles aux financements nationaux les programmes menés par les collectivités en zones denses ainsi que des projets intégrés associant zones rentables et non rentables. Cela permettra de ne pas exclure des quartiers pavillonnaires et les petits immeubles collectifs de la solidarité nationale.

Le Très Haut Débit tarde à s'installer. La France se situe au 17^e rang des pays européens. En 2013, on recensait :

- 415 000 abonnés en FTTH (Fiber to the home : fibre à l'abonné) ;
- 690 000 abonnés avec un débit d'au moins 100 Mb/s via une terminaison coaxiale ;
- 660 000 foyers avec un débit compris entre 30 et 100 Mb/s via une terminaison coaxiale.

Source : Observatoire ARCEP* - Résultats au 30 juin 2013



Le Plan France Très Haut Débit

En février 2013, dans une déclaration du Président de la République, puis en mai avec la publication du Plan France Très Haut Débit (PF-THD), les propositions de la « feuille de route » ont été précisées.

Des investissements pour une couverture du territoire en THD d'ici 2022

Le chantier des futures infrastructures de télécommunications à Très Haut Débit est estimé à 20 milliards d'euros en dix ans.

- Les deux tiers du financement seront assurés par les opérateurs (pour moitié sur leurs propres réseaux en zone rentable, pour l'autre sur les réseaux d'initiative publique),
- Un tiers proviendra de fonds publics, avec une part moyenne de l'État de 50 %, et des prêts « à des taux très privilégiés » seront alloués aux collectivités pour les aider à investir.

Une zone conventionnée pour programmer les déploiements THD des opérateurs

Pour apprécier les projets d'investissements FTTH (Fiber to the home : fibre à l'abonné) des opérateurs privés, les notions de « zone très dense » et de « zone moins dense » ne sont plus prises en compte dans le PF-THD, et les communes concernées par des intentions de déploiement des opérateurs sont regroupées au sein d'une seule « zone conventionnée ». En effet, le PF-THD recommande la signature entre les opérateurs privés, les collectivités territoriales et l'État, d'une « convention de programmation et de suivi des déploiements » : le PF-THD ne soutiendra pas financièrement de réseaux d'initiative publique (RIP*) dans ces zones. En revanche, il acceptera les « projets intégrés conditionnés », à savoir les projets de réseaux d'initiative publique sur les zones annoncées par les opérateurs en THD et qui auraient fait l'objet de défaillance de la part de ces mêmes opérateurs au regard de leurs engagements.

La création d'un observatoire national des déploiements

Les projets des opérateurs, pour être pris en compte, devront être jugés « crédibles », sur une période de 3 ans. Le PF-THD prévoit de créer un Observatoire national des déploiements, qui fera l'objet d'un rapport annuel au Parlement.

La question de l'éligibilité des réseaux câblés

Le plan national renvoie la décision d'une éligibilité des réseaux câblés au Fonds national pour la société numérique (FSN) à une validation technique par l'ARCEP des dispositions retenues par le câblo-opérateur en matière de mutualisation passive. Cette démarche reste donc à engager auprès de l'Autorité.



LA POSITION DU SIPPEREC

En août 2012, le SIPPEREC a répondu à une consultation européenne sur la révision des lignes directrices en matière d'aides pour le Très Haut Débit. Il a notamment plaidé pour la complémentarité entre aides sectorielles nationales et règles européennes, dans le cadre des services d'intérêt économique général (SIEG), afin de ne pas en limiter la portée, en particulier du point de vue de l'équilibre territorial. Le syndicat y a également plaidé pour la **prise en compte de la spécificité des réseaux câblés dans l'accès pour tous au Très Haut Débit**.

Mi-2013, la Commission européenne a présenté un projet de règlement visant à constituer un marché unique de la fibre optique, avec des mesures visant à abaisser les coûts de déploiement des réseaux FTTH, favoriser la mutualisation, accélérer les procédures de travaux...

L'analyse des marchés pertinents

L'ARCEP a publié le 8 février le résultat de la consultation menée entre le 3 décembre 2012 et le 4 janvier 2013 au sujet de la révision de la régulation des marchés du Haut et du Très Haut Débit.

Le SIPPEREC a participé à cette consultation. La demande d'utilisation des fourreaux de France Télécom pour les réseaux câblés a été rappelée par le SIPPEREC à cette occasion. Cette demande est en cours d'instruction. L'ARCEP relève que de nombreux acteurs (Bouygues Telecom, Iliad-Free, SFR et le SIPPEREC) considèrent qu'il est nécessaire de rattacher les poches de basse densité aux zones moins denses. Compte tenu de cette situation, l'ARCEP indique que la question d'un ajustement de la régulation en particulier aux frontières entre zones très denses et zones moins denses doit être considérée.

Le rapport parlementaire sur le Très Haut Débit

Dans le cadre de la mission de contrôle de l'application des lois, les sénateurs Pierre Hérisson et Yves Rome ont remis le 27 février un rapport sur les lois qui ont fondé, puis élargi les compétences d'aménageur numérique des collectivités.

En matière de pénétration du THD, la France accuse à ce jour un sérieux retard et le niveau des investissements dans les réseaux de nouvelle génération, ainsi que leur composition, suggèrent que l'objectif d'une couverture complète des territoires à 2022 ne sera pas atteint sans de profonds changements.

Les auteurs du rapport estiment que les déséquilibres de l'encadrement législatif et réglementaire alimentent des stratégies d'investissement insuffisamment efficaces, et posent des problèmes d'équité. En particulier, les collectivités territoriales sont insuffisamment « récompensées » pour leur rôle fondamental d'aménageur numérique du territoire.

L'État stratège doit reprendre la main en adoptant une politique technologique claire et ambitieuse, en réunissant les conditions économiques et financières de l'innovation et en assurant une coordination plus effective, sur une base coopérative, des investisseurs.

GLOSSAIRE

THD : Très Haut Débit
FTTH/FTTB : Fiber to the home, to the building
 Raccordement en fibre optique au pied ou à l'intérieur d'un logement, d'un bâtiment

FSN : Fonds national pour la société numérique (lié au grand emprunt)
ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

RIP : réseau d'initiative publique
NRO : nœud de raccordement optique

Les réseaux de communications électroniques en concession : un patrimoine public pour aménager le territoire en Très Haut Débit

Le SIPPEREC a intégré dans ses statuts la compétence « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle » en 1997. Depuis, le syndicat a développé un patrimoine public de réseaux câblés et de fibre optique, tout en s'adaptant aux évolutions réglementaires pour permettre l'accès de tous – citoyens, établissements publics, entreprises – au Très Haut Débit.



LA COMMISSION TÉLÉCOMMUNICATIONS

ELLE S'EST RÉUNIE 3 FOIS EN 2012.

ELLE EST COPRÉSIDIÉE PAR :

Gérard PERREAU-BEZOUILLE, Vice-président,
délégué de Nanterre

Jacques BOUVARD, Vice-président,
délégué de Rosny-sous-Bois

ELLE EST COMPOSÉE DE :

Charles AMARA, délégué du Pré-Saint-Gervais

Hervé AUDIC, délégué de Sceaux

Jean BOGGIO, délégué de Saint-Mandé

Alain BORTOLAMEOLLI, délégué de Villeneuve-la-Garenne

Claude CHAVROT, délégué de Gennevilliers

Marie-Estelle COSTAZ, déléguée de Châtenay-Malabry

Sylvain DROUVILLE, délégué de Charenton-le-Pont

Georges GUILBERT, délégué de Livry-Gargan

Christophe IPPOLITO, délégué de Nogent-sur-Marne

François LAMBERT, délégué de Versailles

Pierre MARTEAU, délégué de la communauté
d'agglomération EUROPESSONNE

Yannick PIAU, déléguée de L'Haÿ-les-Roses

Le SIPPEREC a déployé en treize ans 1500 km de réseaux d'initiative publique pour aménager le territoire des villes adhérentes et accélérer l'arrivée du Haut puis du Très Haut Débit. Le syndicat s'est ainsi adapté aux différentes évolutions réglementaires et technologiques, au positionnement des différents acteurs. Il est aujourd'hui « à la tête » d'un patrimoine public dont les réseaux se complètent et maillent le territoire. Il s'agit maintenant de les valoriser et de poursuivre en s'assurant que les quartiers non desservis par les opérateurs privés ne soient pas les grands oubliés du THD. Cela concerne les quartiers dits de « basse densité » identifiés par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP).



À SAVOIR

En janvier 2012, sur les 62 communes du SIPPEREC classées en zone très dense, 35 comportent des quartiers de basse densité qui concernent 311 000 logements. 9 communes sont composées exclusivement de quartiers de basse densité : Bonneuil-sur-Marne, Épinay-sur-Seine, Fresnes, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Saint-Ouen, Villetaneuse, Vitry-sur-Seine et Grigny. Ces communes devraient être requalifiées en zone moins dense par l'ARCEP.

Qui fait quoi ?

LE RÔLE DU SIPPEREC

Dans le cadre de sa compétence « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle », le SIPPEREC initie les projets et met en place le cadre contractuel nécessaire à leur développement dans un souci de desserte équitable du territoire. Il contrôle la conformité de la réalisation des réseaux ainsi que les conditions d'exploitation et la qualité de service. En concertation avec les communes, le SIPPEREC peut également négocier avec les concessionnaires des évolutions du cadre contractuel pour prendre en compte le contexte et les besoins des usagers.

LE RÔLE DES CONCESSIONNAIRES

Les concessionnaires investissent pour construire et exploiter les réseaux pendant toute la durée des concessions. Ils commercialisent leurs services auprès des usagers.

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS

Les communes sont quant à elles chargées d'accompagner localement les déploiements en fonction de leurs objectifs d'aménagement du territoire et des besoins des particuliers, collectivités et entreprises.

Le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire du SIPPEREC

Il existe deux méthodes pour développer le THD : la modernisation des réseaux câblés existants ou le déploiement de nouveaux réseaux en fibre optique.

LE DOUBLE AVANTAGE DES RÉSEAUX CÂBLÉS

- Ils existent déjà et représentent une part significative des prises Très Haut Débit, actuelles ou potentielles. Ils comportent des segments significatifs de leur parcours en fibre optique.
- Ces réseaux câblés, déployés dans le cadre de délégations de service public sur le territoire du SIPPEREC, sont la propriété des collectivités territoriales.

LA FIBRE OPTIQUE : UNE VÉRITABLE AUTOROUTE DE L'INFORMATION

Ses très grandes capacités autorisent le passage de nombreux opérateurs, ce qui favorise l'arrivée d'offres de services concurrentielles. Elle est aussi un élément clé pour l'innovation : services médicaux, éducatifs ou culturels, e-administration, vidéo à la demande... Les nouveaux réseaux en fibre optique ont vocation à apporter ces services jusqu'aux bâtiments, soit pour les particuliers, soit pour les entreprises.

Les réseaux de communication du SIPPEREC : des services pour tous les publics

LES OPÉRATEURS

Ils disposent d'offres de collecte et d'accès diversifiées pour atteindre leurs clients avec leur propre catalogue de services grâce aux réseaux IRISÉ, SÉQUANTIC, OPALYS, EUROP'ESSONNE et aux réseaux câblés modernisés.

LES ENTREPRISES

Elles peuvent voir raccorder leurs différents sites par le réseau de fibre optique IRISÉ, pour un service dédié à 100 % avec leurs propres équipements ou ceux de leurs opérateurs. Elles peuvent s'abonner aux offres de services diversifiées et innovantes, offertes par les opérateurs sur la base du réseau SÉQUANTIC ou EUROP'ESSONNE.

LES PARTICULIERS ET LES TPE

Ils bénéficient de l'ADSL dégroupé, via IRISÉ et des services triple play des réseaux câblés, là où ils sont présents. Ils peuvent bénéficier des services triple play offerts par les opérateurs via OPALYS, SÉQUANTIC ou EUROP'ESSONNE.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Elles ont la possibilité de développer des réseaux dédiés pour l'interconnexion de leurs sites via IRISÉ, SÉQUANTIC ou EUROP'ESSONNE et bénéficient de l'effet de l'ensemble de ces offres en termes d'aménagement du territoire, d'implantation des entreprises et de satisfaction des usagers.

Partout s'impose le même constat : sans l'impulsion des collectivités, le Très Haut Débit pour tous n'existera pas. L'initiative privée se dirige en priorité vers les zones de forte rentabilité. Il importe de définir un partenariat réaliste et vigilant avec les opérateurs pour éviter des territoires inégalement aménagés. **Le SIPPEREC peut aider toute collectivité qui le souhaite.**



À SAVOIR

Pour déployer le Très Haut Débit, les villes peuvent utiliser les réseaux câblés en les modernisant ou en les étendant, notamment dans les quartiers de basse densité. Elles bénéficieront alors des mêmes services que les réseaux tout-fibre optique.



▲ En 2012, le SIPPEREC a publié une plaquette pour accompagner les collectivités dans le déploiement du Très Haut Débit.

IRISÉ

Le SIPPEREC est autorité concédante d'un réseau de fibre optique de communications électroniques à Très Haut Débit, une concession accordée jusqu'en 2019 à IRISÉ. Objectif : développer une « autoroute du Très Haut Débit ». Le déploiement d'OPALYS et de SÉQUANTIC s'appuie largement sur l'infrastructure IRISÉ.

2,4 millions d'euros
investis en 2012

26,1 km
déployés dans l'année

Chiffres d'affaires :

10,4 millions d'euros (+36,8 %)

Le réseau se développe à nouveau

IRISÉ a investi 2,4 millions d'euros en 2012, déployant 26,1 km, principalement pour le raccordement de « points hauts ». **Le linéaire concédé s'établit à 576 km.** Au total l'investissement cumulé est de 47,2 millions d'euros. Les déploiements les plus significatifs ont été réalisés sur les communes de Bobigny, Champigny-sur-Marne, Chaville, Choisy-le-Roi, Créteil, Neuilly-sur-Seine, Noisy-le-Sec, Le Perreux-sur-Marne et Saint-Maur-des-Fossés.

Facturation en hausse

Le catalogue s'est étoffé, avec des prestations comme des services « Lan to Lan » (raccordement de sites distants), assortis de débits très évolutifs. En outre, **les tarifs ont évolué à la baisse, ce qui répond à la fois aux attentes des usagers et aux propositions réitérées du SIPPEREC.** Ainsi, le tarif de renouvellement des commandes d'IRU* pour 10 ou 15 ans est désormais fixé à 30 % de leur montant initial. De tels tarifs ont pour objectifs de fidéliser des opérateurs et de contribuer au développement de leurs offres de détail (réseau 4G, hausse du trafic de données...).

Le taux moyen d'occupation du réseau progresse (30 %). **La facturation s'affiche également en hausse (10,4 millions d'euros en 2012).** Cette forte augmentation est due aux effets conjugués du renouvellement d'importants contrats IRU, de l'augmentation du nombre de contrats de location et du faible volume de résiliations. La ventilation par clients confirme la forte prédominance des opérateurs (93 %), les contrats de collectivités étant plutôt en repli par rapport à 2011, malgré de nouvelles commandes enregistrées à Antony, Aubervilliers, Montreuil, Nanterre et auprès du Conseil général du Val-de-Marne. À plusieurs reprises, IRISÉ a fait face à d'importants travaux de dévoiement en liaison avec des travaux relatifs aux tramways.



Les performances financières sont positives. IRISÉ affiche un résultat 2012 avant impôt en hausse de 84 % et un résultat net d'impôt de 3,67 millions d'euros au-dessus de celui de l'année précédente, essentiellement réalisé sur le territoire concédé.



LA POSITION DU SIPPEREC

En juin 2012, le SIPPEREC a refusé d'adopter le compte-rendu d'activité 2011 d'IRISÉ, le concessionnaire y opérant une distinction non fondée entre biens de reprise et biens de retour. Refus confirmé en juin 2013 pour la troisième année consécutive, là encore la classification des biens de retour que le délégataire prétend opérer dans le cadre du compte de résultat n'est pas conforme aux dispositions contractuelles et aux principes de la délégation de service public.

Le SIPPEREC demande à IRISÉ :

- de remettre un compte de résultat pour 2012 présentant un montant d'amortissements de caducité en cohérence : avec le montant des investissements correspondant aux biens de retour et avec les éléments du compte de résultat remis au titre de l'exercice 2009 ;
- de mettre en œuvre les campagnes de mesures annuelles dans les termes prévus par l'avenant n° 11 et de communiquer au syndicat le rapport annuel de suivi des indicateurs de qualité de l'infrastructure sous forme de tableaux de bord en vue de sa validation par le SIPPEREC.



SÉQUANTIC

Le SIPPEREC est autorité concédante d'un réseau Très Haut Débit desservant en priorité les entreprises et sites publics, ainsi que les immeubles, confié à SÉQUANTIC (groupe TUTOR), et déployé dans toutes les communes adhérentes à la compétence « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle ». Le potentiel activable est d'ores et déjà de plus de 32 000 sites. Objectif : raccorder les entreprises à la fibre optique pour leur donner les moyens de se développer et favoriser l'accès au Très Haut Débit.

Avec SÉQUANTIC, les entreprises disposent d'une solution professionnelle disponible rapidement

Plus de **400 km** de fibre optique

41 opérateurs actifs sur le réseau

263 sites raccordés



À SAVOIR

Avec SÉQUANTIC, le SIPPEREC peut aider les villes qui le souhaitent à obtenir le label d'État « Zones d'activité Très Haut Débit » afin d'afficher le dynamisme économique de leur territoire.

Un réseau en plein essor

Le réseau a fortement crû en 2012. SÉQUANTIC a terminé le déploiement dans toutes les communes adhérentes à la compétence « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle », chacune disposant d'un point de présence. Toute demande de raccordement d'une entreprise est satisfaite en moins de trois mois. Avec 200 km de fibre déployée en 2012, SÉQUANTIC dispose désormais de **plus de 400 km d'infrastructure optique**, qu'il s'agisse de location de fibre optique, de fibre déployée dans les infrastructures de tiers ou les fourreaux France Télécom, sans oublier les infrastructures propres. L'artère principale de collecte est entièrement bouclée et sécurisée.

107 nouveaux usagers

La commercialisation évolue de manière très satisfaisante. Le nombre de clients raccordés a progressé de façon significative avec **107 nouveaux arrivants, ce qui porte le total à 135 fin 2012**. En 2012, SÉQUANTIC a proposé 290 offres à ses clients. SÉQUANTIC accueille 41 opérateurs actifs. À mi-2013, SÉQUANTIC affichait 263 sites utilisateurs finals raccordés.

Progression des demandes de Très Haut Débit

Afin de se démarquer d'une concurrence accrue, le concessionnaire a élargi son catalogue d'offres. Si les offres avec un débit de 10 Mb/s représentent plus de 30 % des clients raccordés, on observe une **forte progression des besoins en débits supérieurs** (entre 20 et 40 Mb/s, voire des débits supérieurs à 100 Mb/s), répondant à des services spécifiques : dématérialisation des films, communication, centre d'appels, etc. Le chiffre d'affaires 2012 a augmenté sensiblement pour s'établir à 621 941 euros (+525 % par rapport à 2011).

optique et un client. L'IRU est le droit exclusif, sans restriction et imprescriptible, d'utiliser la capacité pertinente (y compris le matériel, de fibres ou de capacité) à toute fin légale.



LA POSITION DU SIPPEREC

Après l'achèvement du raccordement des communes, le SIPPEREC a missionné la société Dotic pour évaluer la conformité du réseau déployé, notamment les points de présence déployés par le concessionnaire.

Des non-conformités mineures ont été observées et de légères anomalies ont été relevées dans deux projets d'interconnexion communaux.

En 2012, la nette progression de l'activité a engendré un taux de disponibilité du réseau de 99,80 %, en légère baisse par rapport à 2011, avec 68 incidents recensés.

Le rapide développement de l'activité s'est traduit par une hausse du chiffre d'affaires et, mécaniquement, des charges d'exploitation (836 394 euros). L'excédent brut d'exploitation est déficitaire (- 225 000 euros), tandis que la charge liée aux dotations aux amortissements croît avec la mise en service de nouvelles infrastructures.

En juin 2012, le Comité syndical avait accepté le rapport d'activité 2011 en demandant un inventaire des biens de retour. SÉQUANTIC a fourni ultérieurement cet inventaire, répondant favorablement à la demande de l'autorité concédante.

En juin 2013, le Comité a approuvé le rapport d'activité 2012, considérant que les éléments présentés étaient complets et cohérents.

GLOSSAIRE

IRU : vient de l'anglais "Indefeasible Right of Use" qui signifie « droit d'usage irrévocable ». Il s'agit d'un contrat entre les opérateurs d'un câble de communication ou d'un réseau de fibre

OPALYS

Le SIPPEREC est autorité concédante d'un réseau de desserte à Très Haut Débit déployé dans 13 communes, comprenant 36 324 prises raccordables, avec 11 nœuds de raccordement optique (NRO) et deux points de livraison des services destinés aux opérateurs. Objectif : créer un réseau Très Haut Débit de fibre optique pour desservir les zones résidentielles de 13 communes n'ayant pas de Très Haut Débit ni de réseaux câblés. Le réseau est concédé à OPALYS (groupe SFR) et compte comme opérateurs usagers SFR, Free et Orange.

7 000 abonnés résidentiels Très Haut Débit

En 2012, le réseau n'a pas évolué. 60 % des logements sont activables en moyenne, avec de fortes disparités d'une ville à l'autre (16 % à Bagnolet, 81 % au Blanc-Mesnil). Free et Orange ont co-investi pour être davantage présents dans ces communes, Free les couvrant toutes, Orange étant présent dans 12 d'entre elles – la ville manquante, Villeneuve-le-Roi, devant être couverte en 2013. En conséquence, les raccordements paliers ont progressé (2 725 raccordements supplémentaires) atteignant un taux de réalisation de 27 % en moyenne. Au total, il y avait fin 2012, 9 974 raccordements sur 36 324 logements potentiels. Dans certaines villes (Noisy-le-Sec, Livry-Gargan...), le taux de raccordement dépasse les 40 %. 7 000 abonnés résidentiels Très Haut Débit étaient desservis fin 2012 (5 700 à fin 2011).



LA POSITION DU SIPPEREC

Avec la société Dotic, le SIPPEREC a effectué un contrôle technique et financier d'OPALYS, afin d'examiner les coûts de construction du réseau, notamment en établissant la correspondance entre les investissements et les éléments cartographiques disponibles.

Conclusion : de nombreux points de non-conformité. Cet audit s'est appuyé sur un pointage exhaustif des factures liées aux investissements et la liste des immobilisations présentes dans le plan d'amortissement. Certaines factures n'ont pu être obtenues, des écarts de valeur ont été constatés ainsi qu'un cas d'erreur d'imputation et des éléments d'immobilisations non cessibles. Après avoir corrigé quelques incohérences, le travail conduit sur la cartographie a également permis d'établir un inventaire physique du réseau déployé : 562,5 km de câbles et 19 km de génie civil. S'agissant du réseau de collecte, câbles et génie civil ont été pour l'essentiel loués ou contractualisés avec IRISÉ, OPALYS ayant en comparaison peu construit en propre. Ce contrôle a conduit le syndicat à demander la correction de la ventilation des immobilisations par ouvrage, l'ajustement du montant de la valeur brute des éléments du réseau et la rectification du calcul de certains amortissements. Le rapport montre également des écarts importants, notamment dans la réalisation du réseau, avec une estimation inférieure par rapport au coût facturé.

En juin 2012, le SIPPEREC a refusé le rapport d'activité 2011 du concessionnaire, en raison des points de non-conformité du réseau établi avec les prescriptions contractuelles de la délégation de service public, problème mis en évidence par l'analyse du syndicat au cours de l'exécution de la convention. Il en a été de même en juin 2013, pour le rapport d'activité 2012, le concessionnaire n'ayant pas pris les mesures correctives nécessaires. De plus, les éléments financiers communiqués sont incomplets.

36 324

prises raccordables

2 725

nouveaux raccordements

Taux de raccordement supérieur à 40 %

SFR et Free présents dans 13 villes,

Orange dans 12 villes



LA COMMISSION DE SUIVI TROISIÈME PLAQUE ÉLARGIE

ELLE S'EST RÉUNIE 2 FOIS EN 2012.

ELLE EST COPRÉSIDIÉE PAR :

Jacques DELOBELLE, Vice-président, délégué de Villemomble

Gérard PERREAU-BEZOUILLE, Vice-président, délégué de Nanterre

ELLE EST COMPOSÉE DE :

Charles AMARA, délégué du Pré-Saint-Gervais

Farid AMARI, délégué de Drancy

Michel BOUILLE, délégué de Villeneuve-le-Roi

Richard DELL'AGNOLA, délégué de Thiais

Jacques FRANCON, délégué de Bagnolet

Georges GUILBERT, délégué de Livry-Gargan

Karim HAMRANI, délégué de Noisy-le-Sec

Christophe IPPOLITO, délégué de Nogent-sur-Marne

Santiago SERRANO, délégué du Blanc-Mesnil

Marcel TRASI, délégué de Romainville

EUROP'ESSONNE

Le SIPPEREC a délégué à la société TUTOR la conception, le déploiement et la gestion technique d'un réseau Très Haut Débit en fibre optique jusqu'à l'utilisateur final FTTH/FFTU, ainsi que son exploitation pour fournir des services de transport aux opérateurs. Les travaux de déploiement ont démarré en 2012. Objectif : desservir en fibre optique les entreprises et tous les foyers dans les 10 communes de l'agglomération en complément des déploiements FTTH des opérateurs privés.

Un déploiement conforme au plan de marche

Le réseau est en cours de construction sur le territoire de la communauté d'agglomération d'EUROP'ESSONNE. Après des études préalables, les travaux ont commencé au second semestre 2012. Les élus de la communauté d'agglomération ont opté pour l'équipement prioritaire des 5 communes les moins bien desservies par les réseaux haut débit (ADSL) : Ballainvilliers, Champlan, Épinay-sur-Orge, La Ville-du-Bois et Saulx-les-Chartreux.

Fin 2012, TUTOR avait mené à bien la quasi-totalité des travaux de génie civil nécessaires au déploiement du réseau de transport (pose de fourreaux et de chambres supplémentaires, etc.). En 2013, les travaux d'installation des locaux techniques et le déploiement des réseaux de transport et de distribution se sont poursuivis. **La commercialisation auprès des utilisateurs professionnels (entreprises ou sites publics) a également démarré** : fin 2012, le délégataire comptait une dizaine de sites professionnels raccordés. En outre, quelque 30 opérateurs commerciaux sont déjà présents sur le réseau. Le catalogue des prestations a évolué pour favoriser l'accueil du plus grand nombre possible d'opérateurs commerciaux.

2013 : commercialisation grand public

En 2013, l'activité commerciale à destination des utilisateurs finaux professionnels et grand public devrait progresser significativement. Des actions ciblées à destination des entreprises sont prévues : l'ouverture de la commercialisation du THD en résidentiel dans les 5 communes desservies en FTTH suscite un vif intérêt, comme en témoigne le succès rencontré par les réunions publiques organisées par EUROP'ESSONNE. À mi-2013, six opérateurs avaient démarré la commercialisation de leurs offres grand public sur le réseau. Deux d'entre eux ont également décidé d'asseoir leurs offres par la présence d'une boutique.

Modification du périmètre d'EUROP'ESSONNE

La communauté d'agglomération a élargi son périmètre à 5 communes (Linas, Marcoussis, Montlhéry, Nozay et Villejust) début 2013, tandis que Morangis quittait son territoire pour intégrer la communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne. L'impact de ce changement de périmètre sur la délégation de service public est en cours d'évaluation.



LA POSITION DU SIPPEREC

Le compte-rendu d'activité du concessionnaire répond aux exigences d'une délégation de service public. Le premier exercice se traduit par une perte d'exploitation en conformité avec les prévisions. Le SIPPEREC a demandé au délégataire des précisions sur les éléments transmis au titre des immobilisations.

28

zones d'activité

8 100

entreprises

11 000

prises résidentielles

30

opérateurs déjà présents



LA COMMISSION DE SUIVI EUROP'ESSONNE

ELLE S'EST RÉUNIE 2 FOIS EN 2012.

ELLE EST PRÉSIDIÉE PAR :

José GUNTZBURGER, Premier Vice-président du SIPPEREC, délégué de Fontenay-aux-Roses

ELLE EST COMPOSÉE DE :

Jacques BOUVARD, Vice-président du SIPPEREC, délégué de Rosny-sous-Bois

Pierre MARTEAU, délégué de la communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE

Jean-Michel MEUNIER, délégué de la communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE

Yannick PIAU, déléguée de L'Hay-les-Roses au SIPPEREC

LES MEMBRES SUPPLÉANTS SONT :

Charles AMARA, délégué de Pré-Saint-Gervais au SIPPEREC

Rémi BÉTIN, délégué de la communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE

Jacques DELOBELLE, Vice-président SIPPEREC, délégué de Villemomble

Rafika REZGUI, Vice-présidente de la communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE

LES RÉSEAUX CÂBLÉS

Le SIPPEREC est autorité concédante de 15 réseaux câblés, confiés à Numericable, desservant 42 villes pour plus de 520 000 prises raccordées. Avec le soutien du Conseil général du Val-de-Marne, un vaste effort de modernisation des réseaux se poursuit, afin d'accélérer l'émergence du Très Haut Débit. Objectif : déployer le THD en modernisant ou en étendant les réseaux câblés, notamment dans les quartiers de basse densité pour bénéficier des mêmes services qu'avec de la fibre optique.

Les réseaux câblés du SIPPEREC : passeport pour le Très Haut Débit

La fibre optique garantit des débits importants (jusqu'à 100 mégabits par seconde) et indépendants : services simultanés, vidéo... Elle permet un suivi en temps réel de l'état du réseau.

Le réseau du SIPPEREC est ouvert à tous les opérateurs, pour offrir plus de choix aux usagers. Bouygues Telecom, Darty Télécom ont déjà signé des accords en ce sens.

Le SIPPEREC a demandé au gouvernement de rendre éligibles au Programme national très haut débit et au Fonds national pour la société numérique les réseaux câblés offrant un accès passif et actif et ouverts à tous les opérateurs (neutralité technologique).

L'activité de contrôle du SIPPEREC

Au Kremlin-Bicêtre, une révision des tarifs et services a permis d'intégrer les dernières offres de Numericable (pack triple play, téléphonie illimitée vers les mobiles).

À Montreuil, un contrôle financier a été confié au cabinet Grant Thornton. Le SIPPEREC a constaté des écarts entre comptabilité générale et analytique ainsi que des anomalies dans le chiffre d'affaires, comme la non-prise en compte des « marques blanches » (commercialisation par d'autres distributeurs). Les dotations aux amortissements et redevances devront être affectées directement aux charges de la concession. Pour ventiler ses charges, Numericable utilise des clés de répartition, ce qui est critiquable et engendre des différences substantielles, par exemple entre le montant des amortissements issus de la base d'immobilisations du concessionnaire et celui figurant au compte-rendu d'activité. Un inventaire physique devra être effectué par le concessionnaire pour juger et évaluer les éléments d'immobilisations.

En juin, la ville du Perreux-sur-Marne a transféré au SIPPEREC son réseau câblé, exploité depuis 1990 par Téléservice Île-de-France (aujourd'hui Numericable). 11 285 prises (sur 15 396 foyers) y sont construites : leur modernisation est éligible à la contribution du Conseil général. La ville de Rosny-sous-Bois a également procédé au transfert de son contrat de concession, pour un réseau exploité par Numericable.

15 réseaux câblés

42 villes desservies



À SAVOIR

Le SIPPEREC gère 15 réseaux câblés, sur les territoires suivants :

- La plaque nord (12 villes) ;
- La plaque sud (17 villes).

Le réseau déployé sur les 29 communes concernées par les concessions signées par le SIPPEREC en 1999 concernant les plaques nord et sud a un taux de couverture supérieur à 70 %. Un taux rarement atteint sur d'autres concessions en France. À noter que ce déploiement a été réalisé sans investissement public.

- Et les réseaux des villes de Bezons, Cachan, Colombes, Épinay-sur-Seine, Fresnes, L'Hay-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Marolles-en-Brie, Montreuil, Le Perreux-sur-Marne, Rosny-sous-Bois, Rungis et Saint-Maur-des-Fossés.



Zoom sur...

Le Val-de-Marne : des réseaux qui se modernisent et passent aux 100 Mb/s

Suite à l'accord signé entre le Conseil général du Val-de-Marne et le SIPPEREC puis entre le SIPPEREC et Numericable en 2011, un important travail de modernisation des réseaux câblés est en cours dans le Val-de-Marne, afin de proposer des offres à 100 Mb/s aux particuliers. Ce réseau est ouvert à tous les opérateurs qui souhaiteront commercialiser leurs services.

UN TAUX D'ÉQUIPEMENT QUI PROGRESSE

290 000 foyers câblés mi-2012...

Plus de 290 000 foyers bénéficient aujourd'hui du Très Haut Débit. En effet, depuis l'été 2012, ce sont près de 162 000 foyers supplémentaires dans le Val-de-Marne qui y ont accès. Cela concerne notamment les habitants de 13 communes : Arcueil, Bonneuil-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fontenay-sous-Bois, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Maisons-Alfort, Orly, Villejuif et Vitry-sur-Seine.

... et 360 000 d'ici à 2014

Les équipements des communes de Cachan, Fresnes, L'Hay-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Rungis, Saint-Maur-des-Fossés et Marolles-en-Brie nécessitent des travaux plus importants ; ils seront donc installés progressivement.

DES TRAVAUX DE MODERNISATION ADAPTÉS À L'ÉTAT DES RÉSEAUX

Dans les réseaux les plus anciens, construits dans les années 80-90, les interventions visent les équipements des têtes de réseau et du câble coaxial, mais aussi les chaînes d'amplification de la fibre optique jusqu'en pied de bâtiment. S'agissant des réseaux construits dans les 10 dernières années (plaque sud), le travail de modernisation porte essentiellement sur le remplacement des têtes de réseau.

INAUGURATION DE LA TÊTE DE RÉSEAU À CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Symbole de la modernisation à l'œuvre dans le Val-de-Marne, la tête de réseau a été inaugurée le 16 novembre 2012 à Champigny-sur-Marne, en présence de Christian Favier, Président du Conseil général du Val-de-Marne ; Christian Fautré, Premier Maire-adjoint de Champigny-sur-Marne ; Éric Denoyer, Président directeur général de Numericable, et Catherine Peyge, Présidente du SIPPEREC.



LE CONTRÔLE DU SIPPEREC

Le passage aux 100 Mb/s s'est effectué en juillet 2012 pour 13 communes de la plaque sud. Afin de procéder au versement de la participation publique, le SIPPEREC a analysé les documents transmis par le concessionnaire et effectué des visites de terrain. Le syndicat a diligenté, fin septembre 2012, un contrôle par la société Dotic des travaux réalisés dans les têtes de réseaux des sites de Vitry-sur-Seine et Champigny-sur-Marne. Ces installations ont été mises en service au mois d'août 2012. Cette mission a consisté à vérifier sur site la bonne conformité de la réception des travaux de modernisation de la tête de réseau effectués par le concessionnaire ainsi que la bonne mise en service des installations.

UN ACCORD SIGNÉ EN 2011

En mars 2011, le SIPPEREC et Numericable signaient un accord pour développer le Très Haut Débit dans 27 communes du Val-de-Marne, avec l'aide financière du Conseil général. Cette participation, qui s'élève à 5 millions d'euros, se concentre sur les zones non denses, tandis que Numericable assure la modernisation sur fonds propres dans les villes classées en zones très denses. Plus de 60 % des foyers du Val-de-Marne, soit 360 000 foyers, auront accès au Très Haut Débit d'ici à 2014. Avec cette démarche, le SIPPEREC montre ainsi que grâce au câble, il est possible de développer le Très Haut Débit sans obligation de construire un nouveau réseau.



◀ Christian Favier, Président du Conseil général du Val-de-Marne, Éric Denoyer, Président directeur général de Numericable, Vincent Petit, Chargé de mission auprès du secrétariat général de Numericable, Catherine Peyge, Présidente du SIPPEREC et Étienne Andreux, Directeur général du SIPPEREC, lors de l'inauguration de la tête de réseau à Champigny-sur-Marne, le 16 novembre 2012.



INTERVENTION DE CATHERINE PEYGE LORS DES ÉTATS GÉNÉRAUX DES RIP À DEAUVILLE EN MARS 2013

« Je souhaite un cadre réglementaire permettant une péréquation entre les zones denses et moins denses, sous le contrôle des collectivités pour offrir un vrai service public du Très Haut Débit. Une telle péréquation éviterait un écrémage des zones très denses, les plus rentables, par les opérateurs. Je pense que les investissements publics et privés doivent tendre à la complémentarité, mais sous le contrôle de la collectivité, seule à même de contrôler les engagements des opérateurs. Les collectivités territoriales devant maîtriser la cohérence de l'aménagement numérique de leur territoire. »



LA COMMISSION RÉSEAUX CÂBLÉS PLAQUE SUD

ELLE S'EST RÉUNIE 2 FOIS EN 2012.

ELLE EST COPRÉSIDENTÉE PAR :

Christian FAUTRÉ, Vice-président,
délégué de Champigny-sur-Marne
Michel HERBILLON, Vice-président,
délégué de Maisons-Alfort

ELLE EST COMPOSÉE DE :

Franck BOMBLED, délégué de Gentilly
Philippe BOUYSSOU, délégué d'Ivry-sur-Seine
Jean-Max CALICE, délégué de Bagneux
Marie-Estelle COSTAZ,
déléguée de Châtenay-Malabry
Loïc DAMIANI ABOULKHEIR,
délégué de Fontenay-sous-Bois
Patrick DOUET, délégué de Bonneuil-sur-Marne
Didier DUBARLE, délégué de Chevilly-Larue

Emmanuel GILLES de la LONDE,
délégué de Bry-sur-Marne
Robert LE PRIELLEC, délégué de Villejuif
Catherine MARGATÉ, déléguée de Malakoff
Jean-Pierre MOINEAU,
délégué de Vitry-sur-Seine
Ghislaine PATRY, déléguée d'Orly
Christine RANSAY, déléguée d'Arcueil
Catherine SOUAÏLE, déléguée de Choisy-le-Roi
Frédéric TOUADI, délégué du Plessis-Robinson
Lionel VACCA, délégué de Montreuil

LA COMMISSION RÉSEAUX CÂBLÉS PLAQUE NORD

ELLE S'EST RÉUNIE 1 FOIS EN 2012.

ELLE EST COPRÉSIDENTÉE PAR :

Hervé CHEVEAU, Vice-président,
délégué d'Épinay-sv-Seine
Jacques DELOBELLE, Vice-président,
délégué de Villemomble

ELLE EST COMPOSÉE DE :

Michel ADAM, délégué de Dugny
Jean-Luc BOUAZIZ,
délégué de La Courneuve
David CHAULET,
délégué de Pierrefitte-sur-Seine
Daniel DESBIENDRAS,
délégué de Villetaneuse
Morgane GARNIER,
déléguée de Saint-Ouen
Jacques GODARD, délégué du Bourget
Nicolas LAIDET, délégué des Lilas
Tedjini-Michel MAIZA,
délégué d'Aubervilliers
Pierre RENAULD, délégué de Bezons
Didier SEGAL-SAUREL, délégué de Pantin
Joël SEGUIN, délégué de l'Île-Saint-Denis
Fabienne TESSIER-KERGOSIEN,
déléguée de Stains
Chérifa ZIDANE, déléguée de Saint-Denis

LES SERVICES + PROPOSÉS PAR LE SIPPEREC

En plus de son rôle d'autorité concédante pour les réseaux de communications électroniques, le SIPPEREC propose aux collectivités adhérentes des outils pour instaurer une politique globale de gestion et de valorisation du sous-sol afin de favoriser l'arrivée du Très Haut Débit.



À SAVOIR

8 nouvelles collectivités ont souscrit à ce service en 2012 : Bobigny, Champlan, Chilly-Mazarin, La Ville-du-Bois, Marolles-en-Brie, Saulx-les-Chartreux et Villebon-sur-Yvette. Au total, 90 communes souscrivent à ce service du SIPPEREC.

Le contrôle des redevances d'occupation du domaine public

Face à la multiplication des opérateurs de télécommunications et à la difficulté technique du contrôle des réseaux existants, le SIPPEREC a créé en 1997 un guichet unique pour percevoir et contrôler la redevance d'occupation du domaine public (RODP) due aux communes. Ce travail porte ses fruits avec une hausse continue des recettes ces dernières années. En 2012, 7 nouvelles villes ont souscrit à ce service, portant ainsi à 68 communes et 2 communautés d'agglomération des départements 91, 92, 93, 94 et 95, les signataires de la convention.

En 2012, le montant total de la redevance s'est établi à 1,6 million d'euros, contre 1,5 million d'euros l'année précédente. Elle a très largement été versée par France Télécom : 1,4 million d'euros, somme correspondant à 1 913 km de lignes aériennes, 30 674 km de fourreaux souterrains et 4 773 m² d'emprises sur le domaine communal (cabines téléphoniques, armoires...). Comme précédemment, le SIPPEREC demande à ce que l'opérateur communique des données sur les éventuels fourreaux vides bénéficiant d'une redevance réduite. Les redevances dues par les autres opérateurs contrôlés par le SIPPEREC correspondent à 746 km de fourreaux occupés et 90 km de fourreaux vides, soit 31 370 euros. SFR est le principal opérateur (environ 330 km sur le territoire de 27 communes). Free est désormais présent dans 12 communes (43,6 km).

Numericable a effectué un premier paiement des redevances dues pour les plaques nord et sud. S'agissant des autres villes, le SIPPEREC a émis des titres de recettes pour les redevances dues par Numericable entre 2006 et 2009, basées sur des estimations à partir du linéaire connu, l'opérateur n'ayant pas transmis les données nécessaires.

La convention SIG

Le syndicat a développé un système d'information géographique (SIG) avec les données sur les réseaux de distribution d'électricité et les réseaux de communications dont il est autorité concédante. Il est ouvert à la consultation aux communes, après signature d'une convention.

La gestion des fourreaux de télécommunications

Outre un rôle de conseil et d'appui à la pose systématique de fourreaux télécoms lors de travaux sur la voirie, le SIPPEREC propose la gestion des fourreaux de télécommunications dans les zones d'activité et les met à disposition de tous les opérateurs de communications électroniques de manière transparente et non discriminatoire.

Les diagnostics de territoire

Les collectivités peuvent recourir au SIPPEREC pour établir un diagnostic des perspectives et besoins de leurs territoires en matière d'accès au Très Haut Débit. Le SIPPEREC prend à sa charge la coordination des études. La collectivité assure le financement des études et met à disposition du prestataire retenu les données cartographiques nécessaires.

La veille technique et réglementaire

Enfin, le SIPPEREC assure une veille permanente sur le secteur des télécommunications et informe les adhérents via les différents moyens de communication mis en place (petits-déjeuners d'information, comptes-rendus d'information, site Internet).



Le groupement de commandes pour les services de communications électroniques

Créé en 1999, le groupement de commandes pour les services de communications électroniques compte 185 adhérents, représentant une population de plus de 5 millions d'habitants. Objectif : permettre à toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, de bénéficier de services de télécommunications performants à des prix compétitifs.

De nombreux avantages pour les collectivités

Le groupement permet aux collectivités et établissements publics d'Île-de-France d'être intégrés dans un très important marché public et d'obtenir ainsi les avantages offerts aux « grands comptes » en termes de prix et de services. Ils sont aussi déchargés de la procédure d'appel d'offres et bénéficient d'une grande souplesse de fonctionnement grâce aux marchés à bons de commande. Le SIPPEREC les appuie en cas de difficultés. Ainsi en 2013, pour assurer au mieux la migration des lignes, le SIPPEREC a assuré un suivi régulier de l'évolution du déploiement et des difficultés éventuelles. Par ailleurs, des fiches méthodologiques sont éditées afin d'aider les collectivités à gérer au mieux les évolutions. Des actions de formation sont également proposées aux adhérents.

Les résultats de la sixième consultation

Conclue en 2012, cette consultation a montré l'efficacité du groupement de commandes, avec d'importantes économies pour les adhérents : -65 % en moyenne pour les nouveaux adhérents et -30 % pour les anciens.

- Orange France a remporté le marché de la téléphonie mobile, avec une offre 47 % moins onéreuse que lors du précédent appel d'offres. Pour mener cette très importante migration (21 371 lignes), le titulaire a rencontré l'ensemble des adhérents. Nombre d'entre eux en ont profité pour moderniser leurs parcs de téléphones mobiles.

- Les services de transmission voix, données fixes, téléphonie mobile ont été attribués à SFR. L'opérateur a procédé à la migration des services pour les nouveaux membres (45 au total), opérant la migration des autres services (bas et haut débit, transmission de données) pour l'ensemble des adhérents, concernant près de 4 000 accès.
- Les services d'études ont été confiés à Consotel, Loopgrade et Ginger Parera.

Les autres services : vidéoprotection, outils relation citoyens, service antenne, éducation numérique...

La commercialisation des services du marché attribué à Sogetrel « protection des bâtiments /vidéoprotection » a fortement progressé en 2012.

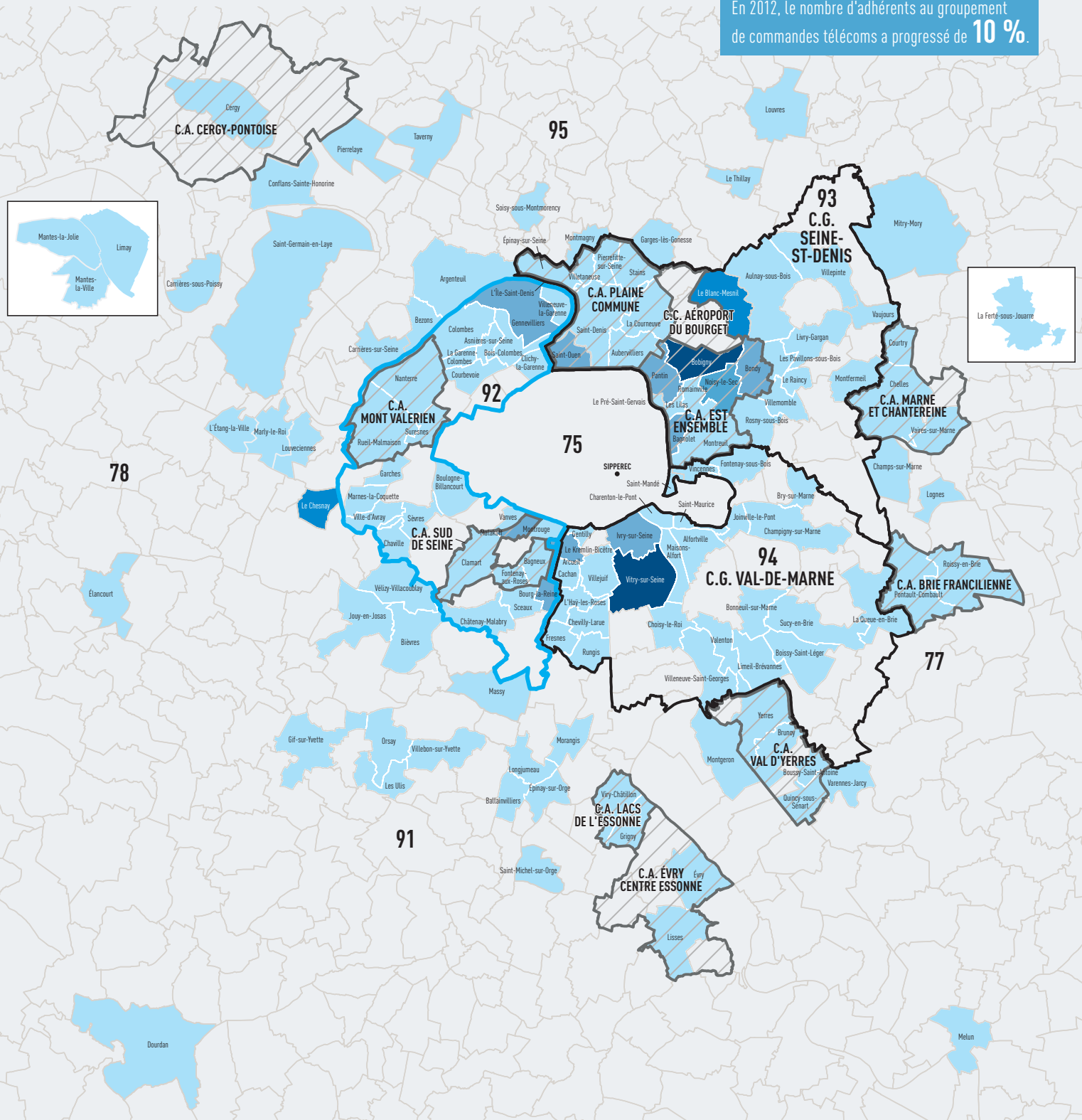
Attribué respectivement à Orange, Adminext et Atos Wordline, le marché « outils relation citoyens » (centre d'appels hébergé, gestion des courriers citoyens et téléservices) a continué à se développer.

À l'issue du marché « services de télévision et services associés » lancé en 2013, les adhérents pourront bénéficier d'un service antenne collectif ou individuel, avec la possibilité de recourir à un service antenne élargi (TV, téléphonie, Internet illimité). Il s'agit d'aider les adhérents à bénéficier de nouveaux contrats d'abonnement collectifs quand ces derniers arriveront à échéance.

Une nouvelle consultation est en cours de préparation, concernant les services et équipements numériques pour les établissements d'enseignement, espaces multimédia, salles de formation... L'élaboration du cahier des charges se fait en étroite liaison avec les adhérents, le ministère de l'Éducation et les académies de Créteil et Versailles avec lesquelles une convention va être signée. Les marchés devraient être notifiés début 2014.

ADHÉRER AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES (GC-SCE) POUR BÉNÉFICIER D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES PERFORMANTS À DES COÛTS COMPÉTITIFS POUR MAÎTRISER LES BUDGETS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS.

En 2012, le nombre d'adhérents au groupement de commandes télécoms a progressé de **10 %**.



185 COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES (EN DATE DU 31 AOÛT 2013)

● Communes adhérentes ● Communes + OPH ● Communes + CCAS ● Communes + OPH + CCAS
 ▨ EPCI — OPDH des Hauts-de-Seine — Conseils généraux adhérents

23 collectivités ont adhéré au groupement de commandes en 2012/2013 : Boulogne-Billancourt, Conflans-Sainte-Honorine, Epinay-sur-Orge, Louveciennes, Marly-le-Roi, Noisy-le-Sec, Meulan, La Ferté-sous-Jouarre, Lognes, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Saulx-les-Chartreux, L'Étang-la-Ville, les CCAS de Rosny-sous-Bois, de Lisses, de Cachan, de Roissy-en-Brie, la Caisse des Écoles des Ulis, la communauté d'agglomération EUROPESSONNE, l'OPDH 92, l'OPH Villejuif, la SEM Plaine Commune développement et SIIB.

Le groupement de commandes pour les systèmes d'information géographique (SIG)

Le SIPPEREC organise un groupement de commandes pour l'acquisition d'outils, de données et de prestations pour les systèmes d'information géographique (SIG). 25 collectivités y ont adhéré. La mise en place d'un SIG répond à plusieurs exigences. Par exemple, la connaissance fine du territoire de la collectivité permet de définir et de mettre en œuvre les politiques d'aménagement plus efficacement. Par ailleurs, l'ouverture des données publiques (*Open Data*), qui concerne les collectivités territoriales en Île-de-France, est prise en compte dans le groupement de commandes SIG.

Les avantages pour les collectivités

Les avantages pour les collectivités sont nombreux.

Le groupement leur permet :

- **de bénéficier d'une offre d'achat groupé de moyens techniques**, pour développer des prestations à la carte, évolutives, adaptées aux besoins de chaque collectivité ;
- **de disposer d'un portail cartographique mutualisé**, personnalisé en fonction des objectifs poursuivis par chaque collectivité ;
- **d'être déchargées des procédures d'appels d'offres ;**
- **de répondre au besoin croissant de visualisation d'information géographique en matière d'urbanisme**, logement, réseaux, environnement, sécurité, concertation et services à la population ;
- de mieux valoriser leurs politiques publiques.

- Pour les prises de vue aériennes, le SIPPEREC a choisi les sociétés Aérodata (acquisition d'orthophotographies haute résolution et de données issues de prises aériennes, produits issus de prises de vue nocturnes), IGN (orthophotographies moyenne résolution) et Siradel (plans photogrammétriques).

La réforme DT/DICT : une nouvelle consultation

L'imbrication de nombreux réseaux impose d'établir une cartographie parfaitement fiable. Dans le cadre du groupement, le SIPPEREC a lancé une nouvelle consultation en 2013 afin d'aider les adhérents à se mettre en conformité avec la réforme DT/DICT (Déclaration de travaux, Déclaration d'intention de commencement de travaux). La consultation vise l'accès à un outil de gestion des DT/DICT, la détection de réseaux et les marchés de géomètres. Fin 2013, d'autres prestations (outils SIG métiers, plate-forme d'hébergement et de diffusion des données) feront à leur tour l'objet d'un appel d'offres.

Les premiers lots attribués

Une première consultation a été lancée en avril 2012 et plusieurs lots ont été attribués :

- GFI informatique fournit les logiciels d'exploitation de données SIG.
- Ginger PARERA est retenu pour l'acquisition et le traitement de données.
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la société Naomis.



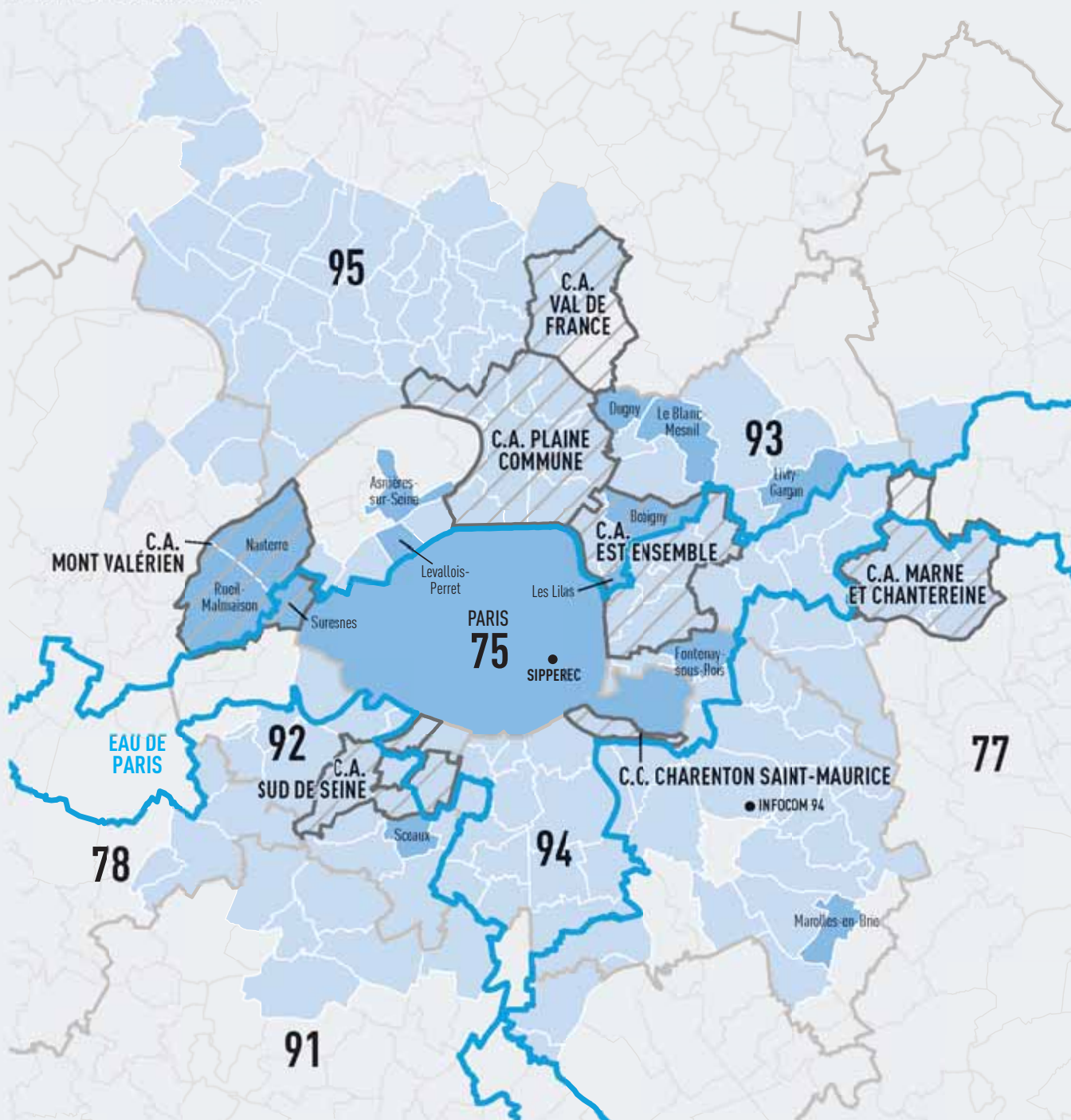
FOCUS

LE PETIT-DÉJEUNER DU SIPPEREC SUR LA RÉFORME DT/DICT

Le 23 octobre 2012, le SIPPEREC a organisé un petit-déjeuner d'information sur la réforme anti-endommagement des réseaux (DT/DICT), entrée en vigueur en juillet 2012. Ce texte modifie le double rôle d'exploitant de réseaux et de maître d'ouvrage des collectivités. Des experts du domaine ont détaillé les enjeux de la réforme et les nouvelles obligations en découlant, qu'il s'agisse de l'obligation de déclaration des réseaux, des investigations complémentaires avant travaux pour détecter les réseaux, de la réalisation de plans de récolement après les travaux...



ADHÉRER AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (GC-SIG)
POUR BÉNÉFICIER DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES RÉGULIÈREMENT MISES À JOUR ET DE SERVICES SIG
DE QUALITÉ À DES COÛTS MAÎTRISÉS.



7 EPCI

CA Est Ensemble
CA Marne et Chantereine
CA Mont Valérien
CA Plaine Commune
CA Sud de Seine
CA Val de France
CC Charenton Saint-Maurice

3 SYNDICATS

Infocom 94
SEDIF
SIPPEREC

1 RÉGIE

Régie Eau de Paris

14 COMMUNES

Asnières-sur-Seine
Bobigny
Dugny
Fontenay-sous-Bois
Le Blanc-Mesnil
Les Lilas
Levallois-Perret

Livry-Gargan
Marolles-en-Brie
Nanterre
Paris
Rueil-Malmaison
Sceaux
Suresnes

25 COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU GROUPEMENT DE COMMANDES SIG

● Communes adhérentes (14)

▨ Établissements publics de coopération intercommunale adhérents (7)

— Régie adhérente (1)

Syndicats adhérents (3)

● SEDIF

● SIPPEREC

● INFOCOM 94

Liste des délégués par villes

au 12/07/2013

ALFORTVILLE

Serge FRANCESCHI
Maire-adjoint
Roland NZINGOULA

ANTONY

Maryse LEMMET
Conseillère municipale
Gérald SIMON
Conseiller municipal

ARCUEIL

Christiane RANSAY
Maire-adjointe
Jean-Michel ARBERET
Conseiller municipal

ARGENTEUIL

Abdelkader SLIFI
Maire-adjoint
Wissal AYADI
Conseillère municipale

ASNIÈRES-SUR-SEINE

Jean ROURE
Maire-adjoint
Luc TESSIER
Conseiller municipal

AUBERVILLIERS

Tedjini-Michel MAIZA
Maire-adjoint
Brahim HEDJEM
Maire-adjoint

BAGNEUX

Jean-Max CALICE
Maire-adjoint
Jean-Marc BESSON
Maire-adjoint

BAGNOLET

Jacques FRANCON
André BARAGLIOLI
Conseiller municipal

BEZONS

Pierre RENAULD
Gérard CARON
Maire-adjoint

BOBIGNY

Catherine PEYGE
Maire
Présidente du SIPPEREC
Serge BOCQUET
Conseiller municipal

BOIS-COLOMBES

Henri VINCENT
Maire-adjoint
Jacky SNEESSENS
Maire-adjoint

BONDY

Varravaddha ONG
Conseiller municipal
Vice-président du SIPPEREC
Ali ZAH
Maire-adjoint

BONNEUIL-SUR-MARNE

Patrick DOUET
Maire
Jean-Claude JOUBERT
Premier Maire-adjoint

BOULOGNE-BILLANCOURT

Marc HADDAD
Mathieu BARBOT
Conseiller municipal

BOURG-LA-REINE

Gaëtan DE LAMBILLY
Conseiller municipal
Sébastien VAN PRADELLES
Conseiller municipal

BRY-SUR-MARNE

Emmanuel GILLES DE LA LONDE
Conseiller municipal
Thomas AUBRON
Conseiller municipal

CACHAN

Samuel BESNARD
Maire-adjoint
Hervé WILLAIME
Conseiller municipal

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Christian FAUTRE
Premier Maire-adjoint
Vice-président du SIPPEREC
Sylvaine ETTORI
Maire-adjointe

CHARENTON-LE-PONT

Sylvain DROUVILLE
Conseiller municipal
Benoît GAILHAC
Maire-adjoint

CHATENAY-MALABRY

Marie-Estelle COSTAZ
Conseillère municipale
Catherine SAVELIEFF
Maire-adjointe

CHÂTILLON

Alain BOURDENET
Philippe VAN LIERDE

CHAVILLE

Jacques BISSON
Conseiller municipal
Hervé LIÈVRE
Premier Maire-adjoint

CHEVILLY-LARUE

Didier DUBARLE
Premier Maire-adjoint
André DELUCHAT
Maire-adjoint

CHOISY-LE-ROI

Catherine SOUAÏLE
Conseillère municipale
Laurent MELY
Conseiller municipal

CLAMART

Philippe WALDTEUFEL
Maire-adjoint
Catherine POIRIER
Maire-adjointe

CLICHY

Ansoumany SYLLA
Maire-adjoint
Pascal MAZOUÉ
Maire-adjoint

COLOMBES

Alexis BACHELAY
Maire-adjoint
Michelle MACE
Conseillère municipale

COURBEVOIE

Jacques KOSSOWSKI
Député-Maire
Vice-président du SIPPEREC
Michel CHAMBERS
Maire-adjoint

COURTRY

Patrick PERIN
Conseiller municipal
Jérôme LEBLIC
Conseiller municipal

CRÉTEIL

Alain DUKAN
Maire-adjoint
Jean-François DUFEU
Conseiller municipal

DRANCY

Farid AMARI
Maire-adjoint
Domenico BARTUCCIO
Conseiller municipal

DUGNY

Michel ADAM
Maire-adjoint
Marie-Claude COLLET
Conseillère municipale

ÉLANCOURT

Jean-Pierre LEFEVRE
Conseiller municipal
Thierry MICHEL
Maire-adjoint

ÉPINAY-SUR-SEINE

Hervé CHEVREAU
Maire
Vice-président du SIPPEREC
Patrice KONIECZNY
Premier Maire-adjoint

FONTENAY-AUX-ROSES

José GUNTZBURGER
Conseiller municipal
Premier Vice-président
du SIPPEREC
Jean-Philippe DAMAIS
Conseiller municipal

FONTENAY-SOUS-BOIS

Loïc DAMIANI ABOULKHEIR
Conseiller municipal
Marion LEGOUY-DESAULLE
Maire-adjointe

FRESNES

Hervé BOURDIN
Maire-adjoint
Vice-président du SIPPEREC
Jean-Pierre THELLIER
Maire-adjoint

GENNEVILLIERS

Claude CHAVROT
Jean-François BURGOS
Conseiller municipal

GENTILLY

Franck BOMBLED
Conseiller municipal
Soazig JOUBERT
Maire-adjointe

GRIGNY

Philippe RIO
Maire
Daniel MOURGEON
Conseiller municipal

GROSLAY

Christian VAUTHIER
Conseiller municipal
Corinne ANDREOLETTI
Première Maire-adjointe

ISSY-LES-MOULINEAUX

Nicole ESSAYAN
Maire-adjointe
Alain LEVY
Maire-adjoint

IVRY-SUR-SEINE

Philippe BOUYSSOU
Premier Maire-adjoint
Floriana KURDNOVA-CAVADORE

JOINVILLE-LE-PONT

Jean-Jacques GRESSIER
Maire-adjoint
Chantal DURAND
Première Maire-adjointe

JOUY-EN-JOSAS

Geneviève GIRARD
Conseillère municipale
Christine LE DU
Conseillère municipale

LA COURNEUVE

Jean-Luc BOUAZIZ
Conseiller municipal
Muriel TENDRON-FAYT
Maire-adjointe

LA GARENNE-COLOMBES

Geneviève GAILLABAUD
Conseillère municipale
Pascal GRAUX
Conseiller municipal

LE BLANC-MESNIL

Santiago SERRANO
Maire-adjoint
Dominique CAGNON
Conseiller municipal

LE BOURGET

Jacques GODARD
Maire-adjoint
Philippe ROBERT
Conseiller municipal

LE KREMLIN-BICÊTRE

Denise LEFEVRE
Conseillère municipale
Jean-Louis BOULANGER
Maire-adjoint

LE PERREUX-SUR-MARNE

Jean-Jacques GARRON
Jean CUVILLIER
Conseiller municipal

LE PLESSIS-ROBINSON

Frédéric TOUADI
Maire-adjoint
Jean-Claude BIGORRE
Conseiller municipal

LE PRÉ-SAINT-GERVAIS

Charles AMARA
Conseiller municipal
Étèna ESTEVE
Conseillère municipale

LES LILAS

Pascal DHENNEQUIN
Conseiller municipal
Claude ERMOGENI
Premier Maire-adjoint

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

Serge DELRIEU
Conseiller municipal
Geneviève NEUBIG
Conseillère municipale

LEVALLOIS-PERRET

Sophie DESCHIENS
Maire-adjointe
Isabelle COVILLE
Conseillère municipale

L'HAY-LES-ROSES

Yannick PIAU
Maire-adjointe
Stéphane COLONEAUX
Conseiller municipal

L'ÎLE-SAINT-DENIS

Joël SEGUIN
Conseiller municipal
Pierre VACANT

LIVRY-GARGAN

Georges GUILBERT
Maire-adjoint
Marthe GUEZ
Conseillère municipale

MAISONS-ALFORT

Michel HERBILLON
Député-Maire
Vice-président du SIPPEREC
Thierry BARNOYER
Conseiller municipal

MALAKOFF

Catherine MARGATÉ
Maire
Michel CIBOT

MAROLLES-EN-BRIE

Jean-Jacques DEBERNARD
Maire-adjoint
Jean-Luc DESPREZ
Conseiller municipal

MONTREUIL

Lionel VACCA
Conseiller municipal
Gilles ROBEL
Conseiller municipal

MONTRouGE

Alain MILLOTTE
Conseiller municipal
Jean-Claude MANGIAMELI
Conseiller municipal

MORANGIS

Michel BECQUET
Conseiller municipal
Henrique PINTOT
Maire-adjoint

NANTERRE

Gérard PERREAU-BEZOUILLE
Premier Maire-adjoint
Vice-président du SIPPEREC
Didier DEBORD
Maire-adjoint

NEUILLY-SUR-SEINE

Serge VINENT-GARRO
Conseiller municipal
Virginie KLEIN
Conseillère municipale

NOGENT-SUR-MARNE

Christophe IPPOLITO
Conseiller municipal
Philippe SAJHAU
Conseiller municipal

NOISY-LE-SEC

Karim HAMRANI
Maire-adjoint
Nicole RIVOIRE
Maire-adjointe

ORLY

Ghislaine PATRY
Maire-adjointe
Philippe MÉNAGER
Maire-adjoint

PANTIN

Didier SEGAL-SAUREL
Conseiller municipal
Sandra RABBAA
Maire-adjointe

PARIS

François VAUGLIN
Conseiller municipal
Mao PENINOU
Maire-adjoint

PÉRIGNY-SUR-YERRES

Jean-Yves JEANNES
Conseiller municipal
Dany PERRAU
Maire-adjoint

PIERREFITTE-SUR-SEINE

David CHAULET
Conseiller municipal
Aurélien BERTHOU
Conseiller municipal

PUTEAUX

Jean-Michel MARCHIONI
Conseiller municipal
Robert BERNASCONI
Conseiller municipal

ROMAINVILLE

Marcel TRASI
Conseiller municipal
Isabelle BOULAUDAT
Conseillère municipale

ROSNY-SOUS-BOIS

Jacques BOUVARD
Conseiller municipal
Vice-président du SIPPEREC
Charles MESA GIRALDO
Conseiller municipal

RUNGIS

Patrick LEROY
Conseiller municipal
Patrick ATTARD

SAINT-DENIS

Chérifa ZIDANE
Conseillère municipale
Francis LANGLADE
Maire-adjoint

SAINT-MANDE

Jean BOGGIO
Paul DESVAUX
Conseiller municipal

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Jean PLAGNE
Conseiller municipal
Pascale LUCIANI-BOYER
Maire-adjointe

SAINT-MAURICE

Jean-Marie MARZIO
Conseiller municipal
Fabrice LEBRETON

SAINT-OUEN

Morgane GARNIER
Maire-adjointe
Alain ROUAULT

SCEAUX

Hervé AUDIC
Maire-adjoint
Philippe TASTES
Conseiller municipal

STAINS

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN
Première Maire-adjointe
Gérard HAUTDEBOURG
Conseiller municipal

SURESNES

Amirouche LAIDI
Maire-adjoint
Guillaume BOUDY
Conseiller municipal

THIAIS

Richard DELL' AGNOLA
Maire
Alain GRINDEL
Maire-adjoint

VANVES

Gérard LAUBIER
Maire-adjoint
Charles KAAZAN
Conseiller municipal

VERSAILLES

François LAMBERT
Conseiller municipal
Philippe PAIN
Conseiller municipal

VILLEJUIF

Robert LE PRIELLE
Conseiller municipal
Brigitte CHARBONNEAU
Maire-adjointe

VILLEMOMBLE

Jacques DELOBELLE
Conseiller municipal
Vice-président du SIPPEREC
Jean-Paul LEVY
Maire-adjoint

VILLENEUVE-LA-GARENNE

Alain BORTOLAMEOLLI
Maire-adjoint
Patricia REX
Conseillère municipale

VILLENEUVE-LE-ROI

Michel BOUILLE
Conseiller municipal
Daniel SEBTI
Conseiller municipal

VILLEPINTÉ

Jean-Luc TERREYRE
Maire-adjoint
Gonzalo CHACON
Conseiller municipal

VILLETANEUSE

Daniel DESBIENDRAS
Maire-adjoint
Eric AUVRAY
Conseiller municipal

VINCENNES

Robert MACCOU
Eric BENSOUSSAN
Maire-adjoint

VITRY-SUR-SEINE

Jean-Pierre MOINEAU
Maire-adjoint
Michèle DUBOUCHET
Conseillère municipale

Communauté d'agglomération EUROPESSONNE

Pierre MARTEAU
Conseiller communautaire
Rémy BÉTIN
Conseiller communautaire

Communauté d'agglomération des LACS DE L'ESSONNE

Gabriel AMARD
Président
Claude VAZQUEZ
Vice-président

Communauté d'agglomération VAL DE FRANCE

Mourad CHIKAOUI
Vice-président
Gérard LENAIN
Vice-président

Communauté d'agglomération du VAL D'ORGE

Thérèse LEROUX-LAMARE
Vice-présidente
Élisabeth PETIT
Vice-présidente

Communauté de communes du PLATEAU BRIARD

Daniel WAPPLER
Conseiller communautaire
Georges URLACHER
Conseiller communautaire

Conseil général de l'ESSONNE

Pascal FOURNIER
Vice-président
Dominique FONTENAILLE
Conseiller général
Maire de Villebon-sur-Yvette

Conseil général du VAL-DE-MARNE

Christian FAVIER
Président
Alain DESMAREST
Premier Vice-président

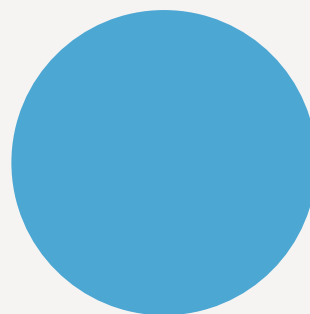
Légende :
Délégué titulaire
Délégué suppléant



SIPPEREC

ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS

La force de l'action publique
en Ile-de-France



Directrice de la publication :
Catherine Peyge

Comité de rédaction :
Catherine Dumas, Myriam Vailleau, Émilie Derouen, Frédéric Moreau

Conception-réalisation :
sennse • 8960

Crédits photos :
SIPPEREC, Jean-Luc Vallet, Google Maps,
©iStock : Nikada, George Pchemyan, Peeter Viisimaa, Hocus Focus Studio,
©Fotolia : Lucasz80, Moreno Novello

Illustration :
sennse

Imprimé par **GRENIER**